



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Genève (Suisse)
23-27 mars 2024

Résultats des travaux



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

Réunions et autres activités

148^e Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée.....	4
2. Participation	5
3. Choix d'un point d'urgence.....	6
4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes.....	7
5. Volet spécial sur la redevabilité.....	10
6. Séance de clôture de l'Assemblée.....	12

213^e session du Conseil directeur

1. Rapport de la Présidente de l'UIP.....	13
2. Rapport du Secrétaire général.....	13
3. Résultats financiers de l'exercice 2023.....	13
4. Situation financière de l'UIP	14
5. Questions relatives aux Membres et au statut d'observateur	14
6. Thème prioritaire de l'UIP pour 2024	17
7. Bureaux régionaux de l'UIP	17
8. Prochaines réunions interparlementaires	18
9. Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	18
10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés	18
11. Élection des vice-présidents de l'UIP.....	18
12. Prix Cremer-Passy 2024.....	18

292^e session du Comité exécutif

1. Rapport de la Présidente de l'UIP.....	19
2. Rapport du Secrétaire général.....	19
3. Sous-Comité des finances	19
4. Questions relatives aux Membres et au statut d'observateur	20
5. Groupe de travail sur les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP	20
6. Stratégie de communication de l'UIP	20
7. Questions relatives au Secrétariat de l'UIP	21
8. Élection des vice-présidents de l'UIP.....	21

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires.....	21
2. Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires	22
3. Comité des droits de l'homme des parlementaires.....	22
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	23
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	23
6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	24
7. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine.....	24
8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.....	24
9. Groupe de travail sur la science et la technologie	25
10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	25
11. Groupe consultatif sur la santé	26

Autres manifestations

1. Pourparlers entre les présidents des Parlements d'Arménie et d'Azerbaïdjan au Siège de l'UIP	27
2. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes	27
3. Réunion de haut niveau sur le thème <i>Crise du multilatéralisme : causes profondes et solutions possibles</i>	28
4. Réunion-débat sur le thème <i>Affronter les menaces stratégiques et existentielles au moyen de la sécurité commune et de l'état de droit</i>	30
5. Atelier sur le thème <i>Renforcement de la législation sur le climat : outils pratiques pour les parlementaires</i>	31
6. Réunion-débat sur le dialogue interconfessionnel : <i>Rapprocher les peuples par le dialogue interconfessionnel pour des sociétés plus pacifiques et plus inclusives</i>	32
7. Atelier sur le thème <i>Sécurité humaine : doter les parlementaires des outils nécessaires à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits</i>	32
8. Atelier sur l'intelligence artificielle	33
9. Débat paritaire sur le thème <i>Éliminer la discrimination, transformer les pertes économiques en gains</i>	33
10. Réunion-débat sur le thème <i>Protéger les droits des minorités : vers une législation globale contre la discrimination</i>	34
11. Atelier sur la <i>Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques</i>	34
12. Réunion-débat sur le thème <i>Les changements climatiques et les conflits : Que peuvent faire les parlements en matière de santé en temps de crise ?</i>	35

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

Élections et nominations

1. Comité exécutif	36
2. Vice-Présidents de l'UIP	36
3. Bureau des femmes parlementaires	36
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	36
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	36
6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	37
7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	37
8. Groupe de travail sur la science et la technologie	37
9. Bureaux des commissions permanentes	37
10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	37
11. Rapporteurs	38

Médias et communication 38

Membres de l'Union interparlementaire 40

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 148^e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour 41

Déclaration de Genève 42

Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension

Déclaration des dirigeants de l'UIP sur la situation à Gaza 45

Résolutions adoptées par l'Assemblée

- *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*..... 46
- *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*..... 51

Point d'urgence

- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée58

Rapports et autres documents des commissions permanentes

- Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.....61
- Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies64
- Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP : *Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU*.....67

Rapports, décisions et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire**Rapports, décisions et autres textes**

- Composition du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement68
- Rapport sur les activités du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine69
- Rapport du Forum des femmes parlementaires70
- Rapport du Forum des jeunes parlementaires71
- Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient73
- Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire75
- Rapport du Groupe consultatif sur la santé77
- Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent77
- Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie78
- Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes80

Autres documents disponibles en ligne

- [Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires](#)

Prochaines réunions

- Calendrier des futures réunions et autres activités83
- Ordre du jour de la 149^e Assemblée.....87

148^e Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée

L'hymne de l'UIP a été joué en ouverture de l'Assemblée.

La Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP, a ouvert l'Assemblée le 24 mars 2024 et a invité les délégués à observer un moment de silence pour rendre hommage aux collègues décédés depuis la dernière Assemblée, notamment H.G. Geingob, Président de la République de Namibie, et aux milliers de personnes dans le monde qui ont perdu la vie en raison de la guerre, de catastrophes humanitaires, d'attaques terroristes, de la violence et de la maladie. Elle a noté que la 148^e Assemblée, sa première en tant que Présidente de l'UIP, se tenait à Genève pour la première fois depuis près de six ans et a remercié les Parlements membres qui ont accueilli des Assemblées très réussies dans l'intervalle.

Le choix de la diplomatie parlementaire comme thème de l'Assemblée et de la paix et de la sécurité comme axe politique de l'UIP pour 2024 était opportun compte tenu de la multiplication des conflits dans le monde, et ramenait l'UIP à ses principes fondateurs en tant que point focal du dialogue parlementaire mondial. Elle a cité de nombreuses situations de conflit concernant lesquelles l'UIP s'efforce constamment de réunir les parlementaires – le Moyen-Orient, l'Ukraine et la Fédération de Russie, et le Sahel, pour n'en citer que quelques-unes – et a exprimé l'espoir que, pendant son mandat, l'UIP étende son action de promotion du dialogue parlementaire aux nombreuses autres situations qui en ont cruellement besoin.

M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a félicité la Présidente pour sa première Assemblée et a souhaité la bienvenue aux délégués de retour à Genève après presque six ans d'absence. La tenue d'une Assemblée dans la ville du multilatéralisme et de la paix enverra un signal fort au monde quant à l'engagement ferme de l'UIP en faveur de la paix et de la sécurité. Il s'est dit convaincu que, lors de leurs discussions, les délégués voudront se montrer à la hauteur de la devise de l'UIP ("Pour la démocratie. Pour tous.") et des attentes de leurs 46 000 collègues du monde entier et des personnes qu'ils servent. Les parlementaires ont un grand potentiel pour être des acteurs clés dans les processus de paix et pour faire entendre les opinions des peuples lors des négociations.

Il a dit espérer que, grâce aux nombreuses activités prévues dans le cadre de l'Assemblée, les parlementaires profiteraient de l'occasion pour insister sur l'importance de la réconciliation, du dialogue au-delà des clivages politiques, religieux et idéologiques, et de la coexistence pacifique. Il y a plus de 135 ans, les fondateurs de l'UIP, MM. Cremer et Passy, avaient reconnu l'importance du dialogue comme moyen de résoudre les différends et les malentendus, et les parlementaires du monde entier doivent continuer à reconnaître et à concrétiser ces valeurs fondatrices dans le cadre de leur programme d'action commun.

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, a fait savoir qu'il était né en 1986, à une époque où le monde craignait légitimement les conséquences d'une attaque nucléaire catastrophique, mais qu'au fil des ans, le consensus mondial s'était cristallisé autour d'un modèle démocratique libéral améliorant grandement les perspectives de paix. Ces dernières années, cependant, le monde semble être retombé dans des niveaux d'instabilité jamais vus depuis la fin de la guerre froide. C'est sur les jeunes que les conséquences de la guerre sont les plus lourdes, avec des milliers de jeunes victimes dans chacun des grands conflits qui font actuellement rage dans le monde.

Comme le souligne la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, il est essentiel que les jeunes participent à la prise de décisions, mais surtout aux processus de paix, en tant que relais des opinions des jeunes. La guerre ne doit pas être considérée comme une caractéristique inéluctable de la condition humaine, et la paix ne doit pas être considérée comme inaccessible, mais plutôt comme la seule bataille qui vaille la peine d'être menée.

Dans un message vidéo liminaire, **Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires**, s'est dite convaincue que les parlementaires croyaient au potentiel de la diplomatie parlementaire et les a encouragés à étendre cette croyance à l'énorme potentiel des femmes pour contribuer aux processus menant à la paix et à la sécurité et pour les diriger. L'année suivante marquera le 25^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, mais de nombreux pays ne parviennent toujours pas à placer les femmes au cœur de la prévention et de la résolution des conflits.

Le programme pour les femmes, la paix et la sécurité est l'outil dont le monde a besoin pour jeter des ponts vers une paix durable, pour passer de l'exclusion à la prise de décision démocratique et de l'inégalité entre les sexes à la justice entre les sexes. À cette fin, les parlementaires doivent œuvrer en faveur de la parité hommes-femmes dans les processus décisionnels, de la participation et du leadership des femmes dans les processus de paix et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle a encouragé les parlementaires à s'engager à soutenir les organisations de femmes, notamment celles qui aident les survivantes de violences sexuelles dans les conflits, et à leur allouer des budgets appropriés.

Dans un message vidéo, **Mme M. Robinson, Présidente des Sages (The Elders), ancienne présidente de l'Irlande et ancienne haute-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**, a fait valoir que les parlements jouent un rôle indispensable afin de tisser des liens propices à la paix et à la compréhension, et dans la recherche d'un consensus sur la manière de relever les défis communs ; un rôle particulièrement précieux en cette période de polarisation sociale et de tensions géopolitiques accrues. En tant qu'ancienne parlementaire et participante aux événements de l'UIP, elle s'est réjouie d'apprendre qu'en plus de la diplomatie parlementaire, l'Assemblée mettrait également l'accent sur la revitalisation du multilatéralisme, au cours d'une année où le *Sommet de l'avenir* des Nations Unies visera à tracer une nouvelle voie pour la coopération internationale.

Le monde est confronté à plusieurs menaces existentielles (l'urgence en matière de climat et de nature, les pandémies, les armes nucléaires et le risque d'une intelligence artificielle non réglementée) mais trop de décisions sont régies par des calculs à court terme et servant des intérêts personnels. Face à l'augmentation des conflits dans le monde, le dispositif multilatéral de paix et de sécurité internationales apparaît totalement inadapté. C'est pourquoi les Sages, une organisation fondée par feu Nelson Mandela et dont elle est actuellement la Présidente, plaide en faveur d'un leadership à long terme, afin de faire face à ces menaces et de construire une société plus résiliente et plus égalitaire. Une telle approche repose sur la détermination à résoudre des problèmes apparemment insolubles, la sagesse de prendre des décisions fondées sur des preuves scientifiques et la raison, et l'humilité d'écouter toutes les personnes concernées. En cette année où 40 % de la population mondiale aura l'occasion de voter lors d'élections importantes, elle a dit espérer que les parlementaires entendraient son appel à adopter une vision à plus long terme.

2. Participation

Des délégations des 144 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Le Parlement de la Jamaïque a également participé à la 148^e Assemblée en qualité d'observateur, en vue d'une affiliation future.

Les sept Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée :

* Pour une liste complète des Membres de l'UIP, voir [page 40](#).

** Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Leurs délégations respectives assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote.

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO).

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée balte, Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'organisation du Traité de sécurité collective (AP OTSC), Assemblée parlementaire des États turques (TURKPA), Association Parlementaire du Commonwealth, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;

iv) Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Organisation internationale de droit du développement (IDLO), Ordre souverain de Malte et Organisation des États américains (OEA).

Plusieurs invités spéciaux ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des allocutions lors de volets de haut niveau.

Sur les 1 479 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 716 étaient des parlementaires (703 des Parlements membres et 13 des délégations des Membres associés). Les délégations des Parlements membres comprenaient 51 présidents, 48 vice-présidents, 252 femmes parlementaires (35,85 %) et 194 jeunes parlementaires (27,6 %).

Dans le prolongement des pratiques des récentes Assemblées, la 148^e Assemblée a été un événement en présentiel avec des aménagements pour une participation hybride. La plupart des salles de réunion étaient équipées pour la participation externe et l'interprétation à distance, et ces capacités techniques ont été bien utilisées tout au long de l'Assemblée. Les événements parallèles officiels, ainsi que les séances du Comité exécutif et du Comité des droits de l'homme des parlementaires ont offert la possibilité de participer à distance, avec 84 personnes participant activement en ligne à ces séances.

Les travaux du Forum des femmes parlementaires, du débat général de l'Assemblée et des séances du Conseil directeur ont été diffusés en direct en anglais et dans la langue d'origine, avec un total de 14 805 vues. Voir la section [Médias et communications](#) pour plus de détails.

3. Choix d'un point d'urgence

Le 24 mars 2024, la Présidente a informé l'Assemblée que les six demandes suivantes d'inscription d'un point d'urgence avaient été proposées :

- *Appeler l'attention sur les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice à l'endroit d'Israël concernant les Palestiniens de Gaza, et sur l'action urgente nécessaire face à la crise humanitaire à Gaza* (Afrique du Sud avec l'appui du Groupe africain et du Groupe arabe)
- *La libération immédiate des otages à Gaza* (Israël)
- *La diplomatie parlementaire pour la paix en Palestine* (Indonésie et Malaisie)

- *Appel à une action urgente concernant le conflit au Moyen-Orient* (Danemark, France, Hongrie, Irlande, Portugal, Royaume-Uni et Suède)¹
- *Des élections libres, régulières, transparentes et sans interdictions : pour une transition démocratique ordonnée et pacifique en République bolivarienne du Venezuela* (Argentine, au nom des délégations de l'Argentine, du Guyana, du Pérou et de l'Uruguay)
- *Demande d'une action urgente pour mettre fin à l'agression et aux violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo* (République démocratique du Congo)

La Présidente a également annoncé que des négociations étaient en cours en vue d'une proposition conjointe de l'Afrique du Sud (avec l'appui du Groupe africain et du Groupe arabe) et du Danemark (et de six autres pays du Groupe des Douze Plus). Cette proposition conjointe ne s'est finalement pas concrétisée.

La Jordanie s'est prononcée en faveur de la proposition de l'Afrique du Sud et le Canada s'est prononcé contre.

L'Irlande s'est prononcée contre la proposition d'Israël, qui a finalement retiré sa proposition.

L'Indonésie et la Malaisie ont retiré leur proposition pour soutenir celle de l'Afrique du Sud.

Le Canada s'est prononcé en faveur de la proposition du Danemark et la Jordanie s'est prononcée contre.

La proposition de l'Argentine a été présentée conjointement par l'Argentine et le Guyana. Cuba s'est prononcé contre.

La République démocratique du Congo a retiré sa proposition pour soutenir celle de l'Afrique du Sud.

L'Assemblée a procédé à un vote par appel nominal sur les trois propositions restantes (voir [pages 58-60](#)).

La Présidente a annoncé qu'aucune des trois propositions encore sur la table n'avait obtenu la majorité requise des deux tiers. Elle a informé l'Assemblée qu'en conséquence, aucun point d'urgence ne pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la 148^e Assemblée, conformément au Règlement de l'Assemblée (article 11.2 a)).

4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

- a) Débat général : Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension (Point 3)

Au cours des trois jours de débats, quelque 184 législateurs de 129 Parlements membres, dont 48 présidents de parlements et 19 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 5 Membres associés et 14 Observateurs permanents, ont contribué au débat général. Les travaux menés dans ce cadre ont été retransmis sur le web, et bon nombre des bonnes pratiques et des recommandations qui en ont découlé ont été reprises dans le document final.

Volet de haut niveau – Atténuer les conséquences humanitaires de la guerre : le rôle des parlements

Le débat général comprenait un volet de haut niveau, qui s'est déroulé le 25 mars 2024, sur le thème *Atténuer les conséquences humanitaires de la guerre : le rôle des parlements*. Le débat a été organisé dans le cadre du 75^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949. Des représentants de haut niveau des principales agences travaillant sur les questions humanitaires ont participé à ce débat : Mme M. Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et Mme E. Tan, Directrice de la Division de la protection internationale du HCR.

Le débat s'est concentré sur les conséquences humanitaires de la guerre, en particulier en ce qui concerne les populations déplacées et la violence sexuelle dans les conflits. Alors que Mme Tan a abordé la question des déplacements, en particulier des réfugiés, comme conséquence des conflits armés, Mme Patten a souligné l'impact causé par la violence sexuelle liée aux conflits et la nécessité de

¹ L'Islande a informé l'UIP qu'elle souhaitait soutenir la proposition du Danemark après que la liste des propositions (A/148/2-Inf.1-rev.5) a été distribuée dans la salle.

renforcer les mécanismes permettant de juger de tels crimes et de s'attaquer à leurs causes profondes. Mme Spoljaric Egger a insisté sur l'importance du respect des normes du droit international humanitaire (DIH) pour atténuer les conséquences humanitaires de la guerre, et sur le fait que ce cadre juridique reste pertinent et nécessaire pour relever les défis posés par les conflits armés d'aujourd'hui. Elle a également souligné l'importance de garantir la mise en œuvre des normes du DIH au niveau national et le rôle crucial joué par les parlements dans la réalisation de cet objectif.

Les délégués des Parlements membres de l'UIP ont discuté de la nécessité pour la communauté internationale d'éviter le principe de deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit de garantir le respect des obligations du DIH et de l'importance de s'attaquer aux causes profondes des violations de ces normes pour contribuer à la prévention des conflits. Les délégués ont également discuté du manque actuel de soutien aux efforts d'assistance humanitaire dans les situations de crise et de l'importance d'augmenter le financement des organisations humanitaires travaillant dans ces contextes. Les délégués ont reconnu que le DIH jouait toujours un rôle majeur dans la lutte contre les conséquences humanitaires de la guerre, mais ils ont également souligné la nécessité de faire évoluer le droit pour tenir compte de la réalité des conflits armés actuels, notamment dans les domaines des nouvelles technologies et de la protection de l'environnement. Dans ses observations finales, Mme Spoljaric Egger a souligné que le non-respect du DIH ne remettait pas en cause sa légitimité.

La Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont réitéré la détermination de l'Organisation à continuer de mobiliser les parlements pour garantir le respect du DIH et d'autres cadres juridiques pertinents relatifs aux conflits et à leurs répercussions. Ils ont également réaffirmé que l'UIP était attachée à ses partenariats avec le CICR, le HCR et d'autres organes de l'ONU travaillant dans ce domaine.

Volet spécial avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

Le Dr T.A. Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), s'est adressé à l'Assemblée lors d'un volet spécial le 25 mars 2024. Il a insisté sur l'importance de signer un accord mondial sur les pandémies et invité les parlementaires à lutter contre la désinformation qui entoure les négociations actuelles. Au cours d'une séance de questions-réponses, les parlementaires ont manifesté un intérêt particulier pour l'accord sur les pandémies, ainsi que pour la santé des femmes, les pratiques néfastes et les liens entre la santé et les changements climatiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'UIP et l'OMS a été signé à cette occasion, traçant les grandes lignes de leur coopération pour les cinq prochaines années.

Discours du Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse

Le 26 mars 2024, M. F. Paullier, premier Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse, s'est adressé à l'Assemblée pour s'exprimer sur le thème du débat général. Il a mis en lumière le rôle des jeunes en tant que porteurs d'espoir pour la paix et affirmé que la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU était une avancée majeure dans la reconnaissance du rôle positif que jouent les jeunes dans la promotion de la paix et la prévention de la violence. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour garantir la mise en œuvre du programme défini par la résolution. Les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, continuent de se heurter à des obstacles considérables pour participer à la vie politique et sont sous-représentés. Il a prié les parlementaires de soutenir le programme en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité en demandant aux gouvernements de rendre compte de sa mise en œuvre, y compris par le biais des commissions parlementaires, de créer des organes de jeunesse au sein des parlements afin de mieux faire entendre les opinions des jeunes, de plaider en faveur de plans nationaux et de feuilles de route pour la paix et de soutenir la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Discours du Chef de cabinet de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

Le 26 mars 2024, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont accueilli M. B. Majekodunmi, Chef de cabinet de l'UNRWA, en séance plénière. M. Majekodunmi a fait noter que l'UIP avait établi un partenariat solide avec l'UNRWA depuis de nombreuses années et que, compte tenu de la situation actuelle au Moyen-Orient, il était important que les parlementaires entendent parler directement des réalités sur le terrain. Il a décrit avec force la catastrophe humanitaire qui se déroule à Gaza, marquée par la mort et la destruction généralisées, la famine imminente et l'effondrement prochain des services de soins de santé. Des femmes et des enfants meurent de faim et de maladie, et une action urgente est nécessaire, tant en termes de cessez-le-feu que de mesures visant à garantir l'accès de l'aide humanitaire. Il a également lancé un appel pressant aux parlements pour qu'ils garantissent un financement adéquat et continu de l'UNRWA. La Présidente de l'UIP a exprimé le soutien sans faille de

l'Organisation à la mission de l'UNRWA, qui consiste à fournir des secours et des services essentiels, notamment l'éducation, les soins de santé et l'aide d'urgence, à des millions de civils palestiniens. Tous les parlements ont été invités à soutenir ces efforts, qui vont bien au-delà de la politique et devraient être ancrés dans une croyance commune dans les droits de l'homme, la dignité et la valeur intrinsèques de chaque individu.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu trois séances du 24 au 26 mars 2024, sous la conduite de sa Présidente, Mme A. Kuspan (Kazakhstan). La Commission a été chargée de débattre du projet de résolution sur le thème *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*. Le projet de résolution et le mémoire explicatif qui l'accompagne ont été préparés par les deux co-rapporteurs, Mme M. Stolbizer (Argentine) et M. C. Lacroix (Belgique).

Après la présentation du projet de résolution par l'un des deux co-rapporteurs, 34 intervenants ont pris la parole pour exprimer leur point de vue sur le sujet. Au cours du processus de rédaction, la Commission a examiné 200 amendements soumis par 22 Parlements membres et le Forum des femmes parlementaires. Environ un tiers des amendements et sous-amendements proposés ont été retenus.

Le Bureau de la Commission s'est réuni dans la matinée du 26 mars 2024. Sa principale décision a été de proposer un thème d'étude issu des discussions tenues au cours de la réunion. Le Bureau est également convenu de poursuivre les consultations afin d'établir un programme de travail complet pour la 149^e Assemblée.

Lors de la dernière séance de la Commission, dans l'après-midi du 26 mars 2024, le projet de résolution consolidé a été adopté par un vote et le thème d'étude proposé par le Bureau a été accepté.

Le 27 mars 2024, la Présidente de la Commission a présenté le projet de résolution à la séance plénière de l'Assemblée et il a été adopté par consensus. Les délégations de la Fédération de Russie, de l'Inde et de l'Iran (République islamique d') ont exprimé leur opposition à l'ensemble du texte de la résolution. Les délégations de la Chine et de la Lituanie ont émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution. Les délégations de l'Australie, du Canada, de Cuba, de la France, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de la Türkiye ont exprimé des réserves sur plusieurs paragraphes et, dans certains cas, sur l'utilisation de l'expression "systèmes d'armes autonomes" sans mentionner la caractéristique de létalité.

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude présenté par le Bureau intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine* et a approuvé la nomination de M. M.A. Bouchouit (Algérie) et de M. J. Buttimer (Irlande) en tant que co-rapporteurs pour la prochaine résolution. Lorsqu'il a présenté le thème d'étude, le Bureau a indiqué que, pour des raisons d'inclusivité dues à la sensibilité du sujet, il devrait avoir la possibilité de constituer une équipe comprenant un co-rapporteur de chaque groupe géopolitique. La Présidente de l'UIP sera donc chargée de poursuivre les consultations en vue de nommer ces rapporteurs le plus tôt possible conformément à l'article 13.4 du Règlement des commissions permanentes.

c) Commission permanente du développement durable

La Commission permanente du développement durable s'est réunie les 24, 25 et 26 mars 2024, sous la conduite de son Président, M. W. William (Seychelles). La Commission était chargée de rédiger la résolution intitulée *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*. Le projet de résolution et le mémoire explicatif l'accompagnant avaient été préparés par les co-rapporteurs, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), M. S. Patra (Inde) et Mme L. Vasylenko (Ukraine).

La rédaction de la résolution a eu lieu en séance plénière. La Commission a examiné 293 amendements au projet de résolution présentés par 27 Parlements membres. Le projet de résolution consolidé a été adopté par consensus. L'Inde et l'Iran (République islamique d') ont exprimé leur opposition à l'ensemble du texte. La Chine a émis des réserves sur les alinéas 7 et 8 ainsi que sur les paragraphes 7, 8 et 25. La Türkiye a émis des réserves sur les paragraphes 24, 25 et 26.

Lors de sa séance finale et sur proposition de son Bureau, la Commission a adopté son prochain thème d'étude intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*. La Commission a approuvé la nomination de Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), Mme E.T. Muteka (Namibie) et M. R. Fogiel (Pologne) en tant que co-rapporteurs.

La Commission a également approuvé un plan de travail pour l'Assemblée suivante. Il inclut un débat sur le sujet de la résolution suivante, une réunion-débat intitulée *Le rôle des parlements en matière de prévention de l'évasion fiscale et de réalisation du développement durable*, ainsi qu'un volet consacré à la préparation de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en Azerbaïdjan (COP29).

Aucune candidature n'a été reçue concernant le poste vacant au sein du Bureau.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission a tenu deux séances.

Au cours de sa première séance, qui s'est déroulée le 25 mars 2024 sous la conduite de M. A. Torosyan (Arménie), Vice-Président, la Commission a tenu un débat sur sa prochaine résolution : *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. Le débat a exploré les avantages potentiels de l'intelligence artificielle tout en attirant l'attention sur les multiples risques associés à cette technologie émergente, avec des contributions d'experts, des rapporteurs (Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie)) ainsi que de plus de 30 délégués.

À sa deuxième séance, le 26 mars 2024, sous la conduite de M. Torosyan, la Commission a tenu un débat sur le thème *Pour des mesures durables visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, y compris leurs possibilités d'éducation et d'emploi*. Le débat a mis en évidence le rôle important que les parlements peuvent jouer pour faire progresser la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, en veillant à ce que les lois, les politiques et les budgets favorisent la pleine inclusion des personnes handicapées dans la société et suppriment toutes les formes de discrimination et de stigmatisation fondées sur le handicap.

En application de l'article 10.2 du Règlement des commissions permanentes, la Commission a déclaré vacant le poste de M. E. Uwizeyimana (Rwanda) au sein du Bureau. Une élection pour pourvoir ce poste vacant aura lieu lors de la prochaine Assemblée.

Pour plus d'informations sur les deux débats, voir [page 61](#).

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie à deux reprises. Lors de la première séance, le nouveau Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, M. F. Paullier, a présenté le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et son mandat consistant à faciliter l'accès des jeunes aux débats et aux processus dans l'ensemble du système des Nations Unies. Quelque 48 délégations ont assisté à un débat vigoureux qui a donné lieu à plus de 18 interventions.

La deuxième séance a porté sur la question de la durabilité de l'action humanitaire des Nations Unies. La Commission a entendu de hauts responsables du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ces représentants ont partagé des informations importantes sur les crises humanitaires qui sévissent dans le monde. Plus de 34 délégations étaient présentes et 16 d'entre elles sont intervenues.

La Commission a adopté une motion visant à encourager les parlementaires à s'engager au niveau national sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, à promouvoir la tenue d'un débat sur cette question au sein de leurs parlements tout en en discutant également avec leur représentant permanent auprès de l'ONU, et à être disposés à ratifier tout changement au Conseil de sécurité.

Le 25 mars 2024, la Commission a organisé une réunion spéciale de haut niveau à l'intention des présidents et vice-présidents de parlement sur la crise du multilatéralisme. Mme T. Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, et Mme R. Grynspan, Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ont participé à la discussion.

5. Volet spécial sur la redevabilité

Pour la cinquième Assemblée consécutive, le débat général comprenait un volet spécial sur la redevabilité. Au cours de celui-ci, les délégations ont été invitées à signaler leurs actions visant à promouvoir la solidarité parlementaire en faveur de la défense des droits de l'homme des parlementaires, leur engagement en faveur de la promotion de sociétés inclusives et leur action visant à s'attaquer aux changements climatiques.

Dans ce contexte, la Présidente de l'UIP a insisté sur le fait que l'UIP était une organisation conduite par ses Membres, au sein de laquelle les décisions et les résultats devaient se traduire en réalités nationales pour le bien-être des populations. Conformément aux Statuts de l'UIP, les Parlements membres ont le devoir de partager avec l'Organisation les détails des résultats obtenus dans le cadre du suivi des décisions de l'UIP.

Pour faciliter ce processus, chaque année, un certain nombre de parlements de chaque groupe géopolitique sont désignés pour présenter un rapport et répondre à une enquête préparée par le Secrétariat de l'UIP. Le taux de répondants à l'enquête a culminé à 71 % en 2023. En 2024, 38 pays des six groupes géopolitiques doivent présenter un rapport.

Au total, 18 délégations, dont le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et l'Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), deux Observateurs de l'UIP, ont pris la parole pour faire connaître les bonnes pratiques qu'ils mettent en œuvre en vue de donner suite à des déclarations adoptées ces dernières années à l'UIP. Quatre délégations ont fourni des contenus multimédias, diffusés au cours de ce volet.

Voici quelques exemples concrets d'action parlementaire :

- Australie : L'Australie a collaboré avec ses voisins insulaires du Pacifique pour renforcer la résilience face aux changements climatiques. L'année précédente, l'Australie et les Tuvalu ont signé le premier accord bilatéral sur la mobilité climatique. Des modalités spécifiques en matière de visa ont été mises en œuvre au profit des Tuvaluans menacés par les changements climatiques pour qu'ils puissent vivre, travailler et étudier en Australie. L'Australie a également alloué des fonds au projet d'adaptation des zones côtières des Tuvalu afin de renforcer leur résistance face aux changements climatiques.
- Azerbaïdjan : L'Azerbaïdjan accueillera la COP29 en novembre 2024 et a opéré une transition responsable vers une sortie des combustibles fossiles au profit de sources d'énergie propres de substitution. Le pays s'est impliqué dans divers projets visant à promouvoir les énergies renouvelables, il a notamment signé le Pacte mondial sur le méthane et prenait part au projet de Corridors verts de l'Union européenne.
- Chine : La Chine a été le leader mondial en termes d'investissements dans les énergies renouvelables pour la septième année consécutive et a dominé le marché de la production et de la vente de véhicules à énergie nouvelle, la moitié de ces véhicules dans le monde se trouvant sur les routes chinoises. Aux fins de suivi des résolutions de l'UIP et d'autres accords internationaux, l'Assemblée populaire nationale avait adopté et mis en œuvre plusieurs lois visant à soutenir les énergies renouvelables et les transports propres, dont la loi sur les économies d'énergie, la loi sur la promotion d'une énergie propre et la loi sur la promotion de l'économie circulaire.
- Cabo Verde : Le Parlement a donné la priorité à une transition vers zéro émission de carbone et portait son attention sur les économies verte et circulaire grâce à des efforts de numérisation. Cabo Verde a mis au point des zones sûres pour préserver la biodiversité marine et a fait office de pionnier s'agissant des initiatives de réduction des déchets plastiques.
- Chili : Le Parlement a montré l'exemple en matière d'inclusivité, en employant des personnes atteintes de trisomie au sein de la Chambre des députés. La délégation du Chili a incité l'UIP à s'intéresser davantage à la question des personnes handicapées lors de ses réunions.
- Danemark : Le Parlement a décidé de suivre activement les cas de violation des droits de l'homme des parlementaires examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, en Europe. Cela impliquait notamment d'envoyer des délégations à des audiences, d'adresser des lettres à des parlementaires détenus et d'évoquer ces cas avec les représentants des pays concernés.
- Indonésie : La Chambre des représentants de l'Indonésie a défendu activement une transition vers une économie verte, en donnant la priorité à la finalisation d'un projet de loi sur les énergies renouvelables. L'Indonésie s'est employée également résolument à promouvoir une société pacifique et inclusive en accordant le même respect à toutes les religions, notamment en adoptant un projet de loi visant à assurer l'égalité de traitement de toutes les religions dans le pays.
- Lettonie : Le Parlement était en train d'améliorer la réponse aux discours de haine en collaborant étroitement avec diverses parties prenantes, notamment des ONG et des organes de maintien de l'ordre. Si les discours de haine constituaient une infraction pénale en Lettonie, le Parlement envisageait des mesures plus nuancées pour promouvoir des sociétés inclusives et faciliter la cohésion sociale grâce au dialogue.

- Thaïlande : Le Parlement œuvrait au renforcement de l'inclusivité de la société thaïlandaise en se concentrant sur l'égalité du droit au mariage, les droits des personnes autochtones et la protection du travail. La chambre basse était sur le point d'adopter une loi sur l'égalité du droit au mariage et la Thaïlande deviendrait ainsi le premier pays de l'ASEAN à le faire.

Les autres délégations qui ont pris la parole au cours de ce volet étaient l'Allemagne, le Canada, l'Inde, le Malawi, le Mexique et la Tunisie.

6. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture, qui s'est déroulée le 27 mars 2024, la Présidente de l'UIP a présenté la Déclaration de Genève sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension* (voir [page 42](#)) et a invité le plus jeune parlementaire homme et l'une des plus jeunes parlementaires femmes présents à l'Assemblée, M. A. Tongjaisod (Thaïlande) et Mme E.T. Muteka (Namibie), à présenter la Déclaration. L'Assemblée a fait sienne à l'unanimité la Déclaration de Genève.

Rappelant qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur le choix d'un point d'urgence en début de semaine, la Présidente de l'UIP a indiqué qu'elle et le Secrétaire général publieraient sous peu une déclaration des dirigeants au nom des parlementaires du monde entier sur l'action urgente à mener pour faire face à la situation à Gaza (voir [page 45](#)).

Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a présenté la résolution *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* (voir [page 46](#)). L'Assemblée a adopté la résolution par consensus. La Fédération de Russie, l'Inde et l'Iran (République islamique d') se sont opposés à la résolution, tandis que l'Australie, le Canada, la Chine, Cuba, la France, la Lituanie, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Turquie ont émis des réserves.

M. W. William (Seychelles), Président de la Commission permanente du développement durable, a présenté la résolution *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité* (voir [page 51](#)). L'Assemblée a adopté la résolution par consensus. L'Inde et l'Iran (République islamique d') se sont opposés à la résolution et la Chine et la Turquie ont émis des réserves.

L'Assemblée a pris note des rapports de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, présenté par son Vice-Président, M. A. Torosyan (Arménie), et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présenté par son Président, M. D. McGuinty (Canada) (voir [page 64](#)).

L'Assemblée a approuvé les thèmes d'étude des résolutions que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission permanente du développement durable élaboreront en vue de leur adoption lors de la 150^e Assemblée de l'UIP, ainsi que les rapporteurs qui travailleront sur les projets de résolution (voir [page 38](#)).

À la fin de l'Assemblée, les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole : Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh) au nom du Groupe Asie-Pacifique, M. B. Boughali (Algérie) au nom du Groupe arabe, M. M. Bouden (Algérie) au nom du Groupe africain, Mme S. Carvajal Isunza (Mexique) au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mme V. Riotton (France) au nom du Groupe des Douze Plus et M. T. Vardanyan (Arménie) au nom du Groupe Eurasie. Ils ont remercié la Présidente, le Secrétaire général, le personnel du Secrétariat et les hôtes suisses pour leur travail inlassable qui a permis d'assurer une nouvelle Assemblée très réussie, et ont fait écho à la gratitude et aux félicitations du Secrétaire général, exprimées lors de la séance du Conseil directeur plus tôt dans la journée, à l'égard de Mme S.-A. Sader, Chargée du Service des conférences, qui allait prochainement partir à la retraite. Ils ont déploré le fait que les Membres n'aient pas réussi à trouver un consensus sur un point d'urgence pour la deuxième Assemblée consécutive, mais ont remercié la Présidente et le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de publier une déclaration des dirigeants sur la situation à Gaza. Même en l'absence d'un point d'urgence sur le sujet, la situation à Gaza a été mise en avant dans de nombreuses discussions au cours de l'Assemblée, et ils ont exprimé l'espoir que la révision des Statuts et du Règlement de l'UIP qui est en cours donnerait lieu à des processus améliorés pour permettre aux Membres de l'UIP d'exprimer leur position sur des questions aussi importantes.

Dans ses observations finales, M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a félicité la Présidente pour l'efficacité avec laquelle elle a conduit sa première Assemblée. Notant que 2024 marquera le 135^e anniversaire de l'UIP, il a affirmé que les pères fondateurs de l'Organisation, MM. Cremer et Passy, auraient été extrêmement satisfaits de voir plus de 700 parlementaires participer à la présente Assemblée et de constater la grande qualité des débats et des résultats. Il a dit espérer que les Parlements membres saisiraient l'occasion de ce 135^e anniversaire pour redoubler d'efforts en vue de rétablir la paix dans le monde. Il a également insisté sur la transformation numérique en cours à l'UIP, qui se manifeste aux Assemblées par l'acceptation croissante d'une approche sans papier, de nombreux délégués consultant désormais les documents de l'Assemblée sur leurs propres appareils numériques. Il s'est réjoui d'accueillir à nouveau les délégués à Genève pour la 149^e Assemblée en octobre 2024.

Dans ses observations finales, la Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP et Présidente de la 148^e Assemblée, a exprimé sa gratitude à tous ceux qui ont joué un rôle essentiel dans l'organisation de l'Assemblée, et en particulier aux autorités suisses pour leur accueil chaleureux à Genève. Le grand nombre de participants à l'Assemblée et l'accent mis sur la diplomatie parlementaire enverront à la communauté internationale le signal que les parlementaires appuieront et contribueront aux efforts visant à revigorer le multilatéralisme en lui conférant une forte dimension parlementaire et en mettant l'accent sur le dialogue inclusif, seul moyen de parvenir à une paix durable. Elle a remercié les délégués pour leur participation active, leurs contributions perspicaces et leur engagement inébranlable envers l'UIP, qui ont constitué une base solide pour les nombreux résultats positifs de l'Assemblée. Elle a invité les participants à ramener la Déclaration de Genève dans leurs parlements et à envisager d'organiser un événement spécial sur la diplomatie parlementaire pour marquer le 135^e anniversaire de l'UIP, le 30 juin 2024, Journée internationale du parlementarisme.

La Dr T. Ackson a déclaré la 148^e Assemblée de l'UIP close et l'hymne de l'UIP a été joué.

213^e session du Conseil directeur

1. Rapport de la Présidente de l'UIP

Le Conseil directeur a pris note du rapport de la Présidente de l'UIP sur les activités qu'elle a menées au cours des cinq premiers mois de son mandat et s'est félicité des résultats déjà obtenus sur une si courte période. Il a également convenu avec le Comité exécutif qu'il incombait collectivement à tous les parlementaires du monde d'établir une plateforme de dialogue entre les Parlements d'Israël et de Palestine en vue de trouver des solutions à la crise actuelle.

2. Rapport du Secrétaire général

Le Secrétaire général a présenté le [Rapport d'impact 2023](#), qui porte sur les activités menées par l'UIP au cours de la deuxième année de mise en œuvre de sa Stratégie 2022-2026. Il a souligné plusieurs domaines ayant eu un impact important dans le cadre des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation et du thème prioritaire de 2023, à savoir les changements climatiques.

3. Résultats financiers de l'exercice 2023

Le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice 2023 ont été présentés par M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Président du Sous-Comité des finances. Il a indiqué que les comptes de 2023 se trouvaient dans une situation financière saine et présentaient un excédent de fonctionnement de 157 000 CHF à la fin de l'exercice. L'excédent avait été ajouté au Fonds de roulement de l'UIP, qui se trouvait aujourd'hui à 91 % du niveau fixé. Les dépenses se situaient dans les limites du budget prévu pour chacun des objectifs stratégiques et les recettes générées par les placements de l'UIP avaient augmenté grâce aux conditions favorables du marché en 2023.

M. Al Nuaimi s'est félicité des excellents résultats obtenus grâce aux efforts déployés par le Secrétaire général pour mobiliser des contributions volontaires. Ces résultats étaient la preuve que l'UIP était considérée comme un partenaire fiable par les donateurs. Il a également relevé que le montant des arriérés de contributions de Parlements membres augmentait régulièrement depuis plusieurs années. Cette situation s'expliquait notamment par la situation du Parlement de la République bolivarienne du Venezuela, dont les arriérés s'accroissaient chaque année et se situaient aujourd'hui à 662 000 CHF. Il a encouragé les organes directeurs à prendre des décisions face à cette situation exceptionnelle. De même, il a encouragé tous les Parlements membres à collaborer avec leur groupe géopolitique pour tenter de réduire le nombre de Parlements membres en retard dans le paiement de leur contribution financière.

Le Vérificateur interne, M. H. Carneiro (Portugal), a exposé son rapport. D'après lui, les états financiers présentés par l'UIP reflétaient fidèlement la situation de l'Organisation au 31 décembre 2023 ainsi que sa performance financière tout au long de l'exercice 2023. Ils étaient conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le nouveau Vérificateur extérieur – la Commission d'audit de la République d'Indonésie – avait exprimé une opinion favorable sur les états financiers sans aucune réserve et confirmé que toutes les recommandations des audits précédents étaient désormais mises en œuvre. Trois nouvelles recommandations avaient été formulées concernant les actifs de la caisse de prévoyance de l'UIP, la catégorisation de certains frais de déplacement et le recouvrement des arriérés de contributions de Parlements membres. Le Secrétariat de l'UIP les avait toutes acceptées et procédait à leur mise en œuvre. M. Carneiro a indiqué que le Conseil directeur devait envisager d'utiliser tous les mécanismes à sa disposition pour régler l'accumulation d'arriérés, notamment la suspension des droits des Membres qui ne respectaient pas leurs obligations, et indiquer les raisons des décisions prises à l'égard de chaque Parlement membre concerné. Il a également conseillé à l'UIP de prendre des dispositions au cours des prochaines années pour compenser la réduction des actifs de la caisse de prévoyance au moyen des réserves cumulées de l'Organisation.

M. Carneiro a conclu en indiquant que la gestion financière de l'UIP reposait sur une base solide, fondée sur des contrôles internes, et que sa situation financière était saine. Il a recommandé que le Conseil approuve la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers pour l'exercice 2023.

Des participants ont félicité le Sous-Comité des finances et l'équipe du Secrétariat pour leur travail, demandé des informations sur la dotation en personnel et remercié la Commission d'audit de la République d'Indonésie pour l'excellent rapport d'audit élaboré dans le cadre de son nouveau mandat.

Le Conseil a approuvé la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers pour l'année 2023.

4. Situation financière de l'UIP

Le Conseil a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2024 ainsi que la liste actualisée des contributions non acquittées. M. Al Nuaimi, qui a présenté le rapport au nom du Comité exécutif, a rappelé que l'année ne faisait que commencer et que la situation était donc similaire à celle de fin 2023. L'exécution du budget de l'Organisation s'annonçait en bonne voie pour l'exercice. Les marchés d'investissement avaient continué de bien se porter en début d'année et les finances de l'UIP étaient restées saines et stables. La liste des Membres en retard dans le paiement de leur contribution avait légèrement diminué mais devait rester l'objet d'une attention particulière en 2024.

Le Secrétaire général a informé le Conseil directeur sur la question de la mobilisation des fonds volontaires. Les travaux de l'UIP ont continué de bénéficier de subventions de la part de divers parlements, gouvernements, agences et fondations du Bangladesh, du Bénin, du Canada, de la Chine, des Émirats arabes unis, de l'Irlande, de la Micronésie (États fédérés de), du Qatar, de la Suède, de l'Union européenne et de la famille des Nations Unies.

5. Questions relatives aux Membres et au statut d'observateur

Le Conseil a salué les efforts déployés par le Secrétariat et les Parlements membres pour atteindre l'objectif d'universalité.

Le Conseil a noté qu'une délégation jamaïquaine de haut niveau avait participé à l'Assemblée et il a dit espérer que ce parlement redevienne Membre de l'UIP dans un proche avenir.

Le Conseil a également pris note des discussions en cours sur l'éventuelle admission du Belize dans un avenir relativement proche et a souhaité que l'augmentation du nombre de Membres de l'UIP aille de l'avant.

Le Conseil a entériné la recommandation du Comité exécutif d'admettre la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL) et l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO) en qualité d'observateur permanent auprès de l'UIP et a appelé de ses vœux une coopération fructueuse entre ces organisations et l'UIP.

Le Conseil a été informé de la situation de certains parlements et a entériné plusieurs recommandations du Comité exécutif. Les différentes situations se subdivisent en quatre catégories.

a) Parlements qui ne fonctionnent pas

Le Parlement d'**Afghanistan** avait été dissous par les talibans, ce qui avait entraîné l'exil de la plupart des anciens parlementaires au Canada, en Türkiye et dans plusieurs pays européens. Les organes directeurs de l'UIP avaient pris la décision politique de ne pas reconnaître le régime des talibans. En revanche, le Conseil avait décidé d'autoriser le parlement dissous à continuer de participer aux travaux de l'UIP en qualité d'observateur sans droit de vote. Depuis, le Parlement était régulièrement représenté aux Assemblées de l'UIP. Plusieurs organes de l'UIP, notamment le Comité chargé de promouvoir le droit international humanitaire et le Comité exécutif, suivaient attentivement l'évolution de la situation humanitaire en Afghanistan. Le Conseil a décidé de maintenir sa décision d'autoriser l'Afghanistan à participer aux réunions de l'UIP sans exercer de mandat électif et sans droit de vote.

Le Parlement de **Guinée-Bissau** avait été dissous par le Président en violation des dispositions constitutionnelles qui interdisaient la dissolution du Parlement dans les 12 mois suivant une élection. Des parlementaires s'étaient vu interdire l'accès au bâtiment et aux ressources parlementaires et le Président du Parlement avait écrit à la Présidente de l'UIP pour solliciter une aide. En signe de solidarité, le Secrétaire général avait invité, à Genève, le Président du Parlement dissous pour déterminer quelles formes de soutien l'UIP pouvait apporter. Le Conseil directeur a décidé de continuer à faire preuve de solidarité envers le Parlement de Guinée-Bissau, a recommandé de poursuivre la collaboration avec son président et a demandé à être tenu informé des résultats de ces discussions.

En **Haïti**, le Parlement ne fonctionnait pas et le pays se trouvait aux mains de gangs, sans perspective d'élections à court terme. Le Premier ministre avait quitté le pays et n'avait pas l'intention de revenir à cause des menaces de mort proférées par les seigneurs de guerre et les gangs. Le Conseil a recommandé à l'UIP de continuer à suivre l'évolution de la situation et de soutenir tous les efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel.

La situation au **Myanmar** était similaire à celle qui prévalait en Afghanistan. L'armée avait pris le pouvoir et ne reconnaissait pas les résultats des élections démocratiques tenues en 2020. Précédemment, le Conseil avait décidé de reconnaître le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw, un organe législatif composé de parlementaires qui, pour beaucoup, vivent maintenant à l'étranger, et l'avait invité à assister aux réunions de l'UIP pour représenter le Myanmar en qualité d'observateur sans droit de vote. Il a décidé de maintenir cette décision.

Au **Niger**, le Parlement démocratiquement élu ne fonctionnait plus depuis que l'armée l'avait dissous. Lors de la 147^e Assemblée de l'UIP, tenue à Luanda, le Premier Ministre du Niger avait informé le Secrétaire général que les autorités de transition œuvraient à la création d'un Conseil consultatif de la transition, qui servirait de pouvoir législatif pendant la transition. Le Premier Ministre avait déclaré qu'il informerait rapidement le Secrétaire général des dispositions relatives à ce futur organe. Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a décidé d'inviter l'UIP à continuer de suivre l'évolution de la situation au Niger et à fournir une assistance en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Au **Soudan**, le Parlement ne fonctionnait plus depuis le coup d'État militaire mené en 2019. Plusieurs modalités avaient été envisagées pour la tenue d'élections, mais aucune n'avait été adoptée. En 2021, l'UIP avait décidé de suspendre l'affiliation du Soudan. Une guerre civile avait éclaté dans le pays en 2023 et faisait toujours rage. Dans ce contexte, il n'y avait aucune perspective d'élections à court terme, c'est pourquoi le Conseil directeur a décidé de maintenir la décision qu'il avait prise en 2021.

b) Parlements en transition

Cette catégorie comprenait **le Burkina Faso, le Gabon, la Guinée, la Libye, le Mali, le Soudan du Sud et le Tchad.**

L'UIP dialoguait avec l'Assemblée législative de transition du **Burkina Faso**. Le Secrétaire général s'était rendu au Burkina Faso en mai 2023 pour recueillir des informations de première main et consulter les autorités sur la manière dont l'UIP pourrait contribuer à un retour rapide à la normale. La tenue d'élections visant à mettre fin à la période de transition avait été reportée, car des terroristes occupaient plus de 40 % du territoire.

Au **Mali**, où persistent des problèmes de sécurité du même ordre, l'armée avait pris le pouvoir en vue de régler la situation. Un processus de transition nationale était mené et un parlement de transition était établi. C'est pourquoi les organes directeurs de l'UIP avaient décidé de maintenir l'affiliation du Mali et recommandé au Secrétaire général de l'UIP d'appuyer les efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel. Dans le cadre de cette mission, le Secrétaire général s'était rendu dans le pays en mai 2023 et s'était entretenu avec les différentes parties impliquées dans la transition. Les autorités soutenaient que des élections étaient toujours prévues pour 2024.

À l'instar du Burkina Faso et du Mali, la **Guinée**, où un Conseil national de transition était établi, se trouvait dans une période de transition. Les organes directeurs de l'UIP avaient décidé de maintenir l'affiliation de la Guinée et avaient chargé le Secrétaire général de consulter les autorités de transition pour définir comment l'UIP pourrait contribuer efficacement au processus mené pour rétablir rapidement l'ordre constitutionnel. Le Secrétaire général s'était rendu en Guinée lors de sa tournée en Afrique de l'Ouest en mai 2023 et il avait assisté au lancement du débat politique visant à recueillir les vues de la population sur le projet de constitution. Un référendum devait avoir lieu sur ce projet en décembre 2024 au plus tard.

Au **Tchad**, un Conseil national de transition était établi depuis que le fils du défunt Président Idriss Déby avait pris le pouvoir dans des conditions non démocratiques. L'UIP fournissait une assistance à l'organe de transition conformément à la décision des organes directeurs de maintenir l'affiliation du Tchad. Des élections présidentielles suivies d'élections législatives devaient avoir lieu en mai 2024.

Au **Gabon**, en août 2023, l'armée avait renversé le prétendu vainqueur de l'élection présidentielle, M. Ali Bongo. Les autorités militaires avaient entamé un processus de transition, dans le cadre duquel elles ont mis en œuvre les mécanismes connexes, notamment un parlement de transition. Dans ce contexte, les organes directeurs de l'UIP avaient décidé de maintenir l'affiliation du Gabon et recommandé d'établir un dialogue avec le parlement de transition en vue d'appuyer le processus. Au début de 2024, le Secrétaire général s'était rendu au Gabon, où il s'était entretenu avec toutes les autorités de transition, y compris le Chef de l'État, M. Oligui Nguema. Afin de faire preuve d'inclusivité, il s'était également entretenu avec l'ancien Président, M. Ali Bongo. Le processus de transition se déroulait bien et un dialogue national pour définir les prochaines étapes allait se tenir du 2 au 30 avril 2024.

S'agissant de la **Libye**, l'UIP avait reconnu le Parlement élu en 2014, établi dans un premier temps à Tobrouk puis aujourd'hui à Benghazi. L'une des principales missions de ce parlement avait été d'ouvrir la voie à des élections, mais en raison de désaccords entre les différentes parties concernées, celles-ci n'avaient pas encore eu lieu. Toutefois, selon des informations récentes, un accord avait été conclu entre le Parlement et le pouvoir exécutif basé à Tripoli en vue d'en organiser dans un avenir proche, lorsque certaines conditions seraient remplies.

Au **Soudan du Sud**, où un parlement de transition avait prêté serment en 2021, un processus de transition était également mené. Il avait été prolongé jusqu'en février 2025, ce qui avait une incidence sur l'organisation des élections censées se tenir en décembre 2024.

S'agissant des sept parlements en transition susmentionnés, le Conseil a recommandé à l'UIP de continuer à suivre leur situation, d'apporter une aide, le cas échéant, à l'élaboration de nouvelles constitutions et de nouveaux cadres législatifs dans les pays concernés, et de tenir les organes directeurs informés des progrès accomplis.

Pour donner suite à cette recommandation, le Secrétaire général s'est entretenu, pendant l'Assemblée, avec les chefs de délégation du Burkina Faso, du Gabon, de la Guinée, du Mali et du Tchad, ainsi que de la Guinée-Bissau, pour déterminer comment l'UIP pouvait continuer d'appuyer leurs processus de transition respectifs. Les chefs de délégation ont réitéré leur gratitude à l'UIP, considérée comme l'une des rares organisations qui non seulement comprenaient leur situation mais qui avaient également proposé un soutien pertinent pour leur retour à la normale. Pour donner suite à ces entretiens, un atelier régional visant à harmoniser l'appui de l'UIP à ces pays et à mettre en commun les expériences sera organisé à Genève. Des activités de suivi au niveau national seront ensuite menées pour traiter des questions spécifiques.

c) Parlements de pays où la situation politique a des répercussions sur le fonctionnement du parlement

Le Conseil a reçu des informations actualisées sur le cas de la **République bolivarienne du Venezuela**. Alors que l'UIP ne reconnaissait ni le Parlement élu en 2015 ni celui qui avait été élu en 2020, les organes directeurs avaient accepté de recevoir une délégation du Venezuela aux Assemblées statutaires de l'UIP, à condition qu'elle soit composée de représentants de ces deux parlements. Dans le cadre du mandat qui lui avait été confié par les organes directeurs en vue de contribuer à normaliser la situation du Venezuela, le Secrétaire général avait invité des représentants du Parlement élu en 2020 à titre consultatif à Genève en janvier 2024, étant donné que le Parlement élu en 2015 n'existait plus. Les représentants avaient également participé à une audition avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires sur les cas des parlementaires vénézuéliens dont il était saisi. Si les relations entre le régime du Président Maduro et l'opposition semblent tendre vers une certaine normalisation, dans le

contexte de l'accord conclu à la Barbade, de récents événements, notamment la demande de fermeture du bureau du HCDH à Caracas par le régime et l'interdiction de se présenter aux élections présidentielles de juillet 2024 dont est frappée une candidate majeure de l'opposition, ont montré que des obstacles persistaient. Notant que la situation au Venezuela demeurerait difficile, le Conseil a appuyé la recommandation du Comité exécutif de reporter toute décision relative au Venezuela à sa prochaine session, lorsqu'il aurait connaissance des résultats des élections présidentielles de juillet 2024.

En **Palestine**, les élections prévues depuis 2010 n'avaient toujours pas eu lieu et aucune perspective optimiste n'était à envisager dans le contexte actuel. Le Conseil a entériné la recommandation du Comité exécutif de prendre note de l'absence de progrès et d'exprimer l'espoir que les élections reportées depuis longtemps aient lieu dans un avenir très proche.

Le **Yémen** est resté un Parlement membre à part entière qui a régulièrement participé aux activités de l'UIP. Un accord était établi pour soutenir le secrétariat du Parlement, mais il n'avait pas encore été mis en œuvre en raison de la guerre qui ravageait le pays. Le Conseil a entériné la recommandation du Comité exécutif de continuer à suivre l'évolution de la situation.

d) Parlements de pays où la situation politique constitue une menace potentielle pour la capacité du parlement à fonctionner

Cette catégorie comprenait **la Bosnie-Herzégovine, l'Eswatini, le Pérou et la République arabe syrienne**. Le Conseil a entériné la recommandation du Comité exécutif d'inviter le Secrétariat à continuer de suivre l'évolution de ces situations et de lui communiquer régulièrement des informations actualisées.

Le Conseil a pris note de la proposition du Comité exécutif de retirer l'**Eswatini** et le **Pérou** de la liste si les pays poursuivaient dans une voie aussi favorable.

6. Thème prioritaire de l'UIP pour 2024

Le Secrétaire général a présenté le thème prioritaire pour 2024 – la paix et la sécurité – ainsi que les nombreuses initiatives et activités en cours et prévues tout au long de l'année pour le décliner.

Il a déclaré que l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies à New York en février 2024 avait été axée sur le rôle que les parlements pouvaient jouer dans la cessation des conflits et la promotion d'une approche de la consolidation de la paix plus centrée sur l'humain. Le thème de la 148^e Assemblée de l'UIP était également directement lié à ce sujet, la diplomatie parlementaire occupant le devant de la scène, de même que la négociation de la résolution sur *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*. Au niveau des programmes, l'UIP intensifiait ses efforts pour soutenir les parlements de transition dans les pays qui émergent de l'instabilité politique, ainsi que les initiatives visant à promouvoir la coexistence pacifique par le dialogue interconfessionnel et l'action parlementaire pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le 30 juin 2024, date du 135^e anniversaire de l'UIP et Journée internationale du parlementarisme, l'UIP encouragera les Parlements membres à célébrer ce jalon en mettant particulièrement l'accent sur la paix et la sécurité.

Enfin, le Prix Cremer-Passy 2024 sera décerné à un parlementaire ou à un groupe de parlementaires ayant fait preuve d'un bilan exceptionnel en matière de paix et de sécurité, conformément au thème général de l'année.

7. Bureaux régionaux de l'UIP

Le Conseil a été informé des progrès accomplis concernant l'établissement de bureaux régionaux de l'UIP en Uruguay et en Égypte.

En Uruguay, l'Accord de siège entre le Secrétariat de l'UIP et le Ministère des affaires étrangères avait été officiellement ratifié par la loi le 25 novembre 2023. Le Secrétariat et le Parlement uruguayen œuvraient main dans la main pour conclure un accord opérationnel décrivant les caractéristiques du Bureau régional sur les plans opérationnel et budgétaire.

S'agissant du Bureau régional égyptien, des discussions avaient eu lieu sur l'Accord de siège et les modalités financières. Le Secrétariat de l'UIP avait reçu des amendements et des observations sur le modèle proposé, ce qui témoignait de la progression des négociations.

8. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé la liste des prochaines réunions interparlementaires, conformément à la recommandation du Comité exécutif.

En outre, il a entériné deux recommandations du Comité exécutif portant sur :

- l'organisation d'une réunion mondiale annuelle de femmes parlementaires, dont la première aurait lieu au Mexique en février 2025, sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires ;
- le maintien de la tenue d'une réunion du Comité exécutif chaque année entre les deux Assemblées, qui serait organisée par le parlement de l'un des membres du Comité exécutif, à son invitation.

9. Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement

Le Conseil a approuvé la composition du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement (voir [page 68](#)), à savoir : 16 présidents de parlement issus des six groupes géopolitiques, deux membres du Comité exécutif, la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, le Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires et le Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, qui siègent tous de droit, ainsi que la Présidente du Conseil national suisse, en tant que Parlement hôte, et le Chef de cabinet du Secrétaire général de l'ONU, en tant que représentant de ce dernier. Le Comité préparatoire tiendra sa première réunion les 16 et 17 mai 2024 à Genève. La Conférence elle-même se tiendra en principe fin juillet ou début août 2025.

10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil a entériné les recommandations formulées dans les rapports sur les activités du [Forum des femmes parlementaires](#), du [Forum des jeunes parlementaires](#), du [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#), du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#), du [Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire](#), du [Groupe de facilitateurs concernant Chypre](#), du [Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine](#), du [Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent](#), du [Groupe de travail sur la science et la technologie](#), du [Groupe du partenariat entre hommes et femmes](#) et du [Groupe consultatif sur la santé](#). Le Conseil a approuvé les nouvelles nominations au sein de ces organes (voir [page 36](#)).

Le Conseil a adopté des décisions concernant 268 parlementaires de 14 pays, soumises par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

11. Élection des vice-présidents de l'UIP

Le Conseil directeur a approuvé l'élection des membres du Comité exécutif suivants en tant que vice-présidents de l'UIP : M. A. Kharchi pour le Groupe africain, M. A.R. Al Nuaimi pour le Groupe arabe, Mme A. Sarangi pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme S. Mikayilova pour le Groupe Eurasie, Mme B. Argimón pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et Mme D. Avgerinopoulou pour le Groupe des Douze Plus.

12. Prix Cremer-Passy 2024

Le Prix Cremer-Passy, ainsi nommé en l'honneur des fondateurs de l'UIP, William Randall Cremer et Frédéric Passy, sera décerné pour la troisième fois en 2024.

Ce prix récompense des parlementaires en exercice qui apportent une contribution exceptionnelle à la défense et à la promotion des objectifs de l'UIP, ainsi que ceux "qui contribuent à un monde plus uni, plus pacifique, plus durable et plus équitable".

Les candidatures pour l'édition 2024 doivent être présentées par l'intermédiaire des six groupes géopolitiques de l'UIP, qui doivent désigner un(e) candidat(e) de leur région ainsi qu'un(e) second(e) candidat(e) en tant que suppléant.

En 2024, conformément au thème général de l'année, la ou le parlementaire ou le groupe de parlementaires lauréat doit avoir un parcours exceptionnel en matière de paix et de sécurité.

Le Prix sera décerné, sur décision du jury, lors de la seconde Assemblée de l'année, en octobre 2024.

292^e session du Comité exécutif

1. Rapport de la Présidente de l'UIP

Le Comité exécutif a entendu le rapport de la Présidente de l'UIP concernant ses activités depuis son élection lors de la 147^e Assemblée de l'UIP à Luanda. Ces activités avaient trait aux trois objectifs suivants : renforcer la paix et la sécurité, donner plus de visibilité à l'Organisation et soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP.

Concernant la paix et la sécurité, inspirée par sa mission au Moyen-Orient au début de son mandat, elle a mis en exergue la nécessité de faire plus d'efforts pour ramener la paix dans la région. Tout en saluant ses efforts de manière générale, le Comité exécutif a encouragé le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient à poursuivre ses travaux et à prendre des mesures concrètes, notamment une visite de terrain qui permettrait de recueillir des informations de première main.

La Présidente avait saisi l'occasion de sa participation à diverses réunions pour promouvoir la visibilité de l'Organisation. S'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP, elle a insisté sur la nécessité de redoubler d'efforts en vue d'une plus grande inclusion des femmes dans les processus de décision, considérant la lenteur des progrès réalisés dans ce domaine.

2. Rapport du Secrétaire général

Le Secrétaire général a présenté le [Rapport d'impact 2023](#) portant sur les activités menées par l'UIP pendant cette deuxième année de mise en œuvre de la Stratégie 2022-2026. Il a mis en lumière plusieurs domaines d'impact parmi les cinq objectifs stratégiques de l'Organisation et la thématique prioritaire de l'année 2023, les changements climatiques.

3. Sous-Comité des finances

Le Président du Sous-Comité des finances, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), a informé le Comité exécutif des travaux du Sous-Comité, qui s'était réuni pour discuter des questions financières en amont de la session en cours.

Le Sous-Comité avait examiné les états financiers pour 2023 et le rapport du Vérificateur extérieur. Ce dernier avait émis un avis positif et confirmé l'exactitude des états financiers. Le Vérificateur interne de l'UIP pour 2023 (M. H. Carneiro, Portugal) et le nouveau Vérificateur extérieur, la Commission d'audit de la République d'Indonésie, avaient tenu une réunion pour s'entretenir de ce rapport de manière formelle. Trois nouvelles recommandations avaient été formulées lors de l'audit et toutes les précédentes avaient été pleinement mises en œuvre.

Le Sous-Comité avait pris note de certains aspects des comptes de 2023, sur lesquels l'attention du Comité exécutif a été attirée. Le rendement des investissements s'était rétabli en 2023 et avait produit des bénéfices. La situation des arriérés de contributions des Membres s'était néanmoins dégradée de manière constante ces dernières années, en dépit des efforts de suivi réguliers du Secrétariat. Le Sous-Comité des finances a encouragé les organes directeurs à décider de la manière de gérer cette situation exceptionnelle. Le Président du Sous-Comité a également pris note de la situation de la Caisse de prévoyance fermée de l'UIP, dont les actifs diminuaient et qui, si l'engagement au titre des retraites ne diminuait pas au même rythme, devrait être renflouée à l'horizon 2026. Dans ce cas, l'UIP disposait de réserves suffisantes pour couvrir l'engagement au titre des retraites.

Le Sous-Comité avait également examiné la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2024. L'exécution du budget de l'Organisation était conforme aux prévisions pour l'année en cours et ses finances étaient saines et stables.

Le Comité exécutif a reçu et examiné les informations actualisées que le Secrétaire général a coutume de présenter sur la mobilisation des contributions volontaires. Le Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis venait d'annoncer une donation de 1 million d'USD à l'UIP. La situation était prometteuse à cet égard, grâce aux efforts fructueux de collecte de fonds du Secrétaire général et de son équipe.

Le Président du Sous-Comité des finances a remercié l'équipe du Secrétariat de l'UIP pour son excellent travail.

4. Questions relatives aux Membres et au statut d'observateur

Le Comité exécutif a été informé qu'aucune demande officielle d'affiliation ou de réaffiliation n'avait été reçue. Il a également été tenu informé des efforts en cours visant à parvenir à l'universalité de l'UIP, auxquels la Présidente du GRULAC et le Président de l'Assemblée nationale du Guyana apportaient un soutien considérable en encourageant les parlements non membres des Caraïbes à rejoindre l'Organisation. À cet égard et grâce à un tel soutien, le Comité a été informé de la participation à l'Assemblée en cours d'une délégation de haut niveau de la Jamaïque, qui envisageait de redevenir Membre. Le Comité a pris acte de cette nouvelle encourageante et témoigné son soutien au Secrétaire général s'agissant des discussions qu'il aurait avec la délégation jamaïcaine.

Pareillement, le Comité a pris note des informations actualisées concernant les discussions avec le Parlement du Belize en vue d'une éventuelle admission en tant que Membre de l'UIP. Partageant l'avis du Secrétaire général, il a exprimé l'espoir que le Belize devienne Membre de l'UIP dans un avenir proche.

Toujours dans cet esprit d'universalité, le Comité est convenu de s'intéresser davantage, à une date ultérieure, à l'attitude à adopter envers les Parlements membres des petits pays en développement en proie à des difficultés financières, susceptibles de ne pas être en mesure de s'acquitter de leur contribution à l'UIP et qui pourraient en conséquence être sanctionnés pour non-paiement de leur contribution.

Le Comité a reçu des informations actualisées quant aux discussions en cours avec l'International Parliamentarians Congress (IPC) (Congrès international des parlementaires) s'agissant de mettre en place un Protocole d'accord avec l'UIP afin de commencer à travailler sur des sujets d'intérêt commun, conformément à la recommandation faite lors de sa 291^e session. Les Secrétaires généraux de l'UIP et de l'IPC se réuniront pendant l'Assemblée en cours pour en discuter.

Donnant suite à la demande de statut d'observateur de la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL), présentée pour la première fois au Comité lors de sa session à Luanda en octobre 2023, et considérant que la COPPPAL a désormais fourni des informations supplémentaires sur ses activités à l'échelle mondiale, le Comité a recommandé que le Conseil directeur approuve sa demande de statut d'observateur.

Dans la même veine, le Comité est également convenu de recommander au Conseil directeur d'approuver l'admission de l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO) en qualité d'observateur.

5. Groupe de travail sur les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Le Groupe de travail sur les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP a tenu sa première réunion le 26 mars 2024, en présence de six de ses huit membres. Les membres du Groupe ont élu Mme N.B.K. Mutti (Zambie) en qualité de présidente. Après les remarques liminaires de la Présidente de l'UIP, le Groupe de travail a commencé à examiner les amendements proposés, présentés avant la date butoir du 30 novembre 2023, par les groupes géopolitiques et les Parlements membres à titre individuel. Le Groupe continuera à se réunir régulièrement en ligne dans les semaines suivant l'Assemblée pour établir un ensemble convenu d'amendements à soumettre au Comité exécutif à sa session de juin 2024. En cas d'approbation, cet ensemble d'amendements sera ensuite soumis à tous les Membres de l'UIP dans le délai statutaire fixé à trois mois avant l'Assemblée, en vue d'une éventuelle adoption lors de la 149^e Assemblée de l'UIP en octobre 2024.

6. Stratégie de communication de l'UIP

Avec l'arrivée à mi-parcours de la Stratégie de communication de l'UIP pour 2022-2026, le Directeur de la Communication a présenté au Comité exécutif un bref point de situation concernant ce qui fonctionnait bien et ce qui nécessitait des discussions supplémentaires.

Adoptée en 2022 pour stimuler et soutenir la Stratégie quinquennale globale de l'UIP, la Stratégie de communication ciblait principalement les 46 000 parlementaires du monde.

Son principal objectif restait de faire de l'UIP une ressource mondiale pour, sur et entre les parlements. Elle avait été conçue pour servir de cadre général flexible, permettant de faire des ajustements en cours de route et de proposer des réponses agiles face à de nouvelles possibilités.

Globalement, la stratégie était en bonne voie à l'égard de la plupart des indicateurs, qui faisaient état d'une visibilité accrue, d'un dialogue avec les parlementaires et d'une croissance sur la plupart des canaux de communication de l'UIP.

C'était particulièrement vrai s'agissant des vidéos – les témoignages diffusés dans le cadre de la campagne de l'UIP en faveur du climat, [Parlements pour la planète](#), avaient totalisé plus de 150 000 vues. Les abonnés au bulletin d'information de l'UIP avaient augmenté de 51 %, la base de données des parlementaires avait atteint 25 000 noms, la couverture médiatique avait augmenté de 10 % l'année précédente et le nombre d'abonnés de l'UIP ainsi que les interactions sur les réseaux sociaux étaient aussi en forte augmentation.

Les communications institutionnelles faisaient partie des domaines nécessitant davantage de discussions.

Dans un contexte d'intensification des tensions géopolitiques, la guerre en Ukraine entrant dans sa troisième année et Gaza se trouvant dans une situation humanitaire catastrophique, les communications institutionnelles de l'UIP devaient faire face à un monde de plus en plus polarisé et à de nombreuses divergences d'opinions.

Pour être crédible et représenter ses 180 Parlements membres, l'Organisation devait parler d'une seule voix, en particulier s'agissant des déclarations officielles.

Le Directeur a également montré l'agilité de la Stratégie en termes de contenu. En 2022, l'intelligence artificielle suscitait peu de discussions, alors qu'il s'agissait désormais d'un sujet d'actualité. Dans ces conditions, l'équipe de l'UIP chargée de la Communication avait récemment organisé des entretiens et publié des articles sur les conséquences de l'intelligence artificielle sur les parlements et les parlementaires et apporté un soutien dans le cadre de webinaires sur le sujet, l'objectif étant de prendre part au dialogue à l'échelle mondiale et de rester pertinente.

En conclusion, la Stratégie de communication de l'UIP était globalement un succès, mais continuait à dépendre du soutien des Parlements membres pour amplifier la voix de l'UIP et veiller à ce qu'elle soit entendue plus clairement, tant au niveau national que mondial.

7. Questions relatives au Secrétariat de l'UIP

Le Comité a été informé des mouvements de personnel au sein du Secrétariat de l'UIP.

8. Élection des vice-présidents de l'UIP

Le Comité exécutif a élu parmi ses membres les vice-présidents de l'UIP suivants : M. A.R. Al Nuaimi pour le Groupe arabe, M. A. Kharchi pour le Groupe africain, Mme A. Sarangi pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme S. Mikayilova pour le Groupe Eurasie, Mme B. Argimón pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et Mme D. Avgerinopoulou pour le Groupe des Douze Plus. Il a recommandé de soumettre ces nominations au Conseil directeur pour approbation.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 37^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 23 mars 2024. Elle a réuni 262 participants, dont 141 parlementaires (129 femmes et 12 hommes) de 91 pays.

La Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), a assuré la présidence de la session, en l'absence de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique).

À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulée *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*. Le Forum a ensuite proposé à la Commission permanente deux amendements au projet de résolution, qui ont été inclus dans la résolution.

Le Forum a également organisé une réunion-débat intitulée *Les femmes bâtisseuses de paix au service d'une paix durable*, au cours de laquelle les participants ont souligné que pour parvenir à une paix durable, il est essentiel que les femmes participent sur un pied d'égalité aux processus de paix, au maintien de la paix, à la consolidation de la paix et aux efforts de sécurité. Il n'y aura pas non plus de justice ou de réparation complète sans l'inclusion des femmes dans les processus de reconstruction après les conflits. Les participants ont demandé que les femmes bâtisseuses de paix soient présentes à

la table des négociations et participent aux processus décisionnels en matière de paix et de sécurité. En collaborant avec les parlementaires, les femmes bâtisseuses de paix peuvent également informer et influencer de meilleures politiques et améliorer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Bureau des femmes parlementaires s'est réuni les 23 et 27 mars 2024. Il a consacré sa réunion du 23 mars aux préparatifs de la 37^e session du Forum et celle du 27 mars à des discussions visant à dresser un bilan des résultats attendus de la 148^e Assemblée dans une perspective de genre et à envisager les futurs travaux du Forum. Voir le rapport à la [page 70](#).

2. Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Le Forum des jeunes parlementaires s'est tenu le 24 mars 2024 et a rassemblé 70 jeunes parlementaires, dont 41 % de femmes. La réunion était présidée par M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum.

Dans leurs observations liminaires, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont réaffirmé l'engagement de l'Organisation d'élever les voix des jeunes et de poursuivre les efforts en vue d'une participation accrue des jeunes parlementaires à l'UIP. Le Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse, M. F. Paullier, a reçu un accueil chaleureux et a participé tout au long de la réunion.

Les jeunes parlementaires du Forum ont fourni des informations sur des évolutions récentes dans leurs pays. Ils ont également exprimé le point de vue des jeunes sur des sujets abordés par l'Assemblée de l'UIP en cours et organisé une séance de questions-réponses sur l'engagement n° 2 de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, légiférer afin de faire correspondre l'âge pour briguer un mandat parlementaire à celui de la majorité électorale.

Le Forum a approuvé la nomination d'un membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, M. F. Fakafanua (Tonga), Président de la Fale Alea, chargé de préparer un rapport sur le projet de résolution intitulé *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, qui sera examiné à la 149^e Assemblée de l'UIP en octobre 2024.

Lors de sa réunion plus tôt dans la journée, le Conseil du Forum des jeunes parlementaires a fait le point sur les progrès réalisés au cours de la première année de son mandat. S'agissant de la deuxième année, les membres sont convenus de redoubler d'efforts dans l'optique d'augmenter le nombre de jeunes parlementaires présents aux Assemblées de l'UIP, notamment au moyen d'une proposition d'amendement aux Statuts et Règlements de l'UIP visant à abaisser l'âge en dessous duquel on peut être considéré comme un jeune parlementaire de 45 ans à 40 ans. Voir le rapport à la [page 71](#).

3. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a tenu sa 174^e session du 22 au 26 mars 2024. Ont participé à la session Mme M.G. Odhiambo (Kenya), Présidente du Comité, Mme L. Quartapelle (Italie), Mme A. Reynoso (Mexique), Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse), Mme C. Asiaín Pereira (Uruguay) et M. H. Kamboni (Zambie). M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo) a également participé à la session à distance. M. S. Cogolati (Belgique) et M. E. Blanc (France) n'ont pas pu prendre part à la session.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation de 350 parlementaires (dont 34 % de femmes) dans 19 pays. De nouveaux cas concernant 26 parlementaires ont été déclarés recevables dans les pays suivants : Guinée-Bissau (4 parlementaires), Inde (1 parlementaire), Madagascar (1 parlementaire), Somalie (1 parlementaire), Türkiye (1 parlementaire) et Zimbabwe (18 parlementaires). Un cas, concernant un parlementaire israélien, a été déclaré irrecevable et un cas, concernant un parlementaire de la République bolivarienne du Venezuela, a été clos. Le Comité a également tenu huit auditions (dont une en ligne) avec des délégations nationales et des plaignants.

Le Comité a présenté au Conseil directeur, pour adoption, des décisions sur la situation de 268 parlementaires des pays suivants : Bangladesh, Égypte, Eswatini, Guinée-Bissau, Israël, Kirghizistan, Madagascar, Pakistan, Palestine, Philippines, Somalie, Türkiye, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe. Voir le [document des décisions adoptées](#).

4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Depuis la 147^e Assemblée à Luanda en octobre 2023, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni trois fois : les 5 février, 24 mars et 26 mars 2024, en présence d'un nombre constant de participants à chaque séance. En tant que forum mondial unique incluant des représentants d'Israël et de la Palestine, le Comité joue un rôle prépondérant dans l'encouragement du dialogue, ce qui souligne sa pertinence dans la crise actuelle et dans la recherche d'une solution de paix.

Lors de la réunion du 5 février 2024, la Présidente de l'UIP a félicité les membres pour l'attention qu'ils portent aux questions relatives au Moyen-Orient, soulignant la nécessité d'un consensus au sein du Comité et de l'UIP en vue d'atteindre l'objectif commun de la paix au Moyen-Orient. Les discussions ont mis en lumière la situation humanitaire désastreuse à Gaza, y compris la destruction généralisée, la famine imminente et les services de santé limités. Les membres du Comité ont insisté sur l'urgence de tenir des négociations inclusives pour relever ces défis.

Les membres du Comité ont exprimé le souhait de se rendre dans la région afin d'évaluer la situation par eux-mêmes, de s'entretenir avec les parties prenantes concernées et de contribuer à des efforts concrets pour la consolidation de la paix. Les représentants israélien et palestinien ont accueilli favorablement l'idée d'organiser une telle mission.

À ses séances du 5 février et du 26 mars 2024, le Comité a entendu un représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui l'a informé des évolutions récentes à Gaza et en Cisjordanie, y compris les allégations visant des membres du personnel de l'UNRWA. L'UNRWA s'était engagé à coopérer pleinement à l'enquête, mais se disait préoccupé par les suspensions de financement, qui mettent en péril l'acheminement de l'aide à des millions de personnes à Gaza et dans les régions voisines. Les membres du Comité ont exhorté les pays à réexaminer les décisions en matière de financement, soulignant le rôle essentiel de l'UNRWA dans l'apport de stabilité et d'aide humanitaire.

Le Comité a discuté de l'incapacité des Parlements membres de l'UIP à adopter une résolution de point d'urgence sur Gaza pour la deuxième fois. Il a été rappelé que la résolution proposée par le Danemark et la résolution proposée par l'Afrique du Sud faisaient toutes deux valoir les principes essentiels d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération des otages, de l'accès humanitaire et du respect du droit international. Des divergences ont persisté concernant le traitement des détenus palestiniens, reflétant les difficultés rencontrées plus généralement pour parvenir à un consensus au sein de la communauté parlementaire mondiale. Voir le rapport à la [page 73](#).

5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 26 mars 2024.

Le Comité a été informé de l'évolution récente de la situation dans des domaines humanitaires spécifiques. Il s'est penché en particulier sur trois pays : l'Afghanistan, la République démocratique du Congo (RDC) et le Soudan.

Le Comité a appelé les Membres de l'UIP à soutenir les efforts visant à la réinstallation de parlementaires et membres du personnel parlementaire afghans actuellement en danger et à donner ainsi un exemple de solidarité parlementaire. Il est également convenu de continuer à mettre en lumière la situation des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier en RDC, et a appelé tous les Membres de l'UIP à attirer l'attention sur ces situations dans leurs parlements et à envisager d'apporter leur soutien aux organisations humanitaires travaillant dans des contextes de crise, comme au Soudan. Il a également décidé d'inscrire la situation du camp de réfugiés d'Al-Hol en République arabe syrienne à l'ordre du jour de sa prochaine session en octobre 2024.

Le Comité a porté son attention sur plusieurs cadres juridiques clés relatifs au DIH, aux droits de l'homme et à d'autres instruments internationaux qui doivent être universalisés et mis en œuvre plus fermement. Il s'agit des Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels, de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Le Comité a appelé les Parlements membres de l'UIP à faire le point sur l'avancée du processus de ratification dans leurs pays en ce qui concerne ces instruments, à ouvrir des discussions au sein de leurs institutions et, le cas échéant, à explorer les raisons pour lesquelles ils ne sont pas encore parties à ces instruments et à envisager d'y adhérer. Il a également invité les Membres de l'UIP

à examiner les cadres juridiques nationaux en place et à déterminer si ces cadres doivent être révisés ou renforcés en vue d'une meilleure mise en œuvre. Le Comité a invité tous les Membres de l'UIP à s'élever contre les mines antipersonnel, l'apatridie et le non-respect du DIH.

Le Comité est par ailleurs convenu de tenir sa séance publique lors de la prochaine Assemblée de l'UIP en octobre 2024 sur le thème du handicap et des conflits armés, afin de marquer le 25^e anniversaire de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Voir le rapport à la [page 75](#).

6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Groupe de facilitateurs concernant Chypre s'est réuni le 23 mars 2024. Étaient présents à la réunion un facilitateur, M. L. Wehrli (Suisse), trois membres de la Chambre des représentants de la République de Chypre et trois représentants de partis politiques chypriotes turcs.

Les parties ont réaffirmé leur volonté de trouver une solution au problème de Chypre, sur le fondement d'une fédération bicommunautaire et bizonale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et aux valeurs et principes de l'Union européenne.

Les parties ont exprimé l'espoir que la nomination récente de l'Envoyée personnelle du Secrétaire général de l'ONU pour Chypre contribuera à sortir de l'impasse actuelle et à relancer les négociations en vue de parvenir à une solution durable le plus rapidement possible, au profit des générations présentes et futures. Elles ont insisté sur la nécessité de mesures de confiance, ainsi que sur l'importance d'inclure les femmes dans les discussions visant à consolider la paix.

Les parties ont également échangé des points de vue sur la manière de promouvoir au mieux les initiatives conjointes visant à s'attaquer aux enjeux climatiques et à gérer les situations d'urgence. L'UIP a quant à elle réitéré sa volonté de fournir une assistance supplémentaire en lien avec les mesures de confiance dont le besoin se faisait cruellement sentir.

7. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Le 25 mars 2024, le Groupe de travail s'est réuni pour la douzième fois. Il est resté déterminé à poursuivre la diplomatie parlementaire et à mettre l'accent sur les petits progrès qui pourraient éventuellement conduire à un dialogue et à une meilleure compréhension entre les parties, ainsi qu'à d'éventuels résultats humanitaires bénéfiques pour leurs populations civiles.

Sur les cinq thèmes retenus lors des réunions précédentes, à savoir la sûreté nucléaire, la sécurité alimentaire, l'accès aux prisonniers de guerre et leur échange, la protection des sites écologiquement vulnérables et la situation des enfants touchés par le conflit, le Groupe de travail a proposé de concentrer son action auprès des délégations ukrainienne et russe sur le dernier thème. Plus précisément, il a cherché à explorer les moyens de promouvoir le regroupement familial des enfants déplacés qui se retrouvent bloqués à la frontière russo-ukrainienne ou le long des lignes de contrôle militaire dans la zone de conflit sans leurs parents ou leurs tuteurs légaux.

Les délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, qui ont assisté à la réunion en audiences séparées, ont salué l'action du Groupe de travail, ont accepté d'approfondir la coopération avec l'UIP sur la question des enfants déplacés par les conflits, de partager des informations supplémentaires sur demande et de travailler à l'élaboration de procédures plus concrètes et plus structurées pour soutenir les regroupements familiaux. Deux ans après sa première visite sur le terrain en Ukraine et dans la Fédération de Russie, le Groupe de travail a également discuté de la possibilité d'effectuer une deuxième mission à Kyïv et à Moscou, ce qui a été accueilli favorablement par les deux parties. Voir le rapport à la [page 69](#).

8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le 23 mars 2024, le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa seizième réunion. Le Secrétaire général de l'UIP a insisté sur le rôle crucial que joue le Groupe en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier dans la région du Sahel. Le Groupe a élu son Président, M. M. Karlsson (Suède), et sa Vice-Présidente, Mme M. Guerra Castillo (Mexique). Les débats étaient principalement axés sur la mise en œuvre des résultats du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, en particulier la création d'un mécanisme ad hoc au sein du Groupe. Ce mécanisme ad hoc sera composé de cinq membres du Groupe qui agiront en qualité de facilitateurs, chargés de superviser des initiatives dans la région, dans cinq domaines prioritaires : les populations locales, la sécurité, l'environnement, le développement et l'éducation.

Le Groupe a également mis en exergue d'autres résultats du Sommet, notamment la nécessité de mettre l'accent sur la promotion du développement et de la croissance économiques afin de créer des possibilités en matière d'emploi des jeunes dans la région du Sahel. Notant l'abondance des ressources naturelles dans ces pays, les membres sont convenus d'encourager les investissements afin de soutenir les efforts de développement dans le Sahel. Le Groupe a été informé de la volonté de plusieurs pays de financer le Programme sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent de l'UIP. Certains de ces pays renouvelleront leurs accords de coopération avec l'UIP, tandis que d'autres deviendront de nouveaux bailleurs de fonds de ce programme. Les membres ont également été vivement encouragés à collaborer avec le Secrétariat de l'UIP en vue de collecter des fonds pour le Programme sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent.

Les membres du Groupe ont soulevé des objections relatives à la proposition du groupe parlementaire Qatar-BLT (Bureau du programme sur l'engagement parlementaire en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme) d'organiser une conférence à Mexico en partenariat avec le Forum des femmes parlementaires sur le rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme. Ces objections reposaient sur l'absence de consultations du Groupe et l'interférence du groupe parlementaire Qatar-BLT dans les travaux menés par l'UIP en tant qu'organisation internationale représentant les parlements nationaux et les assemblées parlementaires régionales partout dans le monde. Voir le rapport à la [page 77](#).

9. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail sur la science et la technologie s'est réuni à deux reprises, une fois en ligne le 22 janvier 2024 et une fois à Genève le 25 mars 2024. Au moins dix membres ont participé à chaque réunion, en personne ou à distance.

Les membres du Groupe de travail ont discuté des progrès accomplis pour mener à bien leur initiative visant à élaborer une Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie. Le premier projet de Charte a été distribué aux Membres de l'UIP pendant l'Assemblée afin de recueillir des réactions et des points de vue.

Le Groupe de travail a discuté de ses projets en cours, notamment les Écoles de la science au service de la paix, le guide à l'intention des parlementaires sur le dialogue entre la communauté scientifique et les parlements, et l'enquête visant à déterminer l'usage de la recherche scientifique par les parlementaires, qui a été lancée lors de l'Assemblée.

Le Groupe de travail a affirmé son rôle de réservoir de compétences pour l'UIP, destiné à éclairer ses différents organes et processus afin d'améliorer la prise de décision fondée sur des données probantes, et a exprimé son espoir de s'engager davantage avec les autres organes de l'UIP.

Les membres du Groupe de travail devaient se rendre au CERN le 26 mars 2024. Cependant, le Conseil du CERN ayant mis fin à son accord de coopération avec la Fédération de Russie, l'équipe du CERN a été dans l'impossibilité d'accueillir la membre du Groupe de travail de nationalité russe. Les membres du Groupe sont donc convenus de ne pas participer à la visite du CERN tant qu'un de leurs membres en serait exclu.

Les membres ont également affirmé que la décision du CERN n'était pas conforme aux valeurs et aux principes de l'UIP en matière d'inclusion, de promotion du dialogue et de coopération entre les parlementaires de différents pays et milieux politiques. Voir le rapport à la [page 78](#).

10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 49^e session le 26 mars 2024. Étaient présents le Président du Groupe, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), ainsi que Mme N.B.K. Mutti (Zambie), Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) et M. A. Almodóbar (Espagne).

Conformément à son mandat, le Groupe a dressé le bilan de la représentation des femmes dans les parlements nationaux, ainsi que dans les organes et aux Assemblées de l'UIP. Il a examiné la composition des délégations à la 148^e Assemblée. Au 27 mars 2024, 35,8 % des délégués de l'Assemblée étaient des femmes (voir [page 80](#)), ce qui est légèrement inférieur au total de la dernière Assemblée (Luanda, octobre 2023), et inférieur à Madrid (novembre 2021) et à Nusa Dua (mars 2022). À Genève, 43 délégations sur 142 (30,3 %) respectaient l'équilibre entre les sexes, une proportion légèrement inférieure à celle de la dernière Assemblée à Luanda. Les 43 délégations respectant l'équilibre entre les sexes présentes à la 148^e Assemblée sont énumérées dans le rapport à la [page 81](#).

En termes de participation par région, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a été le groupe comptant le plus grand nombre de déléguées avec un total de plus de 45 % de femmes. Le Groupe des Douze Plus est arrivé en deuxième position avec 42 % de femmes, suivi du Groupe Eurasie (38 %), du Groupe arabe (33 %), du Groupe Asie-Pacifique (31 %) et du Groupe africain (30 %).

Sur les 142 délégations présentes, 132 étaient composées d'au moins deux délégués, dont seulement 15 ne comptaient que des hommes (11,4 %). En outre, deux délégations de deux délégués ou plus étaient composées entièrement de femmes. Au total, huit délégations ont été soumises à des sanctions à cette Assemblée. Voir le rapport à la [page 80](#).

Le Groupe a été informé de la première série de mesures prises pour mettre en œuvre la Politique de lutte contre le harcèlement lors des Assemblées et autres événements de l'UIP. Des structures et des processus ont été mis en place : des points focaux ont été désignés à l'UIP pour l'Assemblée, un groupe restreint chargé de la lutte contre le harcèlement a été créé au sein du Secrétariat, et l'adresse de courriel speakout@ipu.org est désormais opérationnelle pour recueillir les plaintes.

Le Groupe a tenu une séance de dialogue avec une délégation de Sri Lanka afin d'examiner les moyens d'accroître la participation des femmes en prévision des élections législatives nationales de 2026. Les femmes occupant seulement 5,3 % des sièges parlementaires à Sri Lanka, ce pays figure à la 176^e place dans le classement mondial du pourcentage de femmes dans les parlements nationaux établi par l'UIP. Après un échange sur les stratégies et les défis, la délégation a indiqué qu'il serait très utile de renforcer les capacités des femmes aux niveaux local et national et de leur fournir des ressources pour les campagnes et la sensibilisation. Le soutien de l'UIP dans ces efforts serait précieux.

L'UIP et son Groupe du partenariat entre hommes et femmes ont réaffirmé leur soutien au Parlement sri-lankais dans les efforts qu'il déploiera pour favoriser l'élection d'un plus grand nombre de femmes parmi ses membres.

11. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 23 mars 2024 en présence de cinq membres sur neuf, ainsi que de partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et de l'ONUSIDA. Le nouveau protocole d'accord signé par l'UIP et l'OMS pendant l'Assemblée et l'accord de coopération avec le PMNCH ont été présentés au Groupe.

Le Groupe a été informé par l'OMS des négociations en cours concernant un instrument international sur la préparation aux pandémies. Le débat a mis en évidence l'importance de parvenir à un accord et d'impliquer les parties prenantes dans le processus. Le Groupe a également noté le contexte actuel difficile, caractérisé par de nombreuses crises qui perturbent les systèmes de santé nationaux et limitent les capacités des pays à réagir face aux situations d'urgence.

Le Groupe a examiné les résultats préliminaires d'une étude portant sur les stratégies et pratiques parlementaires visant à rendre les parlements plus réceptifs aux besoins des femmes, des enfants et des adolescents en matière de santé. Il a évoqué la visite qu'il a effectuée à l'OMS le 22 mars 2024 et noté que l'espace politique consacré à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes était de plus en plus restreint. Il s'est engagé à faire participer les parlements et les parlementaires aux débats sur les questions clés concernant l'égalité des sexes et le droit à la santé pendant les Assemblées de l'UIP.

En tant que point focal chargé de rendre compte de la mise en œuvre de la résolution de l'UIP de 2019 sur la couverture sanitaire universelle, le Groupe a demandé à ses partenaires techniques de fournir des outils de suivi afin de mieux suivre les progrès et les lacunes liés à la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle à l'échelon national.

Les activités futures du Groupe comprennent une série de podcasts destinés à communiquer et à faire connaître ses thèmes prioritaires. Le Groupe est convenu de travailler avec l'OMS pour organiser un événement pendant l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2024 et d'organiser un événement parallèle lors de la 149^e Assemblée de l'UIP. Il est également convenu d'étudier plus avant la possibilité d'effectuer une visite à Cuba. Voir le rapport à la [page 77](#).

Autres manifestations

1. Pourparlers entre les présidents des Parlements d'Arménie et d'Azerbaïdjan au Siège de l'UIP

Le 22 mars 2024, l'UIP a accueilli des délégations de haut niveau des Assemblées nationales d'Arménie et d'Azerbaïdjan, conduites par le Président de l'Assemblée nationale arménienne, M. A. Simonyan, et la Présidente de l'Assemblée nationale azerbaïdjanaise, Mme S. Gafarova. Cette réunion faisait suite à une mission effectuée en Arménie et en Azerbaïdjan par le Secrétaire général de l'UIP en février 2024, qui avait préparé le terrain pour que l'UIP offre ses bons offices aux deux parties afin de promouvoir le dialogue et d'aider à ouvrir la voie à la normalisation des relations. Ces discussions représentaient la première fois que les plus hauts dirigeants des Assemblées nationales s'étaient réunis officiellement.

La Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson, et le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, ont accueilli les délégations au Siège de l'UIP et ont salué la volonté des deux parties d'utiliser la diplomatie parlementaire pour réduire les tensions, renforcer la confiance et compléter les négociations de paix gouvernementales. Cette rencontre a été suivie d'un tête-à-tête privé entre les présidents des Assemblées nationales et d'une synthèse avec le Secrétaire général de l'UIP, au cours de laquelle les deux parties sont convenues de poursuivre le dialogue afin de rétablir la confiance et de soutenir les efforts de paix par le biais de la diplomatie parlementaire sous les auspices neutres de l'UIP.

2. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes

Le 23 mars 2024, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes.

La Présidente de l'UIP a présenté un résumé de ses principaux projets et activités menés depuis la dernière Assemblée, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix et de la sécurité par le dialogue et le renforcement de la visibilité de l'UIP. Elle a effectué une visite au Moyen-Orient (Israël et Palestine) en novembre 2023, participé à de nombreux sommets, forums et séminaires, et appuyé la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP par son travail à l'occasion du volet de haut niveau de la COP28, de l'Audition parlementaire aux Nations Unies 2024, et de la Réunion parlementaire annuelle de l'UIP et ONU Femmes à l'occasion de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme.

Le Secrétaire général de l'UIP a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP, y compris les nouvelles politiques de l'UIP visant à renforcer la redevabilité à tous les niveaux. Il a présenté une vue d'ensemble des rapports annuels des Parlements membres, encourageant les présidents des groupes géopolitiques à rappeler à leurs Membres dont les rapports sont prévus pour 2024 de participer à ce processus. Alors que l'UIP célèbre le dixième anniversaire de ses Principes communs en matière d'assistance aux parlements, le Secrétaire général a invité les quelques parlements qui n'ont pas encore adhéré à ces principes à le faire dès que possible. Le Secrétaire général a résumé les nouveaux instruments que sont le *Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP* et la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, et encouragé les présidents des groupes à sensibiliser l'ensemble des membres à ces politiques importantes.

Les présidents des groupes géopolitiques ont donné un aperçu de leurs activités récentes. M. A. Kharchi (Algérie), représentant du Groupe africain, a rendu compte de sa réunion avec le Secrétaire général de l'UIP en février 2024, qui avait porté sur la coopération technique et le soutien aux parlements africains. Le Groupe africain s'était ensuite réuni en ligne, avec le soutien du Secrétariat de l'UIP, en mars 2024 pour préparer la 148^e Assemblée de l'UIP afin de discuter, entre autres, de la proposition d'un point d'urgence. M. B. Boughali (Algérie), le Président du Groupe arabe, a indiqué que des efforts étaient faits pour traduire toute la documentation de l'UIP en arabe et a demandé que les documents soient envoyés plus longtemps à l'avance. Mme S. Carvajal Isunza (Mexique), la Présidente du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, a déclaré qu'elle s'efforçait d'amener des parlements non-membres à adhérer à l'Organisation, par exemple celui du Belize. Elle a fait savoir que le Parlement mexicain avait récemment adopté une résolution visant à demander que l'espagnol soit une langue officielle de la Cour internationale de Justice et demandé à l'UIP de soutenir cette initiative. M. A. Gryffroy (Belgique), le Président du Groupe des Douze Plus, a indiqué que de nombreuses réunions avaient été organisées depuis la dernière Assemblée, y compris un séminaire à Paris sur les objectifs de développement durable. En vue de la 148^e Assemblée, le Groupe a discuté du processus

en cours visant à modifier les Statuts de l'UIP, des résolutions de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, et de la Commission du développement durable, et de la présentation d'un point d'urgence.

M. W. William (Seychelles), Président de la Commission permanente du développement durable, a souligné que celle-ci avait joué un rôle important lors de la Réunion parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) et que les préparatifs en vue de la Conférence suivante, devant se tenir en Azerbaïdjan en novembre 2024, étaient en cours. Il était prévu que la Commission adopte une résolution sur l'énergie verte abordable. M. D. McGuinty (Canada), Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, a indiqué que celle-ci avait tenu une réunion en ligne en novembre 2023 pour discuter des priorités de l'Assemblée. Il a également indiqué que le projet de document final du *Sommet de l'avenir* des Nations Unies ne contenait aucune référence au parlementarisme, ce qui a été signalé aux représentants de l'Allemagne et de la Namibie, co-facilitateurs du Sommet.

En l'absence du président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Mme L. Marzal, Secrétaire de la Commission, a annoncé que celle-ci allait consacrer tout son temps au débat et à la rédaction d'une résolution intitulée *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, en vue de son adoption lors de sa séance finale, et que 200 amendements avaient été reçus. En l'absence du président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, M. A. Richardson, Secrétaire de la Commission, a indiqué que celle-ci débattrait d'une prochaine résolution intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. À l'initiative des co-rapporteurs de la résolution, l'UIP avait organisé trois ateliers de renforcement des capacités en ligne sur l'intelligence artificielle en janvier, février et mars 2024 pour donner aux parlementaires l'occasion de s'informer auprès d'éminents experts du monde entier.

Enfin, les participants à la réunion ont été invités à réfléchir à des questions d'orientation sur les modalités d'amélioration de la communication et de la coordination au sein des groupes géopolitiques et des organes spécialisés de l'UIP et entre eux, et à en discuter lors de leur prochaine réunion. M. Gryffroy a souligné que les groupes géopolitiques n'étaient pas mentionnés dans l'organigramme de la structure et de la gouvernance de l'UIP, attirant l'attention sur la proposition du Groupe des Douze Plus de modifier les Statuts de l'UIP de manière que les présidents des groupes géopolitiques soient systématiquement invités à participer aux discussions du Comité exécutif à titre consultatif. Il a été décidé que cette question serait examinée plus en profondeur lors de la prochaine réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes.

3. Réunion de haut niveau sur le thème *Crise du multilatéralisme : causes profondes et solutions possibles*

Le 25 mars 2024, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a organisé une réunion spéciale de haut niveau sur le thème *Crise du multilatéralisme : causes profondes et solutions possibles*. L'objectif était de contribuer au processus préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra en juillet-août 2025, et de fournir des perspectives au Sommet de l'avenir en vue de redynamiser le multilatéralisme.

Le Président de la Commission permanente, M. D. McGuinty (Canada), a présenté le thème en exposant les causes profondes de la crise du multilatéralisme et en insistant sur le rôle que peut jouer le parlement pour rendre le système multilatéral plus démocratique, plus transparent et plus efficace dans le cadre des actions qu'il mène en faveur du peuple. En examinant différentes solutions, il a rappelé combien il était nécessaire de garder les préoccupations des jeunes à l'esprit.

La Présidente de l'UIP a évoqué diverses manifestations de la crise du multilatéralisme, notamment l'entrave à la fourniture de l'assistance de l'ONU provoquée par les impasses politiques, l'approche de *deux poids, deux mesures* en droit international et l'atteinte portée au principe d'*une voix par pays* au sein de l'ONU. Elle a souligné que l'affaiblissement de la démocratie et le fait que la mondialisation laisse certaines personnes de côté représentent des causes profondes de cette crise et réduisent la confiance dans la capacité de l'ONU à surmonter les défis mondiaux. Elle avait foi en un système multilatéral capable de tenir des promesses de justice, de développement et de paix et de rétablir la confiance dans le multilatéralisme. Elle a mis en avant le rôle des parlements, par leurs fonctions de contrôle et de législation, et avec le soutien de l'UIP pour renforcer l'efficacité et la crédibilité du système multilatéral. Les parlements devaient également mieux représenter les personnes, en particulier les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, afin que celles qui ont le sentiment d'être oubliées par le système ne le soient pas dans les faits.

Le Secrétaire général de l'UIP a déclaré que le multilatéralisme, même s'il était imparfait, ne saurait être éradiqué. En revanche, il convient d'adapter les outils et les pratiques aux besoins du monde. Il a rappelé l'aspiration fondamentale de l'ONU, née de l'idée *Nous, les peuples*, et a indiqué que c'est à ce niveau que les parlements jouent un rôle essentiel. Il a rappelé les défis que l'UIP doit continuellement relever pour tisser des liens entre le niveau local et le niveau mondial. En particulier, les raisons pour lesquelles les parlements devraient être associés aux processus onusiens sont mal comprises. Il a appelé l'ONU à s'impliquer davantage au niveau local et a demandé que les dialogues établis au niveau international aient des retombées sur les institutions de niveau national. Enfin, il a souligné la nécessité de renforcer le dialogue intergénérationnel afin de créer un système multilatéral plus démocratique, incluant des groupes que l'ONU n'a jamais intégrés dans ses processus décisionnels, comme les jeunes, la communauté scientifique et des organisations de la société civile.

Mme T. Valovaya (Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève) a poursuivi sur le thème des racines de la crise du multilatéralisme, notant que le système multilatéral, créé en 1945 pour répondre aux défis nés de la Seconde Guerre mondiale, ne pouvait être considéré comme adapté au monde moderne. Les maux contemporains – la méfiance, les inégalités croissantes, le niveau inédit de tensions géopolitiques et le manque de confiance dans le système actuel – exigent une ONU 2.0, comme l'explique le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé *Notre programme commun*. En examinant des moyens d'améliorer le système multilatéral, elle a affirmé qu'il était indispensable de le rendre plus inclusif, c'est-à-dire de faire en sorte que tous les pays aient une voix égale et que des acteurs tels que la société civile, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le secteur privé, prennent part aux discussions. Elle a souligné le rôle crucial que peut jouer l'UIP pour promouvoir davantage l'inclusion. En tant que porte-voix des citoyens du monde et institution qui a vu le système multilatéral évoluer, l'UIP peut contribuer à faire de l'ONU une organisation pertinente et adaptée au XXI^e siècle.

Mme R. Grynspan (Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) a prononcé un discours liminaire sur l'incapacité du système global à suivre le rythme des évolutions technologiques, géopolitiques, économiques et écologiques à l'échelle mondiale. Elle a indiqué que le monde souffrait de trois types de manque : le manque de croissance économique dans les petits et moyens pays, le manque de confiance dans le système multilatéral et le manque d'espoir, en particulier chez les jeunes. Elle a également mis en avant les opportunités, par exemple le fait que les accords commerciaux régionaux et les banques multilatérales de développement peuvent améliorer l'accès de certains pays au système financier international. Elle a reconnu que la décentralisation des processus décisionnels mondiaux risquait de faire éclater le système multilatéral et a mis en garde contre le danger de l'isolationnisme. Elle a en outre rappelé qu'il était nécessaire de maintenir les réformes proposées par le Secrétaire général dans son rapport *Notre programme commun* au cœur des discussions sur l'universalité et l'inclusion.

Mme Grynspan a attiré l'attention sur le fait que les réformes n'aboutiraient pas si elles n'étaient pas soutenues par les parlements. Elle a indiqué que l'UIP était un maillon essentiel de la chaîne de gouvernance mondiale, un pont entre le niveau mondial et le niveau local, doté du pouvoir de traduire les engagements internationaux en actions ayant une véritable incidence dans la vie des électeurs. Elle a rappelé que l'établissement d'un système multilatéral adapté au XXI^e siècle nécessitait des leaders qui suscitent l'espoir au sein des sociétés et remettent au goût du jour l'idée d'une communauté mondiale collaborative et inclusive œuvrant à un avenir commun.

Les présidents de parlement se sont félicités de la discussion sur la crise du multilatéralisme, qu'ils ont jugée importante et opportune. Des délégués de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de Malte, des Pays-Bas, de la Thaïlande, des Tonga et de la Zambie ont formulé des observations. Les principaux points abordés sont résumés comme suit :

- La coopération fait défaut au sein du système multilatéral. Des orateurs ont indiqué qu'il était nécessaire que le système renforce les principes démocratiques et serve de cadre de dialogue axé sur la responsabilité partagée de la communauté mondiale.
- Il y a une différence entre discuter et être véritablement à l'écoute les uns des autres. Des orateurs ont souligné la nécessité de promouvoir la participation des femmes dans les organes décisionnels afin de développer l'écoute. Ils ont également mis en avant le rôle de l'UIP et des parlements dans la promotion de la diplomatie parlementaire et d'un dialogue constructif.
- Le système établi en 1945 a créé une hiérarchie entre les États membres qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui. Il convient de mener des réformes institutionnelles axées sur l'inclusion, qui garantissent que les pays puissent tous faire entendre leur voix, occupent une place plus importante au sein du système international et en tirent un meilleur parti.

- Les solutions aux problèmes mondiaux ne peuvent pas toutes être portées dans des coalitions de volontaires. Tous les participants sont convenus de l'importance de donner un nouveau souffle à l'universalité du multilatéralisme et de prendre en compte différents points de vue afin que les pays œuvrent en faveur d'une action collective.
- Il ne faut pas négliger les crises que traversent les populations du monde. Des orateurs ont exhorté les États membres à examiner la situation intérieure de chaque pays afin de parvenir à une compréhension mutuelle des problématiques nationales, à susciter un sentiment de solidarité internationale et à créer un système mondial qui représente une plateforme de soutien en faveur de toutes les personnes.
- Les parlements doivent contribuer à rapprocher les niveaux mondial et local et faire répondre les États membres de l'ONU de leurs actes quant à la responsabilité qui leur incombe d'améliorer le système multilatéral. Des orateurs ont également rappelé le rôle des parlements consistant à veiller à ce que les institutions soient transparentes, réactives et responsables, afin de rétablir la confiance dans les systèmes locaux et mondiaux de gouvernance.
- Le désintérêt des jeunes pour les processus démocratiques suscitait des inquiétudes. Des orateurs ont reconnu que le lien entre les générations passées et présentes était rompu, qu'une vision à court terme posait problème et qu'il manquait des espaces de dialogue intergénérationnel.
- D'aucuns ont estimé qu'il convenait d'être davantage à l'écoute des jeunes générations et de mieux comprendre leurs désillusions. D'autres ont appelé l'attention sur la nécessité de faire renaître l'espoir en expliquant mieux les possibilités qui naissent des crises mondiales. Ils appuyaient la création du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse et les dialogues avec les générations futures.

M. McGuinty a clos la réunion en soulignant combien il est important de tenir des discussions qui contribueront à restructurer le système multilatéral afin qu'il réponde à l'objectif qu'il est censé viser. Il a réaffirmé l'importance de l'UIP et des parlements pour contribuer à une bonne gouvernance, investir dans les personnes, privilégier l'état de droit et faire renaître l'espoir dans les sociétés. Il a conclu en rappelant que même si tous les problèmes ne sont pas résolus au Sommet de l'avenir, les parlements et l'ONU devront faire preuve de détermination et d'ambition et ne pas réitérer les points sur lesquels ils se sont déjà mis d'accord pour restaurer la foi et la confiance dans l'efficacité du système multilatéral.

4. Réunion-débat sur le thème *Affronter les menaces stratégiques et existentielles au moyen de la sécurité commune et de l'état de droit*

La réunion-débat a été organisée le 24 mars 2024 en coopération avec le réseau Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND) et le Conseil pour l'avenir du monde. Elle a permis aux participants d'obtenir des informations actualisées sur de nouvelles initiatives en matière de paix et de sécurité dans la perspective du *Sommet de l'avenir* des Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2024, d'échanger des vues sur les différentes fonctions que peuvent remplir les parlementaires et d'examiner des moyens de renforcer le droit international, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'arbitrage international en tant qu'outil pour régler les différends de façon pacifique.

Les personnes suivantes ont livré des exposés : Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP, Mme M. Kiener Nellen, ancienne parlementaire suisse et membre du conseil d'administration de *PeaceWomen Across the Globe*, M. A. Ware, Coordonnateur mondial du PNND et cofondateur de la campagne *Legal Alternatives to War*, M. N. Gunasekera, membre du Conseil pour l'avenir du monde et de l'Association internationale des avocats contre les armes nucléaires, et Mme R. Shoot, Directrice exécutive de *Citizens for Global Solutions* et Présidente du Groupe de travail de Washington sur la Cour pénale internationale. L'assistance a ensuite été invitée à réagir puis à participer à une séance de questions-réponses.

Les participants ont discuté du rôle que jouent les parlementaires pour mettre en œuvre les engagements internationaux au niveau national au moyen d'initiatives concrètes, de crédits budgétaires et de nouvelles lois en matière de sécurité internationale, tout en exerçant la fonction de contrôle des actions gouvernementales qui leur incombe. En s'appuyant sur les objectifs de développement durable (ODD) comme feuille de route pour l'avenir, les parlements pourraient utiliser leur position unique pour rendre au droit international sa fonction de socle d'un ordre mondial fondé sur la solidarité et la coopération, dans lequel les violations ne sauraient être tolérées. Les parlements devraient exhorter leurs gouvernements respectifs à être plus audacieux et à identifier des solutions concrètes, notamment celles qui figurent dans le Pacte pour l'avenir, adopté par les Nations Unies, en vue de renforcer l'état de droit et de réformer l'ONU en profondeur.

Les participants ont également rappelé combien la Cour internationale de Justice, la Cour pénale internationale et d'autres tribunaux internationaux constituent des mécanismes importants et de plus en plus utiles pour promouvoir la paix dans le cadre de multiples différends sur des sujets tels que le génocide, les changements climatiques, les frontières territoriales et le terrorisme international. Ils ont en outre souligné qu'il était urgent de retirer les armes nucléaires de tout futur cadre de sécurité internationale, conformément aux ODD. L'assistance aux parlements en vue d'assurer l'universalisation et la mise en œuvre effective d'instruments internationaux, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, devrait compléter les initiatives diplomatiques visant à réduire les arsenaux nucléaires existants et à éviter que ces armes ne continuent de proliférer.

5. Atelier sur le thème *Renforcement de la législation sur le climat : outils pratiques pour les parlementaires*

L'atelier était organisé conjointement par l'UIP et le Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory de l'Université d'État de l'Arizona, le 25 mars 2024. Il visait à informer les parlementaires des principaux outils à disposition pour renforcer les initiatives législatives sur les changements climatiques. Il était animé par Mme A. Ellis (Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory).

M. M. Gray (Climate TRACE et Transition Zero) a souligné que les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont souvent déficientes ou obsolètes, ce qui entrave les efforts visant à lutter efficacement contre les changements climatiques. Il a présenté la base de données de Climate TRACE, qui fournit un répertoire actualisé des émissions imputables à 395 millions d'équipements dans le monde. Il a souligné l'utilité de cette base pour améliorer les rapports sur les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Mme T. Chan (Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, London School of Economics) a présenté par visioconférence la base de données Climate Change Laws of the World, qui contient des milliers de lois et de politiques sur les changements climatiques. Elle a expliqué comment cette base de données peut aider les parlements à renforcer les législations nationales sur le climat en tirant des enseignements d'exemples d'autres pays.

Mme M. Bolshakova (Bureau pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement) a présenté différents outils pouvant être utilisés par les parlements pour traiter des questions liées au climat et à l'environnement, à savoir la plateforme d'assistance en matière de droit et d'environnement (Law and Environment Assistance Platform), la boîte à outils sur le droit et les changements climatiques (Climate Change Toolkit) et les rapports mondiaux sur les contentieux liés au climat. Elle a souligné que ces outils peuvent aider les pays à établir un cadre juridique en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris au niveau national.

M. C. Meisner (Banque mondiale) a fait une présentation par visioconférence des rapports nationaux sur le climat et le développement du Groupe de la Banque mondiale. Ces rapports aident les pays à donner la priorité aux actions les plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, accélérer l'adaptation et renforcer la résilience, tout en réalisant des objectifs plus généraux en matière de développement. Il a également souligné le rôle essentiel du secteur privé face à la nécessité d'investir dans un développement à faibles émissions.

M. T. Crowther (École polytechnique fédérale de Zurich) a donné un aperçu des défis auxquels le monde fait face en matière de biodiversité et a souligné le rôle essentiel de la biodiversité pour atténuer les changements climatiques. Il a présenté la base de données Restor, qui fournit des informations sur des milliers d'initiatives prises par des pays du monde entier pour restaurer la biodiversité. Il a également souligné l'importance de la biodiversité pour la production alimentaire, la sécurité de l'approvisionnement en eau, la prévention des maladies et la stabilité économique.

Les exposés des intervenants ont été suivis d'un débat interactif avec les participants. Des parlementaires d'Arabie saoudite, de Bahreïn et d'Iran (République islamique d') ont soulevé plusieurs points, notamment la nécessité de tenir à jour et d'actualiser les informations contenues dans les bases de données mondiales et de veiller à ce que les juges et les juristes bénéficient d'une formation aux questions climatiques.

6. Réunion-débat sur le dialogue interconfessionnel : *Rapprocher les peuples par le dialogue interconfessionnel pour des sociétés plus pacifiques et plus inclusives*

Lors de cette réunion-débat, les participants ont discuté des réalisations et des défis actuels en ce qui concerne les travaux parlementaires visant à promouvoir le dialogue interconfessionnel et à protéger la liberté de religion ou de conviction, en particulier à la lumière de la mission fondamentale des parlements qui consiste à faire respecter l'état de droit et les droits de l'homme pour tous, sans distinction, et à construire des sociétés plus pacifiques et plus inclusives.

Le débat a été ouvert par M. M. Omar, Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP. Il a été encadré par M. M. Wiener, spécialiste des droits humains au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Parmi les intervenants figuraient Mme N. Ghanea, Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction, M. P.F. Casini, sénateur italien et président honoraire de l'UIP, Mme M. Al-Shammari, membre du Parlement arabe, et Mme S. Markiewicz, Conseillère de l'UIP en matière de dialogue interconfessionnel.

Les participants ont échangé leurs points de vue sur le rôle du dialogue interconfessionnel dans la promotion de la paix et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme dans les sociétés multiconfessionnelles, en tenant compte de la place privilégiée des parlementaires, qui sont à la fois des représentants et des législateurs. Rappelant la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel organisée par l'UIP, le Parlement du Maroc et d'autres partenaires à Marrakech en 2023, et plus particulièrement son document final, le Communiqué de Marrakech, les participants ont déploré le recul de la paix et de la sécurité dans le monde et la recrudescence des conflits identitaires et des discours de haine, qui ciblent avant tout (et sont parfois motivés par) des communautés et des idéologies religieuses ou de conviction. Ils ont insisté sur l'urgence de mener une action concrète et de parvenir à des résultats tangibles, fondés sur les droits de l'homme et l'état de droit, en soulignant que le dialogue interconfessionnel ne devait pas se réduire à des conférences et à des échanges de platitudes. Le droit à la liberté de religion ou de conviction doit être respecté, en particulier les droits des minorités religieuses ou de conviction, et il incombe aux parlements de revoir leur législation et, si nécessaire, de la faire évoluer. Les participants ont exprimé une volonté commune de lutter contre l'intolérance et la haine fondées sur la religion ou la conviction, tout en soulignant que les mesures prises doivent respecter le cadre international relatif aux droits de l'homme, en particulier la liberté d'expression et ses restrictions légitimes, comme le prévoit le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La grille d'évaluation du seuil en six points défini dans le Plan d'action de Rabat a été présentée comme un outil utile à cet égard. Les participants ont relevé que l'intelligence artificielle et la possibilité de créer des "deepfakes" (contenus trafiqués) crédibles, surtout lorsqu'ils ciblent des dirigeants religieux ou politiques influents, représentaient des risques pour la paix et la sécurité. Enfin, les parlementaires, en tant que représentants et personnalités publiques, ont été encouragés à ne pas instrumentaliser les religions ou les convictions à des fins politiques.

7. Atelier sur le thème *Sécurité humaine : doter les parlementaires des outils nécessaires à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits*

Cet atelier a eu lieu le lundi 25 mars 2024. Il visait à outiller les parlementaires et à renforcer leurs connaissances pour qu'ils puissent œuvrer efficacement à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits en appliquant l'approche de la sécurité humaine à leurs processus décisionnels. Organisé conjointement par l'UIP et l'Académie mondiale des arts et des sciences, l'atelier a encouragé la participation active de nombreux parlementaires qui ont fait part de leurs idées pour responsabiliser les citoyens et pour promouvoir la recherche de solutions au moyen du dialogue.

L'importance de la représentation parlementaire pour répondre aux aspirations des populations a été au centre des discussions. L'événement a également mis en lumière une formation spécialement conçue pour les parlementaires, visant à améliorer leur compréhension de la sécurité humaine et à évaluer leurs connaissances en la matière. Cette plateforme interactive a servi non seulement de forum pour l'échange de bonnes pratiques et d'expériences, mais aussi de ressource d'apprentissage précieuse pour les personnes œuvrant à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits au niveau parlementaire.

Des membres de 28 délégations étaient présents et la plupart ont pris la parole pour débattre avec les experts de l'Académie mondiale des arts et des sciences. Ils se sont penchés sur des questions relatives aux possibilités offertes par la sécurité humaine pour trouver des solutions adaptées au contexte et ont manifesté un vif intérêt pour cette approche.

8. Atelier sur l'intelligence artificielle

Le 25 mars 2024, cet atelier a examiné comment les parlementaires ont travaillé concrètement sur l'intelligence artificielle (IA) dans leurs parlements respectifs et déterminé les ressources nécessaires pour poursuivre ces efforts. Les délégués ont cité des exemples pratiques, notamment la création d'un groupe parlementaire sur les technologies émergentes au Canada et l'établissement d'un dialogue régulier avec la communauté scientifique en Irlande. Ils ont pris note des ressources que proposent les réseaux de l'UNESCO et du Forum sur la gouvernance d'Internet pour aider les parlements. Les parlements ont été encouragés à entamer un dialogue avec des acteurs concernés au sein du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires, afin de pouvoir s'appuyer sur différents points de vue lors de l'examen des options de régulation de l'IA. Il est important que les parlements bénéficient des conseils d'organisations internationales et régionales et que les parlementaires de différents pays entretiennent un dialogue régulier.

Plusieurs questions de fond ont été débattues. En ce qui concerne l'émergence des images trafiquées, les participants ont évoqué l'initiative sur l'authenticité du contenu (*Content Authenticity Initiative*) comme moyen potentiel de contrer la désinformation par l'établissement d'une norme d'authentification du contenu numérique reconnue à l'échelle mondiale.

Des analogies intéressantes ont été mises en évidence avec les exercices de normalisation et la réglementation dans l'industrie pharmaceutique mondiale, par exemple. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que les puissantes entreprises technologiques soient associées à un processus de normalisation similaire en matière d'IA et ne soient pas autorisées à développer librement des technologies basées sur l'IA.

Il existe un déséquilibre de pouvoir entre une petite poignée d'entreprises technologiques situées dans le Nord et les gouvernements des pays du Sud. Ce déséquilibre place les pays du Sud dans une situation d'exploitation potentielle, notamment en ce qui concerne la collecte, le stockage et l'utilisation des données.

L'importance du renforcement des capacités des parlementaires a également été soulignée. Les législateurs du monde entier ont besoin d'un meilleur accès à l'information, à l'expertise et aux ressources s'ils veulent répondre efficacement aux opportunités et aux défis posés par les technologies de l'IA.

9. Débat paritaire sur le thème *Éliminer la discrimination, transformer les pertes économiques en gains*

Le 26 mars 2024, le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire auquel ont participé 59 personnes, dont 37 parlementaires (28 femmes et 9 hommes) de 29 pays. Cet événement a été l'occasion de mettre en lumière le rôle central des parlements dans la mise en œuvre de réformes législatives tenant compte de l'égalité hommes-femmes, y compris l'abrogation de dispositions législatives discriminatoires. L'objectif était de permettre aux participants de mieux comprendre la nécessité de lever les barrières juridiques et culturelles pour garantir la pleine participation économique et l'autonomisation des femmes, car la discrimination à l'égard des femmes coûte au monde environ 12 000 milliards d'USD de produit intérieur brut (PIB). L'objectif du débat paritaire était de promouvoir le dialogue entre les parlementaires hommes et femmes, et de les encourager à discuter de questions d'intérêt commun.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a conduit la séance. Les conclusions du rapport *Les femmes, l'entreprise et le droit 2024* de la Banque mondiale ont été présentées par Mme J.C. Braunmiller, spécialiste de haut niveau du développement du secteur privé à la Banque mondiale. D'après les informations communiquées, presque toutes les économies du monde sont confrontées à un écart important en matière d'application de la législation sur l'égalité hommes-femmes. En outre, des ressources essentielles ont été transmises aux parlementaires et aux décideurs politiques pour qu'ils prennent des mesures en faveur de l'autonomisation des femmes dans le monde entier. La discussion a été enrichie par les contributions de délégués de 17 pays (17 femmes et 6 hommes).

Les parlementaires ont fait connaître les réformes récentes et les autres initiatives mises en œuvre dans leur pays pour améliorer l'égalité hommes-femmes dans les domaines de l'emploi, de l'entrepreneuriat, du droit du mariage et de la parentalité. D'autres réformes mises en œuvre pour lutter contre la violence sexiste au travail et au niveau national ont également été évoquées. Plusieurs parlementaires ont mentionné l'engagement de leur gouvernement à promouvoir l'autonomisation des femmes, tel que le prévoit la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

10. Réunion-débat sur le thème *Protéger les droits des minorités : vers une législation globale contre la discrimination*

Cette réunion-débat s'est tenue le 26 mars 2024 et a rassemblé une trentaine de participants, y compris des parlementaires d'Australie, de Bahreïn, du Bangladesh, de Bolivie (État plurinational de), du Cameroun, de Côte d'Ivoire, d'Inde, du Malawi, du Mexique, de Norvège, du Pakistan, de Saint-Marin, de Thaïlande, de Türkiye et d'Ukraine. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, Mme N. Ghanea, a également assisté à la réunion.

La modératrice, Mme Y.A. Brändle-Amolo, une parlementaire communale suisse, a ouvert la réunion en donnant la parole aux co-auteurs du *Guide pratique en vue de l'élaboration d'une législation globale contre la discrimination*. Ils se sont réjouis de cette occasion unique et inédite de s'adresser à des législateurs de toutes les régions du monde, considérant que le guide leur était principalement destiné.

M. J. Fitzgerald, Directeur d'Equal Rights Trust, a donné des indications sur les objectifs de ce guide et fait part de témoignages des quelque 40 institutions, experts et autres parties prenantes qui y ont contribué. M. C. Cahn du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a ensuite expliqué le contenu du guide aux participants, se concentrant sur des domaines concrets dans lesquels cette nouvelle publication pourrait s'avérer utile et expliquant les raisons pour lesquelles les lois globales contre la discrimination – qu'il incombe à tous les États d'adopter en vertu des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme – étaient devenues un outil populaire pour de nombreux gouvernements, s'appuyant notamment sur les exemples concrets du Canada et de la Hongrie.

La modératrice a ensuite présenté M. N. Kwankwa, un parlementaire d'Afrique du Sud, qui a évoqué la loi globale et novatrice sur l'égalité adoptée en Afrique du Sud en 2004 et les progrès obtenus depuis. Il a également répondu à la remarque d'un parlementaire indien qui contestait la nécessité d'une telle loi arguant que la Constitution de l'Inde contenait déjà une solide base juridique en matière de prévention de la discrimination. M. Kwankwa a répondu qu'une loi globale pourrait compléter les principes contenus dans les dispositions constitutionnelles en offrant un ensemble de normes détaillées, à la fois directement applicable et pouvant être rendu opérationnel au moyen de lois et règlements.

D'autres participants ont pris la parole, notamment une parlementaire du Mexique qui s'est concentrée sur les progrès réalisés dans son pays après l'adoption d'une loi globale contre la discrimination. Elle a insisté sur la parité parfaite entre les femmes et les hommes dans son parlement, tout en reconnaissant que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour le rendre plus représentatif des groupes autochtones et autres minorités. Les parlementaires d'Australie et de Norvège se sont interrogés sur la manière dont de telles lois pouvaient résoudre les tensions susceptibles de naître entre les normes anti-discrimination concurrentes à l'égard de différents groupes, notamment les lois visant à protéger les droits des institutions religieuses et la législation visant à protéger lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) contre la discrimination. Mme Brändle-Amolo a indiqué qu'en Suisse, l'absence d'une telle loi suscitait des problèmes de mise en œuvre pour les tribunaux, ce qui avait abouti au renvoi de plusieurs affaires de profilage racial devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui avait conclu que la Suisse ne respectait pas la Convention européenne des droits de l'homme. Elle a exprimé l'espoir que des efforts de plaidoyer menés dans le cadre d'une alliance regroupant des acteurs de la société civile, des universitaires et des entreprises ouvriraient la voie à l'adoption d'une telle loi à l'échelon fédéral.

Enfin, Mme S.S. Chaudhury, Présidente du Parlement du Bangladesh, a fait savoir que son pays était sur le point de devenir le premier pays d'Asie du Sud à adopter une loi globale contre la discrimination. Cependant, elle a relevé que le débat sur le projet de loi soulevait plusieurs questions dans la mesure où il ne prévoyait pas de sanction en cas de non-respect de la loi. Elle a indiqué qu'il y avait également d'autres difficultés s'agissant d'établir la liste exhaustive des motifs pouvant être à l'origine d'une discrimination. Néanmoins, elle a exprimé l'espoir que le Bangladesh adopterait bientôt une telle loi.

11. Atelier sur la *Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques*

Cet atelier, qui s'est tenu le 26 mars 2024, était organisée en coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'atelier visait à déterminer comment prévenir l'utilisation abusive et la prolifération des armes chimiques au moyen d'une législation forte – une question de la plus haute importance. Il a été suivi par des parlementaires de plusieurs pays, qui ont exprimé leurs

besoins et leurs préoccupations en matière de législation relative au contrôle et à l'éradication des armes chimiques. Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a fait part de l'expérience de son pays, largement considéré comme un modèle en matière de mise en œuvre.

L'atelier a permis aux participants de procéder à des échanges de bonnes pratiques, qui ont fait ressortir l'importance de la coopération internationale et des cadres juridiques efficaces aux niveaux national et international. Les discussions ont également porté sur la nature et la mise en œuvre des mécanismes de la Convention qui traitent de l'élimination des armes, ce qui souligne l'engagement mondial en faveur du désarmement chimique.

Les discussions se sont poursuivies autour de l'importance de conduire des travaux parlementaires pour mettre en œuvre des mécanismes adéquats et vigoureux afin de contribuer aux infrastructures mondiales de sécurité chimique. L'atelier a constitué une plateforme importante pour échanger des idées et renforcer les actions menées par les parlements dans ce domaine fondamental pour la sécurité.

12. Réunion-débat sur le thème *Les changements climatiques et les conflits : Que peuvent faire les parlements en matière de santé en temps de crise ?*

La réunion-débat s'est tenue le 26 mars 2024 et avait vocation à offrir aux parlementaires une plateforme permettant d'évoquer les difficultés et les possibilités en matière de promotion d'une démarche intégrée visant à s'attaquer aux préoccupations en matière de climat, de conflit et de santé à l'échelle nationale. Elle était modérée par M. F. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie).

Mme E. Villalobos Prats (Organisation mondiale de la Santé (OMS)) a mis en lumière les relations de cause à effet qui faisaient que les changements climatiques avaient des conséquences directes et indirectes sur la santé. Elle a souligné que la santé était en train de gagner une visibilité sans précédent dans le cadre de l'action climatique, en s'appuyant sur la toute première Journée de la santé organisée à l'occasion de la 28^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28). Toutefois, les engagements en matière de santé figurant dans les instruments internationaux relatifs au climat étaient souvent négligés et ne faisaient l'objet d'aucun rapport. Elle a présenté le cadre opérationnel de l'OMS pour des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques et à faible émission de carbone, lequel pourrait améliorer la santé des populations dans le contexte des changements climatiques.

M. L. Gogvadze (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, IFRC) a présenté la mission l'IFRC et son fonctionnement s'agissant de renforcer la résilience des populations. Il a demandé une perspective à long terme, considérant la nécessité de changements de perceptions, de comportements et de politiques. Il a insisté sur le fait que l'équité, une forte participation des acteurs locaux et une bonne gouvernance étaient essentielles pour garantir des résultats positifs en matière de santé. Il a également salué le rôle des intervenants de première ligne en situation d'urgence.

Mme H. Muheed (Youth Advocacy Network Sri Lanka et Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, PMNCH) a donné des exemples de liens entre changements climatiques et conflits, ainsi qu'un aperçu de leurs conséquences sur les jeunes, les femmes et les filles, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes. En 2023, le PMNCH avait organisé un [Forum mondial pour les adolescents](#), lequel avait donné la possibilité aux jeunes du monde entier de définir les principales priorités à l'égard de leur santé et de leur bien-être.

M. W.P. Bako (Burkina Faso) a fait part de l'expérience de son pays s'agissant de s'attaquer aux défis posés par les changements climatiques et l'insécurité. Il a mis en exergue les conséquences sur les ressources naturelles et l'agriculture, qui suscitaient d'importantes difficultés en matière de sécurité alimentaire. Les déplacements de populations et les évolutions des schémas épidémiologiques imposaient des contraintes au système de santé. Il a donc appelé les parlements à faire usage de leurs pouvoirs législatif et budgétaire pour s'attaquer à cette question.

Des parlementaires de Bahreïn, d'Inde, de Norvège, des Seychelles, de Thaïlande et de Zambie, ont pris la parole. Ils ont soulevé des questions liées, entre autres, à l'accès à l'information, à la couverture sanitaire universelle et à la coopération internationale.

Élections et nominations

1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu la membre suivante au Comité exécutif :

Groupe africain

- Mme I.K. Godalena en remplacement de Mme I.K.N. Sabangu (République démocratique du Congo), qui n'est plus parlementaire. Elle terminera le mandat de cette dernière, qui arrivera à échéance en mars 2027.

2. Vice-Présidents de l'UIP

Les membres suivants du Comité exécutif ont été désignés comme vice-présidents de l'UIP pour représenter :

Groupe africain

- M. A. Kharchi (Algérie)

Groupe arabe

- M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis)

Groupe Asie-Pacifique

- Mme A. Sarangi (Inde)

Groupe Eurasie

- Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme B. Argimón (Uruguay)

Groupe des Douze Plus

- Mme D. Avgerinopoulou (Grèce)

3. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu les représentantes régionales suivantes au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe africain

- Mme Z. Mashaba (Eswatini) (échéance du mandat : mars 2025)

Groupe arabe

- Un poste reste vacant au Bureau (échéance du mandat : mars 2027)

4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Les membres ont élu M. H.-J. Talsma (Pays-Bas) comme président du Comité.

Le Conseil directeur a élu les trois membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2028 :

- Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis)
- M. L.-J. de Nicolaÿ (France)
- Mme M. Aljaghoub (Jordanie)

5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2028 :

Groupe Asie-Pacifique

- M. K. Suebsang (Thaïlande)

Groupe Eurasie

- Mme H. Hakobyan (Arménie)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Conseil directeur a élu un facilitateur pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2028 :

- M. H. Arshakyan (Arménie)

7. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Lors de la réunion du Groupe, les membres ont élu M. M. Karlsson (Suède) comme président et Mme M. Guerra Castillo (Mexique) comme vice-présidente.

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2028 :

Groupe africain

- M. E.J. Mulembwe (Mozambique)

Groupe Eurasie

- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe des Douze Plus

- Mme R. Garvey (Irlande)

8. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a élu les deux membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2028 :

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme M. Seymour (Bahamas)

Groupe des Douze Plus

- Mme M. Cederfelt (Suède)

Mme S. Attia (Égypte) a été réélue comme vice-présidente du Groupe de travail sur la science et la technologie pour un mandat d'une année.

9. Bureaux des commissions permanentes

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs Bureaux respectifs pour des mandats arrivant à échéance en mars 2026 :

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission permanente a déclaré vacant le poste occupé par M. E. Uwizeyimana (Rwanda), en vertu de l'article 10.2 du Règlement des commissions permanentes. Une élection pour pourvoir ce poste vacant aura lieu lors de la prochaine Assemblée.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Groupe Eurasie

- M. H. Arshakyan (Arménie)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. M. Salinas (Paraguay)

10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Comité exécutif a nommé les deux membres suivants au Groupe du partenariat entre hommes et femmes :

- Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) (échéance du mandat : octobre 2027)
- M. A. Almodóbar (Espagne) (échéance du mandat : octobre 2025)

11. Rapporteurs

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a nommé M. M.A. Bouchouit (Algérie) et M. J. Buttimer (Irlande) comme co-rapporteurs pour le thème d'étude intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*. Comme l'a recommandé le Bureau et afin de garantir une approche inclusive, la Présidente de l'UIP engagera des consultations pour identifier des rapporteurs supplémentaires issus d'autres groupes géopolitiques.

La Commission permanente du développement durable a nommé Mme H. Fayez (Bahreïn), Mme E.T. Muteka (Namibie) et M. R. Fogiel (Pologne) comme co-rapporteurs pour le thème d'étude intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*.

Médias et communication

La 148^e Assemblée de l'UIP a bénéficié d'une large couverture médiatique, de taux de visionnage satisfaisants sur la diffusion en direct, ainsi que d'un fort engagement et d'une augmentation substantielle du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux. Des centaines de copies papier des publications de l'UIP exposées au stand de la Communication ont également été retirées par les délégués, ce qui montre qu'il existe toujours une forte demande de documents imprimés parallèlement à la transformation numérique en cours de l'UIP.

Médias

L'équipe de la Communication a publié un avis aux médias, trois communiqués de presse et deux déclarations. Au cours de la semaine, la 148^e Assemblée de l'UIP a été mentionnée dans quelque 3 400 articles – un chiffre comparable à celui de la 147^e Assemblée de l'UIP à Luanda au moment de la rédaction du présent rapport, mais qui devrait le dépasser au fur et à mesure que d'autres articles de presse seront publiés une fois que les délégués seront rentrés chez eux.

L'Assemblée a également été largement couverte par la presse suisse grâce aux efforts actifs de sensibilisation et aux interviews organisées avec le Secrétaire général de l'UIP. L'équipe a également organisé une interview de la Présidente de l'UIP avec la principale agence de presse chinoise Xinhau, qui a été largement diffusée dans le monde entier.

Diffusion en direct et vidéo

Quelque 15 000 personnes ont regardé la retransmission en direct du Forum des femmes parlementaires, du Conseil directeur et de l'Assemblée, ce qui est nettement supérieur au total enregistré lors de la 147^e Assemblée de l'UIP (quelque 12 000 vues).

La mise à disposition d'extraits vidéo des discours prononcés en séance plénière pendant le débat général a de nouveau été un service très apprécié des délégués. À la fin de l'Assemblée, l'équipe avait préparé des dizaines de clips vidéo à envoyer aux parlementaires à des fins d'amplification du message.

L'équipe de la Communication a également interviewé une vingtaine de parlementaires pour enrichir les deux séries vidéo principales de l'UIP, *Une conversation avec...* et *Mon parlement, ma planète !* L'équipe a également pu interviewer pour la première fois des délégués de certains pays, dont l'Azerbaïdjan, le Japon, Malte et la Pologne.

Réseaux sociaux

Le mur des réseaux sociaux a continué d'être un élément populaire auprès des parlementaires, qui ont été nombreux à se joindre à la conversation numérique en utilisant les hashtags #IPU148 et #Parliaments4thePlanet, liés à la campagne de l'UIP sur le climat. Quelque 550 comptes ont alimenté le mur.

L'équipe a publié 118 tweets sur X (anciennement Twitter) au cours de la période de l'Assemblée, ce qui a conduit à 156 000 impressions (le nombre de fois qu'un message apparaît sur le fil d'actualité d'une personne).

Quelque 3 100 comptes ont mentionné notre compte X @IPUParliament, faisant de la semaine de l'Assemblée la semaine la plus riche en mentions depuis le lancement du compte. Nous avons également gagné 354 nouveaux abonnés sur notre compte X.

LinkedIn a continué à enregistrer de bons résultats, avec une augmentation de 13 % de l'engagement par rapport à une semaine normale.

Sur Instagram, l'UIP a poursuivi son approche plus légère en investissant davantage dans les visuels, les histoires et les vidéos, avec un total de 244 articles publiés. L'investissement a porté ses fruits, avec 715 nouveaux abonnés et 136 000 impressions (contre 74 000 à Luanda).

Sur Facebook, l'UIP a atteint quelque 18 000 comptes, contre 13 000 lors de la dernière Assemblée.

Photos

Deux photographes de l'UIP ont couvert 60 séances et produit des centaines de photos de haute qualité qui ont été classées par l'équipe et téléchargées par les délégués en vue d'une amplification nationale.

Membres de l'Union interparlementaire¹

Membres (180)

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti*, Honduras*, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (15)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

¹ À la clôture de la 148^e Assemblée

* Membres non participants (tous droits suspendus)

** Membres participant aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 148^e Assemblée de l'Union interparlementaire

1. Élection du Président de la 148^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
6. *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*
(Commission permanente du développement durable)
7. Rapports des commissions permanentes
8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 150^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs

Déclaration de Genève

Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension

*que la 148^e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Genève, 27 mars 2024)*

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 148^e Assemblée de l'UIP à Genève (Suisse), réaffirmons notre engagement en faveur de la diplomatie parlementaire pour relever les défis croissants qui se posent pour la paix et la sécurité internationale.

Nous nous rassemblons en des temps fortement troublés et instables. Les défis multiples et complexes auxquels nous sommes confrontés – la résurgence des conflits et des tensions géopolitiques, l'accentuation de la polarisation sociale, l'imminence d'une nouvelle course mondiale aux armements, les effets dévastateurs des changements climatiques et les risques engendrés par l'intelligence artificielle – soulignent combien il est urgent d'élaborer des réponses collectives pérennes qui, tout en s'appuyant sur les leçons du passé, dépassent les solutions traditionnelles pour regarder vers l'avenir. À mesure que nous avançons dans ce paysage nébuleux, il devient de plus en plus manifeste que ces défis complexes ne pourront être relevés que par une volonté universelle commune de poser les fondements résilients d'une paix durable enracinée dans la protection des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Nous concluons cette Assemblée en reconnaissant que la diplomatie parlementaire, fondée sur le dialogue, le respect mutuel et la réalisation d'objectifs communs, représente un outil précieux doté de potentiel pour renforcer la confiance et promouvoir la coopération, diffuser les bonnes pratiques et accroître la contribution des parlements et des parlementaires à l'instauration d'une paix durable à l'échelle mondiale. Nous savons que les outils de la diplomatie parlementaire consistent en des entreprises bilatérales et multilatérales, telles que les institutions interparlementaires, l'échange de personnel et les groupes d'amitié. Nous saluons le travail accompli par l'UIP pour favoriser un dialogue politique propice à la consolidation de la paix et à la résolution pacifique des conflits, et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts en la matière. Nous exhortons également l'UIP à soutenir et à accompagner le retour à l'état de droit dans les pays qui ont connu une dissolution inconstitutionnelle de leur parlement, notamment sur le continent africain.

En tant que représentants du peuple, nous, parlementaires, n'ignorons pas qu'il nous incombe de tisser des liens pour favoriser la compréhension entre les nations, apporter la paix aux citoyens et parvenir à des consensus pour surmonter des obstacles communs. Les parlementaires ont un rôle actif à jouer pour veiller à ce que les efforts de négociation des processus de paix, des traités et d'autres accords internationaux s'inspirent des besoins des peuples, dans le respect des valeurs et des savoirs traditionnels. En outre, nous reconnaissons que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour garantir le respect de l'état de droit et des normes internationales – autant d'éléments indispensables pour rétablir les conditions d'une coexistence pacifique et atténuer l'éclatement croissant des sociétés et du système multilatéral.

Nous condamnons toutes les violations des droits de l'homme commises dans le cadre de conflits ainsi que toutes les violations des règles de base, des principes et des préceptes fondamentaux du droit international, en particulier du droit international humanitaire. À cet égard, nous devons accorder une attention particulière à la situation des jeunes qui, s'ils sont confrontés à des perturbations au cours des premières années de leur existence, risquent de devenir une génération perdue, et reconnaître le rôle vital que les femmes peuvent et doivent jouer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. La diplomatie parlementaire est un outil fondamental qui permet aux parlementaires de promouvoir et de protéger activement ces droits et ces normes au niveau national et de faire progresser les principes démocratiques et les normes relatives aux droits de l'homme dans le monde entier.

En outre, nous souhaitons faire de la protection des droits de l'homme notre priorité, en soulignant combien il est important de ratifier et de mettre pleinement en œuvre les instruments du droit international humanitaire et des droits de l'homme au niveau national. Il s'agit d'une étape essentielle pour faire en sorte que les personnes ayant droit à une protection en bénéficient véritablement.

De même, nous convenons d'œuvrer à une diffusion du droit international humanitaire la plus large possible auprès de l'ensemble de la population, de dispenser des formations intégrant une dimension de genre aux forces armées et de sécurité sur cette question et d'accroître la redevabilité de ces forces.

Nous réitérons avec force notre détermination à faire respecter l'état de droit, tant au niveau national qu'international, car nous estimons qu'il constitue la pierre angulaire de la prévention et du règlement des conflits. De même, nous renouvelons notre foi dans le dialogue et la diplomatie en tant que moyens indispensables de parvenir à une paix durable. Nous exhortons tous les États, en particulier les parties à un conflit armé, à respecter strictement les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, sans exception. En outre, nous plaidons en faveur d'un recours accru à la Cour internationale de Justice et à d'autres institutions judiciaires internationales, qui constituent des mécanismes fondamentaux de règlement pacifique des différends entre les nations.

Nous condamnons la récente montée de la haine identitaire dans le monde, en particulier la haine fondée sur l'appartenance religieuse, et nous déplorons la polarisation politique, qui contribue à alimenter ce phénomène. Nous appelons de nos vœux des processus de dialogue globaux associant des représentants de religions, de convictions et d'organisations confessionnelles, qui viendraient compléter les efforts déjà déployés pour atténuer la violence et promouvoir la paix, l'inclusion et la compréhension. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts en vue de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le Communiqué de Marrakech, le document final de la Conférence parlementaire de l'UIP sur le dialogue interconfessionnel, tenue en juin 2023.

Paix et développement sont inextricablement liés. La détérioration de la paix et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des conflits, tant au sein des États qu'entre eux, mettent en péril les acquis du développement et la réalisation des objectifs de développement durable. Les groupes sociaux vulnérables, marginalisés et sous-représentés, tels que les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les populations autochtones, les groupes minoritaires et les personnes handicapées, sont touchés de manière disproportionnée par les conflits, ce qui a pour effet de creuser les inégalités existantes, notamment l'inégalité d'accès aux droits socio-économiques et politiques. Dans les États instables en proie à un conflit, cela se manifeste notamment à travers la radicalisation, par des groupes extrémistes, de jeunes exposés à des risques et sous-employés, qui compromettent la sécurité nationale.

Nous devons prioritairement nous employer à combattre les causes sous-jacentes des conflits, qui prennent souvent racine dans les inégalités économiques et la discrimination à l'encontre de groupes entiers. Le bien-être des personnes les plus vulnérables est un critère déterminant de bonne santé de la société au sens large. Par conséquent, il est impératif de répondre aux besoins spécifiques des membres de la population les plus à risque, en adoptant des solutions inclusives qui, tout à la fois, préservent leur dignité, réduisent leur exposition aux conséquences désastreuses des conflits et leur permettent de réaliser leur potentiel socio-économique. Il nous faut donc mettre davantage l'accent sur la sécurité humaine, ce qui consiste, d'une part, à protéger les citoyens en comblant prioritairement les besoins vitaux, tels que l'alimentation, les soins de santé et la sécurité environnementale, et, d'autre part, à garantir l'égalité des droits de toutes les personnes en tant que principal moyen de promouvoir la paix et le développement.

Il nous incombe de surveiller les signes avant-coureurs des conflits potentiels aux niveaux local et national et de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir l'escalade de la violence, favoriser le dialogue et la coopération et garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Dans cet esprit, nous assumons la responsabilité qui consiste à promouvoir la prévention des conflits en mettant l'accent sur le désarmement, en réduisant les dépenses militaires, en modifiant les priorités budgétaires pour mieux éliminer les causes profondes des conflits et en demandant des comptes aux gouvernements, y compris en contestant l'utilisation des pouvoirs d'exception dont ils disposent pour faire la guerre. Il nous faut également œuvrer à la démilitarisation du cyberspace et de l'intelligence artificielle pour qu'ils soient utilisés à des fins scientifiques, de coopération internationale et de paix.

Les parlementaires occupent une place privilégiée de médiateurs impartiaux, en facilitant le dialogue pour prévenir ou désamorcer les conflits ou rétablir la paix. C'est pourquoi nous nous engageons également à redoubler d'efforts pour résoudre les conflits par le biais de la diplomatie parlementaire. Nous réaffirmons notre détermination à prévenir la reprise de la violence à grande échelle dans les situations d'après-conflit, notamment en promulguant, en supervisant et en suivant la mise en œuvre des accords de paix et en prévoyant des financements adéquats à cet effet pour les services de santé

de base, le soutien en santé mentale, la justice transitionnelle et les réformes institutionnelles. Nous nous engageons également à traiter les différends actuels et passés en renforçant la participation des citoyens et en veillant à ce que les points de vue de tous les secteurs et institutions de la société civile soient pris en compte.

Nous nous engageons à favoriser une plus grande participation des femmes et des jeunes à la vie politique et aux fonctions de leadership, y compris dans les secteurs de l'armée et de la sécurité. Nous nous engageons à mettre pleinement en œuvre les priorités du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sur les jeunes, la paix et la sécurité, en veillant à ce que les processus de paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la prévention des conflits intègrent une perspective de genre et garantissent une participation égale et significative des femmes et des jeunes. Nous nous efforcerons également de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, en particulier aux femmes en politique, ainsi que la violence sexiste survenant dans le cadre de conflits et la violence à l'encontre des groupes minoritaires et marginalisés. De plus, nous nous engageons à fournir une assistance aux survivants de ces formes de violence en reconnaissant l'importance de l'inclusion et des approches sensibles au genre pour bâtir des environnements plus équitables et plus sûrs.

Les défis actuels dépassent les frontières et ne pourront être relevés que par une action collective à l'échelle mondiale. En tant que parlementaires, nous convenons qu'il est essentiel de rétablir la confiance dans le multilatéralisme. Par ailleurs, seuls la coopération internationale et le respect de l'état de droit peuvent nous permettre d'affronter les risques croissants, de renforcer la solidarité et, par une approche commune de sécurité, d'élaborer des solutions pérennes pour susciter un sentiment de sécurité partagé permettant à toutes les nations de vivre à l'abri du danger, en vue de bâtir un monde plus sûr pour les générations futures. Ces efforts ne seront crédibles et fructueux que si nous veillons à ce que l'attention et les ressources déployées pour relever les défis mondiaux soient proportionnelles à la gravité de ceux-ci et ne soient pas mues par des intérêts géopolitiques, dans le respect de l'égalité des droits, de la dignité et de la valeur de chaque vie humaine.

Enfin, alors que nous célébrons le 135^e anniversaire de l'UIP, nous réaffirmons notre engagement en faveur du dialogue et de la coopération interparlementaires, et nous soulignons le rôle singulier de l'UIP en tant que parlementaire des Nations Unies. Dans la perspective du Sommet de l'avenir des Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2024, nous invitons tous les Parlements membres à contribuer à faire progresser la réforme de l'ONU et à renforcer davantage la dimension parlementaire de ses travaux. Pour notre part, nous transmettrons la présente Déclaration à nos parlements respectifs, nous diffuserons les résultats de nos travaux collectifs auprès des autorités de notre pays et nous nous emploierons à organiser une manifestation spéciale dans nos parlements respectifs à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme, le 30 juin, date qui coïncide avec l'anniversaire de l'UIP.

En tant que parlementaires, nous sommes déterminés à ouvrir la voie à un monde plus pacifique, au moyen d'approches solides, pragmatiques et audacieuses et en nous inspirant des expériences de l'ensemble des parlementaires du monde entier. C'est pourquoi nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir, individuellement et collectivement, pour protéger et promouvoir la paix en faveur de toutes les personnes.

Déclaration des dirigeants de l'UIP sur la situation à Gaza

*publiée à la 148^e Assemblée de l'UIP
(Genève, 27 mars 2024)*

Face à l'aggravation de la situation à Gaza, nous demandons l'adoption de mesures urgentes visant à alléger les souffrances des populations de la région, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées qui ont été touchés par les combats.

Au nom des parlementaires du monde entier, nous appelons à un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

Nous réitérons notre demande de libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Nous exhortons les autorités compétentes de toutes les parties à accroître l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle à ceux qui en ont besoin à Gaza.

Nous renouvelons notre condamnation absolue de toute violence à l'encontre des civils et insistons sur la nécessité de respecter le droit international humanitaire.

*Tulia Ackson, Présidente de l'UIP, et
Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP*

L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle

*Résolution adoptée par consensus * par la 148^e Assemblée de l'UIP
(Genève, 27 mars 2024)*

La 148^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

consciente que si les applications des nouvelles technologies offrent des opportunités pour le développement de l'humanité, elles peuvent également faire peser une menace considérable sur la paix et la sécurité internationale et peuvent soulever de nouvelles questions sur le rôle de l'homme dans la guerre, que pour réglementer l'autonomie des systèmes d'armes, il faut saisir pleinement l'impact d'une telle autonomie, et que le processus de prise de décision et de contrôle par l'homme doit tenir compte de l'ensemble des conséquences éthiques, juridiques, humanitaires et sécuritaires,

affirmant que toute réflexion sur les systèmes d'armes autonomes (SAA) doit tenir compte du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire (DIH),

prenant note de l'absence d'une définition convenue pour les systèmes d'armes autonomes, et *rappelant* la définition proposée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), selon laquelle l'expression "systèmes d'armes autonomes" englobe tout système d'armes dont les fonctions essentielles disposent d'une autonomie, à savoir qu'il peut sélectionner (c'est-à-dire rechercher, détecter, identifier ou suivre) et attaquer (c'est-à-dire employer la force, neutraliser, endommager ou détruire) des cibles sans intervention humaine,

prenant acte du fait que la préservation du contrôle et du jugement humains est un facteur essentiel pour garantir le respect de la législation et répondre efficacement aux préoccupations éthiques soulevées par le déploiement des SAA,

sérieusement préoccupée par le fait que les SAA dont les fonctions essentielles disposent d'une totale autonomie pourraient sélectionner et attaquer des cibles sans intervention humaine,

préoccupée par le fait que l'absence de contrôle et de réglementation précise au niveau international concernant l'utilisation des SAA pourrait permettre aux opérateurs de violer le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies et le DIH sans avoir à en rendre compte, au risque de porter atteinte aux droits de l'homme fondamentaux consacrés par les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux, faute de jugement et de supervision humains, et par manque de possibilités d'intervention en temps utile ou de mécanismes de désactivation de l'emploi de la force,

vivement préoccupée par les incidences négatives que pourraient avoir les SAA sur la sécurité mondiale et la stabilité aux niveaux régional et international, notamment les risques d'une nouvelle course aux armements, d'un abaissement du seuil de déclenchement des conflits et de prolifération, y compris à destination d'acteurs non étatiques, comme le souligne la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les systèmes d'armes létaux autonomes,

préoccupée par le fait que les progrès des technologies militaires sophistiquées, notamment l'intelligence artificielle (IA) et le traitement algorithmique des données, peuvent augmenter le risque d'une nouvelle course aux armements, ce qui aurait pour conséquence d'abaisser le seuil de déclenchement des conflits et de prolifération, y compris pour des acteurs non étatiques, et d'accroître les risques pesant sur la paix et la sécurité internationale, tout en *sachant* qu'il serait irréaliste d'interdire la recherche, d'autant plus qu'une grande partie de la recherche dans ce domaine est effectuée par des acteurs militaires et civils et que l'IA doit encore jouer un rôle très important dans la vie civile,

alarmée par la possibilité que les SAA sont susceptibles de devenir de futures armes de destruction massive, dans la mesure où elles réunissent deux caractéristiques propres à ce type d'armes : la capacité de nuisance massive et l'absence de contrôle humain permettant de s'assurer qu'elles ne blessent pas les populations civiles,

consciente que les instruments relatifs aux droits de l'homme garantissent le droit à la vie, à la dignité et à l'intégrité des personnes,

vivement préoccupée par le fait que les SAA pourraient être utilisés par des groupes armés et d'autres acteurs non étatiques pour porter atteinte à la sécurité nationale, régionale et mondiale, ce qui aurait de lourdes répercussions sur les plans social et humanitaire,

alarmée par les éléments indiquant que les algorithmes de reconnaissance des personnes, notamment ceux de reconnaissance faciale ou de prise de décision automatisée, comportent des biais intrinsèques qui perpétuent la discrimination sexiste et raciale et les injustices à l'encontre des personnes défavorisées sur le plan socio-économique, des personnes vulnérables et des personnes handicapées, et que les SAA pourraient être délibérément programmés pour cibler des personnes présentant certaines "caractéristiques" ou marqueurs d'identité, comme la race, le sexe ou des types de comportement, et pour appliquer la force sans intervention humaine, ce qui peut entraîner des préjudices disproportionnés sur certains groupes, lieux ou communautés,

rappelant, sans préjudice de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, la règle fondamentale prévue par le DIH selon laquelle le droit des parties à un conflit de choisir leurs méthodes et moyens de guerre n'est pas illimité, comme indiqué au paragraphe 1 de l'article 35 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, et comme prévu par le droit international coutumier, ainsi que l'obligation énoncée à l'article 36 du Protocole additionnel I, qui exige des pays qu'ils procèdent à des examens de l'étude, de la mise au point, de l'acquisition ou de l'adoption de l'ensemble des nouvelles armes, nouveaux moyens et nouvelles méthodes de guerre, afin de déterminer si leur emploi est interdit par le DIH ou toute autre règle du droit international applicable,

sachant que, depuis des décennies, la communauté internationale surveille attentivement les nouveaux enjeux liés aux SAA, avec des étapes clés dans la gouvernance réglementaire des SAA, notamment le rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de 2010, qui a attiré l'attention de la communauté internationale sur la question des systèmes robotisés létaux autonomes et de la protection de la vie et que, depuis 2013, les Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, un instrument clé du DIH, mènent des discussions sur la question et ont créé en 2016 un Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA),

consciente que le Groupe d'experts gouvernementaux est un forum international clé au sein duquel est élaboré un cadre entourant les SALA,

notant le fait que, lors de ses réunions de 2023, le Groupe d'experts gouvernementaux a souligné la nécessité d'anticiper les avancées technologiques en matière de SALA, en appelant au strict respect du DIH tout au long du cycle de vie de ces systèmes, en rappelant la nécessité de fixer des limites concernant les cibles et les paramètres opérationnels, tout en proposant une formation complète aux opérateurs humains, et en affirmant avec force que tout système basé sur les SALA non conforme au droit international ne devrait être déployé,

prenant acte de l'adoption de la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2023, qui prie notamment le Secrétaire général de l'ONU de présenter un rapport de fond sur la question, qui rende compte de l'ensemble des vues exprimées par les États membres et les États observateurs sur les moyens d'agir face aux enjeux et aux inquiétudes que ces systèmes soulèvent d'un point de vue humanitaire, juridique, sécuritaire, technologique et éthique, ainsi que sur le rôle de l'homme dans le recours à la force, et d'inviter les organisations internationales et régionales, le CICR, la société civile, la communauté scientifique et l'industrie à faire part de leurs points de vue,

sachant que, depuis 2018, le Secrétaire général de l'ONU n'a eu de cesse d'affirmer que les SAA sont politiquement inacceptables et moralement répugnants et a appelé à leur interdiction en vertu du droit international, et que, lors de la présentation de son Nouvel Agenda pour la paix en amont du Sommet de l'avenir de 2024, il a en outre appelé les États à adopter, d'ici à 2026, un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les SAA qui fonctionnent sans contrôle ou surveillance humaine et à réglementer tous les autres types de SAA,

sachant également que le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme, le CICR, la société civile, notamment par le biais de la Campagne pour arrêter les robots tueurs, la communauté scientifique et le monde universitaire se sont joints à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une interdiction mondiale des SAA,

notant que l'appel conjoint historique lancé en 2023 par le Secrétaire général de l'ONU et la Présidente du CICR a souligné l'urgence pour les États de négocier une nouvelle loi internationale contraignante sur les SAA visant à établir d'ici 2026 des interdictions et des restrictions claires concernant les SAA,

ayant à l'esprit que de nombreux pays et groupes de pays ont déjà appelé à la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant pour réglementer, limiter et/ou interdire l'utilisation des SAA et, dans le même temps, *consciente* de la nécessité d'une décision unanime, c'est-à-dire que tous les États acceptent de respecter les limitations proposées,

estimant qu'une action urgente et concrète est nécessaire pour élaborer des approches internationales, d'autant plus que des systèmes d'armes plus ou moins autonomes ont déjà été utilisés dans différents conflits,

considérant les objectifs et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme et le DIH et ses principes fondateurs d'humanité, impératifs de conscience publique et considérations éthiques,

réaffirmant que, puisque le DIH exige que les personnes qui commandent et utilisent des armes puissent anticiper et limiter leurs effets, les systèmes d'armes doivent être prévisibles, et que l'effet "boîte noire" potentiel découlant de l'intégration des technologies de l'IA pourrait entraver le respect de ces obligations,

vivement préoccupée par le fait que plus les pays attendent pour réglementer les SAA, plus il est probable que ces systèmes continueront à circuler et à proliférer sur le marché,

soulignant la nécessité de réfléchir à un cadre réglementaire international sur l'utilisation de l'IA afin de réglementer l'utilisation préjudiciable de cette technologie,

soulignant que les parlements auront un rôle important à jouer pour sensibiliser aux conséquences sociales, humanitaires, juridiques et éthiques de l'utilisation des SAA et pour aider l'exécutif à rédiger le texte d'un instrument visant à réglementer ces systèmes,

1. *exhorte* les parlements et les parlementaires à participer rapidement et activement au débat sur la menace que les SAA font peser sur la paix et la sécurité ;
2. *exhorte vivement* les parlements à élaborer une législation nationale complète visant à établir des cadres réglementaires qui régissent le développement, le déploiement et l'utilisation des SAA une fois qu'un accord international aura été trouvé sur une définition des "systèmes d'armes autonomes" et sur la distinction entre autonomie totale et partielle, ainsi qu'un consensus sur l'utilisation et le contenu de l'expression "contrôle humain significatif", qui tienne compte de toutes leurs conséquences sur les plans éthique, juridique, humanitaire et sécuritaire, et qui comprenne l'interdiction des SAA qui fonctionnent sans contrôle ou surveillance humains et qui ne peuvent être utilisés dans le respect du DIH ;
3. *invite* les parlements à exhorter leurs gouvernements respectifs à poursuivre les travaux au sein de forums internationaux, y compris ceux de l'ONU et du Groupe d'experts gouvernementaux, en vue d'établir un instrument, des cadres de gouvernance et une réglementation sur l'autonomie des systèmes d'armes, afin de garantir le respect du droit international, notamment le DIH, et des considérations éthiques, ainsi que la prévention de l'impact sur la paix et la sécurité que suppose l'autonomie des systèmes d'armes ;
4. *suggère* que les parlements encouragent leurs gouvernements respectifs à communiquer au Secrétaire général de l'ONU son point de vue sur les moyens d'agir face aux enjeux et aux inquiétudes soulevés par les SAA, conformément à la résolution 78/241 adoptée par

l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2023 et au *Nouvel Agenda pour la paix*, qui recommande des efforts multilatéraux en vue d'élaborer à l'horizon 2026 un instrument juridiquement contraignant sur les SALA et d'autres types de SAA ;

5. *recommande* aux parlements et aux parlementaires de travailler avec les parties prenantes concernées, notamment les professionnels du secteur de la défense, la société civile et les milieux universitaires, afin de comprendre, d'évaluer et de mettre en place des garanties concernant l'IA et les SAA, y compris les concepteurs de systèmes d'armes, notamment en ce qui concerne leur conformité avec la législation en vigueur ainsi qu'avec toute évolution de la législation susceptible de se produire à l'avenir ;
6. *encourage* les parlements à évaluer régulièrement l'application des nouvelles technologies, afin d'éviter que ces technologies n'exercent une pression unilatérale sur l'ensemble des citoyens et n'accordent des pouvoirs disproportionnés aux parties lorsqu'elles opèrent sans contrôle adéquat, et afin de traiter les risques posés par les systèmes de reconnaissance faciale, notamment le matériel, les logiciels et les algorithmes, y compris pour prévenir les biais sexistes et raciaux, susceptibles d'être intégrés dans les SAA ;
7. *exhorte* les parlements et les parlementaires à jouer un rôle déterminant en demandant des comptes à leur gouvernement au sujet des SAA, afin de garantir la bonne gouvernance de ces armes, notamment en ce qui concerne la nécessité impérieuse de conserver un contrôle humain sur l'emploi de la force, ainsi que la transparence en ce qui concerne leur conception, leur développement, leur fonctionnement, leur réglementation et leur contrôle, et de susciter des actions concrètes de la part de l'exécutif et, plus largement, de la société ;
8. *invite* les parlements à inciter les gouvernements à s'engager activement dans les pourparlers en cours sur les SALA au sein du Groupe d'experts gouvernementaux, et à déployer tous les efforts nécessaires pour soutenir les travaux de ce groupe ;
9. *invite également* les parlements à exhorter leurs gouvernements respectifs à établir des cadres solides de protection des données afin de régir le développement, le déploiement et l'utilisation des SAA, en soulignant l'importance cruciale de protéger les données sensibles et d'assurer une utilisation éthique et responsable de l'information ;
10. *exhorte* les parlements à mettre en place des mécanismes efficaces permettant de mener des enquêtes, d'engager des poursuites et de sanctionner les violations du DIH résultant de l'utilisation d'armes dotées de fonctionnalités autonomes, de manière à faire valoir les responsabilités individuelles et à garantir la reddition de comptes pour tout manquement aux normes éthiques et juridiques ;
11. *exhorte également* les parlements à demander à leurs gouvernements respectifs de définir clairement leurs responsabilités ainsi que celles du secteur privé et de la société civile en ce qui concerne les SAA, et à adopter une législation prévoyant des cadres réglementaires et des garanties pour s'assurer que ces systèmes ne tombent pas entre les mains de criminels ou de groupes d'acteurs non étatiques qui opèrent en dehors de la loi et que ces lois soient pleinement conformes aux obligations internationales en matière de droits de l'homme ;
12. *encourage* les parlements et les parlementaires à favoriser l'échange des bonnes pratiques pertinentes entre les États, en tenant dûment compte des règles relatives à la sécurité nationale et des restrictions commerciales applicables aux informations privées ;
13. *recommande* aux parlements et aux parlementaires : a) d'allouer des budgets pour financer des plans, des programmes, des projets et des actions visant à sensibiliser à la nécessité de prévenir, de réglementer, de surveiller et de faire respecter les droits de l'homme et les garanties liées aux SAA ; b) de recommander l'intégration de programmes pédagogiques complets sur l'IA et les systèmes autonomes dans les programmes d'études nationaux à des niveaux d'enseignement appropriés afin de promouvoir une large compréhension des bénéfices potentiels de ces technologies et des risques qui y sont associés, notamment les répercussions d'ordre éthique, juridique, humanitaire et sécuritaire ;

14. *réclame* l'adoption de mesures visant à garantir l'inclusion d'une perspective de genre et multidimensionnelle, fondée sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, lors des discussions sur les SAA et les stratégies militaires utilisant l'IA ;
15. *demande* aux réseaux parlementaires concernés et aux Observateurs permanents de l'UIP d'inscrire les SAA à l'ordre du jour de leurs réunions et d'informer l'UIP de leurs travaux et de leurs conclusions sur la question ;
16. *invite* l'UIP, par l'intermédiaire de sa Commission permanente et de ses organes spécialisés compétents, à se tenir au fait de la question et à organiser lors de la 151^e Assemblée une réunion-débat avec les réseaux parlementaires concernés et les Observateurs permanents de l'UIP, afin de faire le point sur la situation avant l'échéance de 2026 fixée par le Secrétaire général de l'ONU pour l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur les SAA ;
17. *suggère* que le Secrétariat de l'UIP compile et analyse un ensemble de bilans et de bonnes pratiques parlementaires portant sur l'utilisation de l'IA dans les secteurs de la sécurité et de l'armée, qui seront issus des débats de l'UIP et d'autres activités ultérieures de l'Organisation, y compris des mesures visant à éliminer les biais dans les algorithmes qui constituent la base des systèmes d'IA capables d'analyses et d'actions autonomes ;
18. *exhorte* le Secrétaire général de l'UIP à transmettre au Secrétaire général de l'ONU la présente résolution et les autres rapports et publications relatifs aux SAA afin qu'ils soient inclus dans le rapport mentionné dans la résolution 78/241 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2023 ;
19. *invite* l'UIP à organiser régulièrement des réunions à l'intention des parlementaires afin de discuter des derniers développements en matière de SAA et d'IA et de réévaluer leurs impacts dans le domaine militaire, notamment en ce qui concerne les préoccupations spécifiques liées aux violations des droits de l'homme, au contrôle humain effectif sur l'emploi de la force et aux enjeux éthiques de ces technologies ;
20. *encourage* les parlements à mettre en œuvre leurs stratégies d'amélioration de la fonction de contrôle parlementaire afin de s'assurer que les évolutions technologiques, comme l'IA, ne soit déployées que pour aider les humains dans certaines tâches, sans remettre en cause un contrôle et une intervention de l'homme significatifs chaque fois que cela est nécessaire.

-
- * - La **Fédération de Russie**, l'**Inde** et l'**Iran (République islamique d')** ont exprimé leur opposition à l'ensemble du texte de la résolution.
- La **Chine** et la **Lituanie** ont émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.
 - L'**Australie**, la **Nouvelle-Zélande** et le **Royaume-Uni** ont émis des réserves sur plusieurs paragraphes.
 - **Cuba** et la **France** ont émis une réserve sur l'utilisation de l'expression "systèmes d'armes autonomes. (SAA)" sans mentionner la caractéristique de létalité (c'est-à-dire les systèmes d'armes autonomes létaux – LAWS).
 - La **Türkiye** a exprimé des réserves sur les alinéas 13, 17, 18, 20 et 21, ainsi que sur les paragraphes 2, 4 et 16.
 - La **République de Corée** a émis des réserves sur les alinéas 18 et 19 et sur le paragraphe 16.
 - Le **Canada** a émis des réserves sur l'alinéa 3 et le paragraphe 2 au motif qu'ils sont trop normatifs pour les gouvernements nationaux.

Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité

Résolution adoptée par consensus par la 148^e Assemblée de l'UIP
(Genève, 27 mars 2024)*

La 148^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris de renforcer la riposte mondiale aux changements climatiques, ainsi que les résultats des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), qui soulignent qu'il importe au plus haut point de réduire immédiatement, nettement, rapidement et durablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans tous les secteurs concernés sur la base des moyens de mise en œuvre disponibles, notamment grâce à l'augmentation de la part des énergies renouvelables et à faibles émissions, aux partenariats pour une transition énergétique juste et à d'autres initiatives concertées à plusieurs niveaux, eu égard aux situations nationales,

rappelant également la résolution de l'UIP intitulée *Changements climatiques : ne dépassons pas les limites*, adoptée à l'occasion de la 139^e Assemblée de l'UIP en octobre 2018, le *Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques* que le Conseil directeur de l'UIP a fait sien à sa 198^e session (mars 2016) et le document final de la Réunion parlementaire tenue à l'occasion de la COP28 en décembre 2023,

notant qu'il importe de renforcer les partenariats entre tous les pays, parlements et institutions publiques et privées (gouvernementales, non gouvernementales et interparlementaires) et la société civile (en particulier les groupes vulnérables) en vue de lutter contre les changements climatiques et que sans une telle coopération visant à faciliter l'action climatique, les conséquences de ces changements seront inévitables à tous les niveaux,

rappelant le *Consensus des Émirats arabes unis* issu de la COP28, qui pourrait devenir une référence en matière de partenariats pour l'action climatique en ce qu'il apporte une réponse au bilan mondial, met en avant un plan visant à combler les lacunes en matière de mise en œuvre d'ici à 2030, appelle les Parties à opérer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles afin de parvenir à zéro émission nette, reconnaît la nécessité impérieuse d'accroître le financement de l'adaptation et contient des cibles visant à tripler les capacités de production d'énergies renouvelables et à doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, le tout au niveau mondial,

rappelant également l'objectif ultime de la CCNUCC de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique,

considérant que l'Accord de Paris a établi des mécanismes et des procédures permettant aux pays de définir leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets des changements climatiques, *se félicitant* que toutes les Parties à cet Accord aient communiqué des CDN qui témoignent des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de température qu'il fixe, et *notant* que des objectifs d'atténuation plus ambitieux sont nécessaires dans le cadre des CDN pour réduire les émissions rapidement,

notant le lancement, lors de la réunion de la COP26 à Glasgow, du Pacte mondial sur le méthane, qui s'appuie sur des données scientifiques solides et contient un engagement visant à réduire les émissions mondiales de méthane d'au moins 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030,

notant également qu'à l'heure actuelle, plus de 155 pays ont signé le Pacte mondial sur le méthane, et *reconnaissant* que ce n'est qu'en réduisant de manière draconienne les émissions de méthane pendant la décennie actuelle qu'il sera possible de maintenir le cap pour éviter une augmentation de la température moyenne dans l'atmosphère dépassant l'objectif de 1,5 °C,

ne perdant pas de vue que, s'il ne représente que 16 % des gaz à effet de serre, la part du méthane dans le réchauffement planétaire est d'environ un tiers et qu'il retient 80 fois plus de chaleur que le dioxyde de carbone, bien qu'il se dissipe dans l'atmosphère en quelques décennies, plutôt qu'en plusieurs siècles, comme c'est le cas pour le dioxyde de carbone, et *reconnaissant* que tant la foresterie, en raison de son importance vitale pour ce qui est de capter le dioxyde de carbone, que la production de matières premières renouvelables pour la construction, à l'instar du bois et de ses dérivées, sont stratégiques pour le développement durable des pays,

reconnaissant que le droit à un environnement propre et sain, y compris le droit à la protection de l'environnement au profit des générations présentes et futures, est un droit fondamental consacré tant par la législation interne que par le droit international,

considérant que les parlements jouent un rôle fondamental de supervision et de contrôle des politiques gouvernementales en matière environnementale ainsi que dans l'allocation des budgets, l'adoption de la législation, le suivi de la mise en œuvre de la législation et de la réglementation correspondantes et la vérification de la conformité des politiques nationales aux engagements internationaux,

considérant également que de nombreuses initiatives parlementaires abordent la nécessité d'une action et d'un financement urgents en faveur du climat, parmi lesquelles des plateformes parlementaires en cours d'établissement sur l'action climatique visant à lutter contre les émissions de méthane,

reconnaissant qu'il est essentiel de réduire les émissions de carbone pour faire face aux changements climatiques et atténuer les préjudices environnementaux, et que les énergies renouvelables qui ne dégradent pas les écosystèmes constituent des moyens plus propres et plus durables de satisfaire la demande d'énergie, offrant la durabilité environnementale et l'avantage supplémentaire d'être en mesure de fournir de l'énergie même aux personnes les plus défavorisées vivant dans des lieux reculés,

reconnaissant également que les conflits armés provoqués par des États ou des acteurs non étatiques ont des conséquences considérables sur le climat, car ils engendrent l'émission de grandes quantités de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère, provoquent la destruction d'écosystèmes qui stockent actuellement du carbone et absorbent les émissions de gaz à effet de serre présentes dans l'atmosphère, et sont à l'origine d'un écocide,

reconnaissant en outre que le déploiement des énergies renouvelables dans les secteurs de la production d'électricité et de chaleur et dans celui des transports est l'un des principaux moyens de maintenir l'augmentation des températures moyennes mondiales dans la limite de 1,5 °C, que la nécessité d'encourager le déploiement des énergies renouvelables a augmenté ces dernières années, que les villes, régions et pays, qu'ils soient développés ou en développement, sont plus nombreux à promouvoir et à adopter des politiques en ce sens, et que des objectifs environnementaux concrets et faciles à mesurer sont indispensables à cet égard,

soulignant la nécessité de réduire nettement, rapidement et durablement les émissions de gaz à effet de serre conformément aux trajectoires conduisant à une augmentation de la température de 1,5 °C, comme évoquée dans la décision relative au premier bilan mondial adoptée lors de la COP28, en triplant les capacités de production d'énergies renouvelables et en doublant le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, le tout au niveau mondial, ainsi qu'en accélérant l'adoption de technologies à émissions faibles ou nulles et en opérant une transition vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques,

saluant la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G20 à New Delhi, qui insiste sur le fait d'accélérer les transitions énergétiques propres, durables, justes et inclusives à un coût abordable selon différentes méthodes, afin de parvenir à une croissance forte, durable, équilibrée et solidaire et d'atteindre les objectifs climatiques, et appelle à prendre acte des besoins, des vulnérabilités, des priorités et des différentes situations nationales des pays en développement et à soutenir des environnements nationaux et internationaux forts et propices à l'innovation, au transfert volontaire et convenu des technologies et à l'accès à des financements à faible coût,

reconnaissant la nécessité exprimée dans la décision sur le premier bilan mondial de la COP28 que les États contribuent aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques en accélérant les technologies à émissions faibles ou nulles, y compris les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination, et la production d'hydrogène bas carbone,

reconnaissant également l'importance de l'accord conclu lors de la COP27 en vue de fournir un financement pour les pertes et préjudices subis par les pays vulnérables durement touchés par les inondations, les sécheresses et d'autres catastrophes climatiques, et *se félicitant* de l'opérationnalisation subséquente du fonds mondial d'indemnisation des pertes et préjudices établi lors de la COP28,

reconnaissant en outre le rôle des pays développés s'agissant d'apporter un soutien aux pays en développement et de renforcer la coopération avec ces derniers pour ce qui est de leur transition vers des économies à faible émission de carbone, *soulignant* qu'il est impératif d'adapter les financements pour répondre à leurs besoins urgents et évolutifs, y compris l'accès à la technologie et à un financement à faible coût, *prônant* une démarche collective du développement et du transfert de technologies, du partage des connaissances et visant à faire germer des solutions innovantes, comme des éléments cruciaux propices à des progrès socialement justes, durables et efficaces, et *soulignant* qu'il incombe à chaque pays de créer un environnement propice aux investissements susceptibles d'attirer des fonds tant nationaux qu'internationaux pour accélérer le changement,

notant que les pays développés, en tant que principaux responsables des émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre, devraient supporter la plus grande responsabilité,

notant également que la population mondiale augmente à un rythme sans précédent et que cela a entraîné une croissance exponentielle de la demande d'énergie à l'échelle mondiale, à un rythme susceptible d'être encore plus rapide que celui de l'augmentation de la population,

consciente que, dans l'idée de répondre à cette demande d'énergie en constante augmentation et de s'attaquer à la question du réchauffement de la planète, des progrès décisifs ont été faits en matière de conception de technologies permettant de contrôler les émissions et d'exploiter l'énergie issue de sources renouvelables et de substitution, mais que leur coût reste trop élevé pour de nombreux pays en développement,

reconnaissant qu'il importe de promouvoir et d'encourager de nouvelles technologies permettant d'intensifier l'intégration des systèmes de stockage de l'énergie par batterie, afin de permettre une plus grande intégration des différentes sources d'énergie renouvelable et répondant aux besoins énergétiques en constante évolution d'une population croissante,

encourageant l'harmonisation des normes en matière d'hydrogène à émissions faibles ou nulles dans l'optique de susciter une collaboration mondiale, de faciliter les échanges et de stimuler l'innovation, ce qui a la capacité de permettre des économies d'échelle, de promouvoir le développement et le transfert de technologies, d'accélérer la transition vers des sources d'énergie plus propres et d'atteindre pleinement le potentiel des énergies renouvelables,

saluant les initiatives de collaboration prises en faveur de l'accès universel à l'énergie par des organisations de la société civile, lesquelles ont vocation à augmenter le déploiement des technologies exploitant l'énergie verte afin d'ouvrir l'accès à l'énergie, d'assurer la sécurité énergétique et de stimuler la transition énergétique,

reconnaissant le rôle crucial que jouent les interconnexions de réseaux, les infrastructures énergétiques résilientes et l'intégration régionale/transfrontière des systèmes énergétiques pour ce qui est de renforcer la sécurité énergétique, de stimuler la croissance économique et de faciliter l'accès universel à l'énergie d'une manière abordable, fiable et durable,

soulignant que les changements climatiques ont des effets différents selon les individus et les communautés, et que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations des petits États insulaires en développement, les groupes et communautés autochtones en situation de vulnérabilité sont souvent les premières victimes de leurs conséquences, et *appelant* à déployer des efforts coordonnés permettant de veiller à ce que les mesures de lutte contre ces difficultés traduisent une approche de l'action climatique globale et équitable, notamment grâce à la promotion de transitions justes,

reconnaissant que les femmes et les filles sont particulièrement touchées par les impacts dommageables des changements climatiques et que des mesures devraient être prises pour soutenir le leadership et la prise de décision des femmes en ce qui concerne les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, le renforcement de la résilience et la gestion durable des ressources naturelles,

reconnaissant que les jeunes représentent la part la plus importante et la plus dynamique de la population dans une société, qu'ils sont agents du changement, entrepreneurs et innovateurs et que, grâce à l'éducation, à la science ou à la technologie, ils intensifient leurs efforts et mettent leurs compétences à profit pour accélérer l'action climatique, compte tenu de leurs besoins communs, comme l'accès à une éducation de qualité leur permettant de se préparer aux emplois de demain, la possibilité d'avoir un travail décent, l'égalité entre les hommes et les femmes et une planète saine, propre et durable,

gardant à l'esprit qu'il est crucial de promouvoir la culture climatique et de tirer parti des perspectives, des idées nouvelles et de l'énergie des jeunes dans le cadre des efforts plus larges déployés pour s'atteler aux questions essentielles touchant les personnes de tout âge, notamment s'agissant d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD), la paix et la sécurité, le droit à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, l'égalité des sexes, des opportunités socio-économiques et politiques égales et de lutter contre les changements climatiques,

reconnaissant l'importance des investissements dans des modes de vie durables et sains, des transitions énergétiques justes et durables, et visant à accélérer les avancées dans le cadre des ODD et leur réalisation, en particulier dans les pays en développement ainsi que dans le contexte de la lutte en faveur de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions,

reconnaissant également qu'une consommation, une production et des échanges durables et responsables, associés à des choix et des modes de vie respectueux de l'environnement à l'instar des stratégies "zéro déchets", sont essentiels pour atteindre les ODD, y compris les objectifs climatiques et une croissance économique inclusive,

reconnaissant en outre le leadership des administrations infranationales en matière d'accélération et d'intensification des mesures climatiques d'atténuation et d'adaptation grâce à la mise en œuvre de plans et de mesures climatiques locaux et régionaux, tout en impliquant activement les citoyens et l'industrie dans le processus de transformation vers une consommation et une production responsables,

envisageant une transformation complète des mesures d'efficacité énergétique et une réduction mondiale de la consommation, avec l'objectif ambitieux de doubler le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale d'ici à 2030 selon des modalités déterminées au niveau national, en tenant compte de la CCNUCC, de l'Accord de Paris et des différentes situations, trajectoires et approches nationales en vue de favoriser un paysage énergétique durable et responsable à l'échelle mondiale, et *reconnaissant* que la transition mondiale est à la fois une chance et un défi au regard des impératifs du développement durable, de la croissance économique et de l'élimination de la pauvreté et qu'elle exige donc une transition juste et cohérente dans différents secteurs de l'économie nationale,

reconnaissant qu'il importe d'accélérer le développement, le transfert, le déploiement et la diffusion de technologies et d'adopter les politiques y afférentes afin d'opérer une transition vers des systèmes énergétiques à émissions faibles ou nulles, y compris entre autres, les énergies renouvelables, le nucléaire et les technologies de réduction et d'élimination des émissions telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, en particulier dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et *insistant* sur la nécessité de rendre ces technologies disponibles et, dans la mesure du possible, abordables à tous,

insistant sur l'importance de s'attaquer aux défis environnementaux grâce à des actions climatiques collectives et à des partenariats afin de sauvegarder la planète pour les générations présentes et futures,

1. *souligne* que le réchauffement de la planète est un défi collectif exigeant une coopération internationale et des processus multilatéraux renforcés sous l'égide de la CCNUCC, fondée sur les principes de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées

comme énoncés à l'article 3.1 de la Convention et à l'article 2.2 de l'Accord de Paris, et *met en relief* la nécessité d'un soutien international accru en faveur des pays en développement ;

2. *encourage* les parlements à s'assurer de la transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en accélérant l'action dans cette décennie critique, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette ;
3. *souligne* qu'il importe de favoriser un bouquet d'énergies propres conforme aux trajectoires conduisant à une augmentation de la température de 1,5 °C, y compris les énergies renouvelables et à émissions faibles ou nulles, à tous les niveaux, dans le cadre de la diversification des bouquets et des systèmes énergétiques, en fonction du contexte national et en gardant à l'esprit qu'un appui est nécessaire en vue de transitions justes, particulièrement pour les travailleurs dont l'emploi est touché par la nécessité d'opérer une transition vers une sortie des combustibles fossiles ;
4. *exprime* son soutien en vue de la promotion de chaînes d'approvisionnement fiables, diversifiées, durables et responsables en matière de transition énergétique, y compris s'agissant des minéraux et matières essentiels, au moyen de pratiques d'approvisionnement responsables et de la coopération internationale ;
5. *réaffirme* l'engagement indéfectible des parlements, aux fins de la CCNUCC, à s'attaquer aux changements climatiques en appliquant intégralement et efficacement l'Accord de Paris et l'objectif de température qu'il fixe, traduisant le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales ;
6. *encourage* les parlements à exhorter leurs gouvernements respectifs à prendre des mesures politiques de lutte contre les changements climatiques, à promouvoir les énergies renouvelables et à émissions faibles ou nulles, à mettre en œuvre divers plans et initiatives, y compris sur le fondement du bilan mondial de la COP28, et à établir des cadres réglementaires en faveur d'une énergie verte qui profite à tous ;
7. *invite* les parlements à s'engager en faveur d'une action climatique collective visant à réduire les émissions de méthane et à veiller :
 - a) à ce que les CDN incluent des réductions des émissions de méthane,
 - b) à ce que les initiatives législatives prises au sein de leur parlement réduisent les émissions de méthane dans les secteurs de l'énergie et de la gestion des déchets,
 - c) à la promotion des bonnes pratiques dans l'agriculture, notamment l'agriculture et l'élevage durables comme activités économiques stratégiques,
 - d) à l'allocation de ressources, notamment de financements pour la recherche, le développement de la technologie et la mise en œuvre de stratégies de réduction des émissions de méthane ;
8. *invite également* les parlements à vérifier que les politiques gouvernementales sont bien conformes aux engagements pris et aux objectifs de réduction des émissions figurant dans le Pacte mondial sur le méthane et à l'objectif de réduction de 75 % fixé par l'Agence internationale de l'énergie ;
9. *invite en outre* les parlements à s'assurer que les financements internationaux accordés dans les années à venir se concentrent sur l'aide, les investissements et le déploiement de technologies vertes innovantes visant à réduire les émissions de méthane, notamment :
 - a) en détectant les émissions de méthane issues de la production et de la distribution du pétrole, du gaz et du charbon et en y remédiant, en remplaçant les équipements obsolètes, en réduisant les déchets issus du torchage et du dégazage, et en mettant en place des contrôles draconiens des émissions,
 - b) en mettant en œuvre de meilleures pratiques en matière d'élevage et de gestion du fumier,

- c) en investissant dans la gestion ainsi que dans la réduction des déchets (ménagers et industriels), en exigeant des décharges qu'elles contrôlent strictement les émissions de méthane et en orientant les déchets organiques vers les processus de valorisation tels que le compostage, l'extraction des protéines et la production d'énergie ;
10. *constate* que la crise énergétique mondiale sans précédent met en évidence l'urgence de transformer rapidement les systèmes énergétiques afin de les rendre plus sûrs, plus fiables et plus résilients, notamment en accélérant la transition propre, équitable, abordable et juste vers les énergies renouvelables et à émissions faibles ou nulles ;
11. *encourage* les actions et efforts collectifs visant à tripler les capacités de production d'énergies renouvelables à l'échelle mondiale grâce aux cibles et politiques existantes, ainsi qu'à faire preuve d'une ambition similaire s'agissant des technologies à émissions faibles ou nulles, y compris, entre autres, les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination des émissions telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, en particulier dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et la production d'hydrogène à faible émission de carbone, eu égard aux différentes situations nationales ;
12. *encourage* les parlements à exhorter leurs gouvernements respectifs à respecter leurs engagements internationaux de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques en accélérant les technologies à émissions faibles ou nulles, notamment les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination, et la production d'hydrogène à faible émission de carbone,
13. *engage* les parlements à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils créent des partenariats et des environnements internationaux, nationaux, régionaux et locaux propices à l'innovation, au développement et au transfert volontaires et convenus des technologies et à l'accès à des financements à faible coût, notamment le renforcement des capacités, un financement par des subventions et des instruments hors dette, compte tenu des besoins, des vulnérabilités, des priorités et des différentes situations nationales des pays en développement ;
14. *engage également* les parlements à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils allouent des ressources budgétaires spécifiques aux initiatives relatives à l'action climatique, axées sur la mise en œuvre de stratégies de développement durable et à émissions faibles ou nulles, et qu'ils donnent la priorité au renforcement des capacités afin d'autonomiser toutes les nations, en particulier celles qui font face à des défis socio-économiques considérables et aux effets néfastes des changements climatiques ;
15. *encourage* les parlements à mettre en place un mécanisme parlementaire permettant de suivre et de signaler systématiquement, grâce à une approche fondée sur des données probantes, les progrès réalisés en matière de législation liée au climat et d'intégration d'une budgétisation verte dans les procédures parlementaires, afin de garantir la transparence des mesures climatiques prises ;
16. *encourage* les parlements nationaux à coopérer avec d'autres parlements régionaux et internationaux en matière de partage des connaissances, de bonnes pratiques, de politiques, de normes et de législation relatives à l'action climatique, en faveur du développement durable, et du développement et du transfert de technologies propres ;
17. *recommande* que l'UIP, d'autres institutions et plateformes interparlementaires, et les parlements nationaux engagent un dialogue étroit avec les parties prenantes internationales pertinentes en matière de climat, notamment l'architecture financière et le cadre technologique de la CCNUCC en matière climatique, comme moyen de renforcer l'exposition et la sensibilisation des parlementaires aux questions climatiques ;
18. *demande instamment* aux parlements de coopérer avec les secteurs public et privé pour créer un environnement propice aux investissements dans les technologies et les infrastructures d'énergie propre, le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies, ainsi que de promouvoir plus de partenariats public-privé aux niveaux régional et international et de réussir une transition énergétique à dimension humaine et un développement résilient face aux changements climatiques pour tous ;

19. *prie* les parlements d'engager leurs gouvernements à faciliter l'accès des pays en développement à des financements à faible coût pour des technologies tant existantes que nouvelles en matière d'énergie propre et d'exploitation durable de l'énergie, et afin de soutenir les transitions énergétiques justes et durables ;
20. *reconnaît* le rôle que jouent les parlementaires en matière de sensibilisation aux questions liées aux changements climatiques et au fait que les enfants et les jeunes seront à l'avenir touchés de façon importante par ces changements, et *appelle* les gouvernements à inclure les jeunes dans toutes les négociations climatiques ;
21. *encourage* les parlements à veiller à la participation significative et sur un pied d'égalité des femmes dans l'action climatique, notamment à la mise en œuvre sensible au genre des objectifs climatiques ;
22. *salue* l'initiative de l'UIP visant à engager les parlements et les parlementaires dans le cadre de sa campagne *Parlements pour la planète*, qui met en exergue que les parlements et les parlementaires peuvent être agents du changement en contribuant à assurer une transition juste, inclusive, équitable et durable au moyen d'efforts collectifs, individuels et institutionnels ;
23. *encourage* les parlements nationaux à prendre des mesures climatiques plus fortes en mettant en œuvre les outils de l'UIP relatifs aux changements climatiques, à l'instar des *10 actions pour des parlements plus écologiques*, à mettre leur travail en conformité avec les initiatives vertes, à prendre plus activement part aux processus liés aux CDN et à plaider en faveur de plans d'action et d'objectifs climatiques plus ambitieux axés sur une adaptation à dimension humaine et à l'initiative de la population et une transition énergétique juste et équitable à tous les niveaux ;
24. *reconnaît* que l'équité en matière climatique est impossible si les entités responsables de préjudices climatiques ne rendent aucun compte ;
25. *souligne* qu'il importe de tenir compte des préjudices liés aux changements climatiques dans les mécanismes de réparation résultant de faits internationalement illicites et de reconnaître que les principaux émetteurs passés, présents et futurs portent une grande responsabilité à cet égard ;
26. *met en exergue* la nécessité de définir l'écocide comme tout acte illicite ou malveillant commis en sachant qu'il y a un risque substantiel de préjudices graves ou étendus ou sur le long terme à l'environnement en raison de cet acte.

-
- *- L'**Inde** et l'**Iran (République islamique d')** ont exprimé leur opposition à l'ensemble du texte de la résolution.
 - La **Chine** a émis des réserves sur les alinéas 7 et 8, ainsi que sur les paragraphes 7, 8 et 25.
 - La **Türkiye** a émis des réserves sur les paragraphes 24, 25 et 26.

Appeler l'attention sur les mesures conservatoires de la Cour internationale de justice à l'endroit d'Israël concernant les Palestiniens de Gaza, et sur l'action urgente nécessaire face à la crise humanitaire à Gaza

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Afrique du Sud avec l'appui du Groupe arabe et du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives..... 904 Total des voix positives et négatives . 1 374
Voix négatives 470 Majorité des deux tiers 916
Abstentions..... 237

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	17			Gambie	11			Paraguay			<i>Absent</i>
Albanie		<i>Absent</i>			Géorgie		11	Pays-Bas		13	
Algérie	16			Ghana	15			Pérou		15	
Allemagne		19		Grèce		13		Philippines	20		
Andorre		10		Guinée		<i>Absent</i>		Pologne		15	
Angola	15			Guinée équatoriale	11			Portugal		13	
Arabie saoudite	15			Guinée-Bissau	11			Qatar	9		
Argentine		8		Guyana	10			Rép. arabe syrienne	14		
Arménie	11			Hongrie		10		Rép. de Corée	17		
Australie		14		Inde			23	Rép. dém. du Congo	19		
Autriche		12		Indonésie	22			Rép. dém. pop. lao	12		
Azerbaïdjan	13			Iran (Rép. islam. d')	19			Rép. dominicaine			<i>Absent</i>
Bahamas		<i>Absent</i>			Iraq	16		Rép. tchèque		13	
Bahreïn	11			Irlande	4		8	République-Unie de Tanzanie	18		
Bangladesh	21			Islande		10		Roumanie		13	
Belgique		13		Israël		12		Royaume-Uni		18	
Bénin		<i>Absent</i>			Italie		10	Rwanda			<i>Absent</i>
Bolivie (État plurinational de)	8	5		Japon			20	Saint-Marin		10	
Bosnie-Herzégovine	8			Jordanie	13			Sao Tomé-et-Principe			10
Botswana	11			Kazakhstan		<i>Absent</i>		Serbie			<i>Absent</i>
Brazil	22			Kenya	17			Seychelles	10		
Bulgarie	10			Lesotho	11			Sierra Leone			<i>Absent</i>
Burkina Faso	14			Lettonie		11		Singapour			12
Burundi	13			Liban	8			Slovaquie			<i>Absent</i>
Cabo Verde	10			Liechtenstein		10		Slovénie		11	
Cambodge	13			Lituanie		11		Somalie			<i>Absent</i>
Cameroon			14	Luxembourg		10		Soudan du Sud			<i>Absent</i>
Canada		15		Madagascar			14	Sri Lanka			<i>Absent</i>
Chili	2	6	5	Malaisie	15			Suède		13	
Chine	23			Malawi			13	Suisse		12	
Chypre	5		6	Maldives	10			Suriname	10		
Côte d'Ivoire	14			Mali	10			Tchad	13		
Cuba	13			Malte	8			Thaïlande			18
Danemark		12		Maroc	15			Timor-Leste			11
Djibouti	11			Mexique	10	10		Tonga	10		
Égypte	20			Monaco		<i>Absent</i>		Trinité-et-Tobago			<i>Absent</i>
Émirats arabes unis	12			Mongolie		<i>Absent</i>		Tunisie	13		
Équateur	10			Monténégro			10	Türkiye	19		
Espagne		16		Mozambique	15			Turkménistan			<i>Absent</i>
Estonie		11		Namibie	11			Ukraine			16
Eswatini		<i>Absent</i>			Népal		15	Uruguay			11
Éthiopie			20	Nigéria		22		Viet Nam			<i>Absent</i>
Fédération de Russie	20			Norvège		12		Yémen	13		
Fidji		<i>Absent</i>			Nouvelle-Zélande		12	Zambie	13		
Finlande		12		Oman	11			Zimbabwe	13		
France		18		Ouganda	16						
Gabon		<i>Absent</i>			Ouzbékistan		<i>Absent</i>				
				Pakistan	22						
				Palestine	12						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Appel à une action urgente concernant le conflit au Moyen-Orient

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Danemark, de la France, de la Hongrie, de l'Irlande, du Portugal, du Royaume-Uni et de la Suède pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives 778 Total des voix positives et négatives 1 249
Voix négatives 471 Majorité des deux tiers 833
Abstentions 362

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		17		Gambie		11		Paraguay		Absent	
Albanie		Absent		Géorgie	11			Pays-Bas	13		
Algérie		16		Ghana	15			Pérou	15		
Allemagne	19			Grèce	13			Philippines	20		
Andorre	10			Guinée		Absent		Pologne	15		
Angola			15	Guinée équatoriale			11	Portugal	13		
Arabie saoudite		15		Guinée-Bissau		11		Qatar		9	
Argentine	8			Guyana	10			Rép. arabe syrienne		14	
Arménie	10		1	Hongrie	10			Rép. de Corée	17		
Australie	14			Inde	23			Rép. dém. du Congo			19
Autriche	12			Indonésie		22		Rép. dém. pop. lao			12
Azerbaïdjan			13	Iran (Rép. islam. d')		19		Rép. dominicaine		Absent	
Bahamas		Absent		Iraq		16		Rép. tchèque	13		
Bahreïn		11		Irlande	12			République-Unie de Tanzanie			18
Bangladesh		21		Islande	10			Roumanie	13		
Belgique	13			Israël			12	Royaume-Uni	18		
Bénin		Absent		Italie	10			Rwanda		Absent	
Bolivie (État plurinational de)	5		8	Japon	20			Saint-Marin	10		
Bosnie-Herzégovine	8			Jordanie		13		Sao Tomé-et- Principe			10
Botswana		11		Kazakhstan		Absent		Serbie		Absent	
Brésil			22	Kenya			17	Seychelles		10	
Bulgarie	10			Lesotho			11	Sierra Leone		Absent	
Burkina Faso		14		Lettonie	11			Singapour	12		
Burundi			13	Liban		8		Slovaquie		Absent	
Cabo Verde	10			Liechtenstein	10			Slovénie	11		
Cambodge	13			Lituanie	11			Somalie		Absent	
Cameroun			14	Luxembourg	10			Soudan du Sud		Absent	
Canada	15			Madagascar			14	Sri Lanka		Absent	
Chili	11		2	Malaisie			15	Suède	13		
Chine		20	3	Malawi	13			Suisse	12		
Chypre	6		5	Maldives			10	Suriname	7	3	
Côte d'Ivoire		14		Mali		8		Tchad		13	
Cuba			13	Malte	8			Thaïlande	18		
Danemark	12			Maroc		15		Timor-Leste			11
Djibouti		11		Mexique	20			Tonga	10		
Égypte		20		Monaco		Absent		Trinité-et-Tobago		Absent	
Émirats arabes unis	12			Mongolie		Absent		Tunisie		13	
Équateur			10	Monténégro	10			Türkiye			19
Espagne	16			Mozambique			15	Turkménistan		Absent	
Estonie	11			Namibie		11		Ukraine	16		
Eswatini		Absent		Népal	15			Uruguay	11		
Éthiopie			20	Nigeria	22			Viet Nam		Absent	
Fédération de Russie		20		Norvège	10	2		Yémen		13	
Fidji		Absent		Nouvelle-Zélande	12			Zambie		13	
Finlande	2	10		Oman		11		Zimbabwe			13
France	18			Ouganda			16				
Gabon		Absent		Ouzbékistan		Absent					
				Pakistan		22					
				Palestine		12					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Des élections libres, régulières, transparentes et sans interdictions : pour une transition démocratique ordonnée et pacifique en République bolivarienne du Venezuela

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Argentine, au nom des délégations de l'Argentine, du Guyana, du Pérou et de l'Uruguay pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives.....	225	Total des voix positives et négatives .	985
Voix négatives	760	Majorité des deux tiers	657
Abstentions.....	626		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17	Gambie		11		Paraguay		<i>Absent</i>	
Albanie	<i>Absent</i>			Géorgie	11			Pays-Bas		13	
Algérie		16		Ghana			15	Pérou	15		
Allemagne			19	Grèce		13		Philippines			20
Andorre		10		Guinée	<i>Absent</i>			Pologne		15	
Angola			15	Guinée équatoriale			11	Portugal		13	
Arabie saoudite		15		Guinée-Bissau	7	4		Qatar		9	
Argentine	8			Guyana	10			Rép. arabe syrienne		14	
Arménie	11			Hongrie			10	Rép. de Corée	17		
Australie			14	Inde			23	Rép. dém. du Congo		19	
Autriche	12			Indonésie		22		Rép. dém. pop. lao			12
Azerbaïdjan		13		Iran (Rép. islam. d')		19		Rép. dominicaine	<i>Absent</i>		
Bahamas	<i>Absent</i>			Iraq		16		Rép. tchèque		13	
Bahreïn		11		Irlande			12	République-Unie de Tanzanie			18
Bangladesh		21		Islande		10		Roumanie		13	
Belgique		13		Israël			12	Royaume-Uni	18		
Bénin	<i>Absent</i>			Italie	10			Rwanda	<i>Absent</i>		
Bolivie (État plurinational de)	5		8	Japon			20	Saint-Marin		10	
Bosnie-Herzégovine		8		Jordanie		13		Sao Tomé-et- Principe			10
Botswana		11		Kazakhstan	<i>Absent</i>			Serbie	<i>Absent</i>		
Brésil			22	Kenya			17	Seychelles		10	
Bulgarie		10		Lesotho			11	Sierra Leone	<i>Absent</i>		
Burkina Faso		14		Lettonie			8	Singapour			12
Burundi			13	Liban			10	Slovaquie	<i>Absent</i>		
Cabo Verde			10	Liechtenstein			11	Slovénie		11	
Camboïge			13	Lituanie			10	Somalie	<i>Absent</i>		
Cameroun			14	Luxembourg			14	Soudan du Sud	<i>Absent</i>		
Canada			15	Madagascar				Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Chili	11		2	Malaisie	15			Suède		13	
Chine		23		Malawi			13	Suisse		12	
Chypre		3	8	Maldives			10	Suriname	5		5
Côte d'Ivoire		14		Mali		10		Tchad		13	
Cuba			13	Malte		8		Thaïlande			18
Danemark		12		Maroc		15		Timor-Leste			11
Djibouti		11		Mexique	10		10	Tonga			10
Égypte		20		Monaco	<i>Absent</i>			Trinité-et-Tobago	<i>Absent</i>		
Émirats arabes unis		12		Mongolie	<i>Absent</i>			Tunisie		13	
Équateur			10	Monténégro	7		3	Türkiye		19	
Espagne	16			Mozambique			15	Turkménistan	<i>Absent</i>		
Estonie			11	Namibie			11	Ukraine	16		
Eswatini	<i>Absent</i>			Népal			15	Uruguay	9	2	
Éthiopie			20	Nigeria		22		Viet Nam	<i>Absent</i>		
Fédération de Russie		20		Norvège			12	Yémen		13	
Fidji	<i>Absent</i>			Nouvelle-Zélande		12		Zambie		13	
Finlande	12			Oman		11		Zimbabwe			13
France			18	Ouganda		16					
Gabon	<i>Absent</i>			Ouzbékistan	<i>Absent</i>						
				Pakistan		22					
				Palestine		12					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 148^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 27 mars 2024)*

La Commission a tenu deux séances, les 25 et 26 mars 2024.

Les deux séances ont été conduites par M. A. Torosyan (Arménie), Vice-Président du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, en remplacement de la Présidente du Bureau, Mme J. Mahmood (Maldives), qui était absente en raison de la campagne électorale qui se déroule dans son pays.

Débat sur le projet de résolution qui sera adopté à la 149^e Assemblée sur le thème *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*

Le 25 mars 2024, le débat préparatoire a permis de recueillir les points de vue des membres de la Commission, de partager les expériences issues des actions menées par les parlements et de faire des suggestions sur le contenu de la résolution.

Le débat a été introduit par les co-rapporteurs de la résolution, Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), qui ont fait observer que les récentes avancées majeures dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et l'application rapide de celle-ci dans les sphères politiques, économiques et sociales posent des risques immédiats pour la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit qui doivent être traités de toute urgence par les législateurs du monde entier.

Le débat a également été enrichi par les observations liminaires de M. T. Lamanauskas, Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et de M. P. Sibal, Spécialiste de programme à la Section des politiques numériques et de la transformation numérique de l'UNESCO, représentant les deux organisations chefs de file en matière d'IA au sein du système des Nations Unies. Les experts ont attiré l'attention sur les travaux relatifs à un cadre de gouvernance internationale pour l'IA qui se déroulent au sein de l'organe consultatif sur l'IA du Secrétaire général de l'ONU. Ils ont également mis en avant certaines ressources publiées par leurs organisations, telles que la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle.

Le message principal du débat était très clair. Les délégués se sont dits conscients des nombreux avantages que peut procurer l'IA, tels que la création de nouvelles opportunités économiques, l'accélération de la recherche médicale et l'identification d'actions visant à atténuer les effets des changements climatiques. Cependant, les quelque trente délégués qui ont pris la parole ont également exprimé de nombreuses inquiétudes quant aux risques potentiels que pose l'IA et qui concernent une multitude de domaines : instabilité démocratique, préoccupations éthiques, menaces à la paix et à la sécurité mondiales, malaise concernant la protection des données, mais aussi le risque que l'IA révolutionne la guerre et, plus inquiétant encore, des événements susceptibles d'entraîner l'extinction de l'humanité.

Par exemple, les deepnudes (images trafiquées de corps dénudés) générés par l'IA constituent déjà un nouveau champ de bataille de la lutte contre l'exploitation des femmes et du harcèlement en ligne. De plus, ces deepfakes (contenus trafiqués) ont considérablement accru non seulement le risque de désinformation, mais aussi le risque que les élections soient manipulées et influencées.

Les délégués ont posé plusieurs questions nécessitant un examen plus approfondi. Quelles seront les conséquences du développement de l'IA sur notre capacité à nous faire confiance mutuellement et à avoir confiance dans ce que nous voyons et entendons ? Comment limiter les risques d'utilisation négative de l'IA ? Que peuvent faire les parlements pour protéger les droits des personnes et veiller à ce que la technologie nous aide à bâtir la société que nous voulons ? Ce sont des questions urgentes que les co-rapporteurs tenteront d'aborder lors de la rédaction du projet de résolution, qui sera examiné lors de la 149^e Assemblée en octobre 2024.

Débat sur le thème *Pour des mesures durables visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, y compris leurs possibilités d'éducation et d'emploi*

Le 26 mars 2024, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu un débat pour examiner les défis existants et faire connaître les bonnes pratiques quant à la manière dont les parlements peuvent faire progresser l'inclusion des personnes handicapées dans la société, en particulier en garantissant leurs chances de bénéficier d'une éducation de bonne qualité et d'opportunités professionnelles.

Le débat s'est déroulé en deux parties. La première partie consistait en une série d'interventions d'experts, suivies de questions-réponses. La seconde partie était une discussion ouverte au cours de laquelle les délégués ont fait part de leurs expériences nationales et des solutions potentielles pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées.

Dans la première partie, la Commission a entendu Mme G. Oforiwa Fefoame, Présidente du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies (Comité CDPH), Mme N. Shabani, Coordinatrice en matière de handicap au Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale, M. C. Lohr, membre du Parlement suisse, et M. J. I. Pérez Bello, Conseiller principal pour les droits de l'homme à l'Alliance internationale pour les personnes en situation de handicap (IDA). Les intervenants ont insisté sur le rôle important que les parlements peuvent jouer pour faire avancer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), en veillant à ce que les lois, les politiques et les budgets favorisent la pleine inclusion des personnes handicapées au sein de la société et visent à éliminer toutes les formes de discrimination et de stigmatisation fondées sur le handicap. Il s'agit notamment de s'attaquer aux formes multiples et croisées de discrimination fondées, entre autres, sur l'âge, le sexe, le genre et l'origine sociale. Cet objectif peut être atteint grâce à une consultation attentive des personnes intéressées et à leur participation active à tous les processus décisionnels. Les parlements doivent en outre tenir dûment compte des orientations fournies au titre de la CDPH dans leur travail, telles que les observations finales du Comité CDPH adoptées à l'issue de l'examen du rapport établi par leur État, ainsi que les observations générales du Comité concernant des domaines ou des dispositions spécifiques de la CDPH.

En ce qui concerne les droits des enfants handicapés en matière d'éducation, l'objectif devrait être de parvenir à une éducation inclusive et d'éviter autant que possible leur placement en institution. L'éducation inclusive nécessite des efforts coordonnés, la formation de professionnels, la sensibilisation, le soutien aux familles et une approche personnalisée. La dotation en personnel peut s'avérer difficile et la formation des formateurs peut être plus importante que la qualification des professionnels.

Les délégués se sont interrogés sur l'utilisation des outils numériques en tant que moyens d'inclusion des personnes handicapées qui peuvent changer la donne s'ils sont bien conçus et adaptés aux besoins spécifiques de chacun. Ces outils doivent être associés à des services d'assistance et à un cadre réglementaire. En l'absence d'une telle approche globale, ils risquent d'aggraver les disparités et d'exposer les personnes handicapées à des mauvais traitements.

Interrogés sur la manière de garantir que les droits des personnes handicapées font partie des priorités, les intervenants ont indiqué que la volonté politique est un facteur déterminant. Des lois exhaustives et des budgets dédiés doivent être élaborés, y compris, mais sans s'y limiter, dans les domaines de la santé et de l'éducation, et leur impact doit en outre faire l'objet d'un suivi régulier. Les quotas des partis politiques peuvent se révéler efficaces lorsqu'il s'agit d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux organes de décision, y compris au parlement. Cette mesure apporte des perspectives indispensables aux processus décisionnels et constitue un bon exemple pour la société. Les participants ont également insisté sur la nécessité de mettre fortement l'accent sur le handicap dans le contexte du Sommet de l'avenir, car il doit être considéré comme une question d'intérêt public et de société.

Au cours de la deuxième partie, les délégués ont fait connaître les bonnes pratiques en matière de législation sur les droits des personnes handicapées et le principe de non-discrimination, et d'intégration de telles dispositions dans leurs constitutions respectives. Dans de nombreux cas, des dialogues nationaux ont été organisés et des mécanismes nationaux spécialisés ont été mis en place

pour garantir l'engagement de toutes les parties prenantes et élaborer des politiques de manière consultative. Par ailleurs, des mécanismes de compensation financière ont été mis en place pour encourager les employeurs à recruter des personnes handicapées.

Des recommandations ont également été formulées au cours du débat, en particulier à l'intention de l'UIP, qui a été encouragée : 1) à élaborer un guide pour les parlementaires sur la CDPH, selon un format similaire aux guides de l'UIP sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) publiés en collaboration avec l'ONU en 2003 et 2023 ; 2) à continuer de faciliter les débats entre parlementaires sur le sujet ; et 3) étudier la possibilité de mettre en place un groupe de travail dédié aux questions concernant les personnes handicapées.

Au total, 25 délégations ont contribué au débat, avec un total de 29 intervenants (13 hommes et 16 femmes).

À la fin de sa deuxième séance, conformément à l'article 10.2 du Règlement des commissions permanentes, la Commission a décidé de déclarer vacant le siège occupé au sein de son Bureau par M. E. Uwizeyimana (Rwanda). M. Uwizeyimana n'a pas été inclus dans la délégation de son pays à la 148^e Assemblée et n'a donc pas participé aux réunions du Bureau pendant plus de deux sessions consécutives. Il n'a pas non plus été remplacé par un autre parlementaire de son pays.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 148^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 27 mars 2024)*

La Commission s'est réunie le 26 mars 2024 et a tenu deux séances. Le Président, M. D. McGuinty (Canada), a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en présentant la nouvelle politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP. Il a ensuite invité les participants à adopter l'ordre du jour de la session en cours et à approuver le compte rendu de la session précédente (Luanda, octobre 2023). En l'absence d'objection, le Président a poursuivi sur la base de l'ordre du jour tel qu'adopté.

Le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse : vers un engagement accru des jeunes

Le Président a présenté le sujet en rappelant les besoins des jeunes en tant que groupe essentiel devant être placé au cœur de la prise de décision en matière de paix et de développement. Il a ensuite présenté M. F. Paullier, Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse et responsable du nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Étaient présentes 48 délégations, dont 18 ont pris activement part au débat en posant des questions et en faisant des commentaires.

M. Paullier, qui était en poste depuis seulement trois mois, a présenté le nouveau Bureau pour la jeunesse, son mandat et son approche fondamentale s'agissant de faciliter l'accès des jeunes aux débats et aux processus dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il a précisé que l'établissement du Bureau résultait d'une résolution de l'Assemblée générale, mais que l'impulsion initiale en vue de sa création était venue de groupes de la société civile qui demandaient depuis longtemps que les voix des jeunes soient entendues à l'ONU. Conformément à la Charte des Nations Unies commençant par la phrase "Nous, peuples", l'ONU cherchait à mettre en place un modèle d'organisation fonctionnant en réseau dans lequel les jeunes et d'autres groupes d'intérêts essentiels auraient la possibilité de donner leurs points de vue dans le cadre de divers processus de délibérations conduits par les États membres.

M. Paullier a mis en exergue le fait que la démographie mondiale avait radicalement changé ces dernières décennies, le nombre de jeunes ayant atteint un niveau record. Il a évoqué un paradoxe, le fait que certains pays vieillissent tandis que d'autres comptent une population de jeunes disproportionnée et sur les conséquences que cela peut avoir, à la fois en termes de difficultés et d'opportunités.

L'un des objectifs du nouveau Bureau pour la jeunesse est d'aider le système des Nations Unies à mettre en œuvre le plan Jeunesse 2030 en tant que modèle commun d'engagement de la jeunesse adaptable aux différents mandats de chacun des organismes des Nations Unies ainsi qu'à la répartition géographique des jeunes (milieux urbains vs milieux ruraux) eu égard aux différents contextes nationaux. Le plan comprend un volet axé spécifiquement sur les jeunes parlementaires en tant que groupe d'intérêt essentiel susceptible de promouvoir les préoccupations des jeunes dans toutes les politiques publiques.

La thématique sous-tendant le plan Jeunesse 2030 et le Bureau de la jeunesse consiste à parvenir à une véritable participation des jeunes, comprise comme étant bien plus qu'une simple contribution de l'extérieur, mais plutôt comme un moyen d'intégrer efficacement et directement les préoccupations des jeunes dans les politiques relatives au climat, à l'éducation, à l'emploi, etc. D'un point de vue pratique, une véritable participation implique trois étapes : consultation, participation et redevabilité. Faire en sorte que la voix des jeunes porte dans le processus de prise de décisions aidera à renforcer la confiance qu'ils accordent au système des Nations Unies et au gouvernement de manière générale.

M. Paullier a insisté sur le Sommet de l'avenir, prévu à une date ultérieure en 2024, comme une occasion importante pour l'ONU et ses États membres de faire fond sur les engagements actuels à l'égard des jeunes. Le résultat de ce Sommet, connu sous le nom de Pacte pour l'avenir, contiendra un chapitre sur la jeunesse. De plus, il contiendra également une annexe plus détaillée intitulée la Déclaration sur les générations futures.

Les points suivants sont ressortis du débat qui a suivi avec les délégués :

De nombreux parlements ont mis en place des bonnes pratiques en matière d'engagement des jeunes qu'il convient d'élargir et de partager avec d'autres parlements. Il n'est pas vrai que les jeunes ne s'intéressent pas à la politique. En tout premier lieu, les parlements doivent être plus inclusifs à l'égard des jeunes, ce qui constitue la raison d'être de la campagne de l'UIP intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Rebutés par les processus formels, les jeunes trouvent un exutoire dans les mouvements de protestation, les organisations de la société civile et les réseaux sociaux. Les nouvelles technologies numériques et les réseaux sociaux offrent aux jeunes la possibilité de se faire entendre et de tisser des liens les uns avec les autres, mais ils s'accompagnent aussi de risques d'exploitation et de désinformation. Les parlementaires doivent s'attaquer de toute urgence à ces risques, et ce avec la participation des jeunes eux-mêmes.

L'emploi et la politique du travail de manière générale représentent une préoccupation essentielle des jeunes qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi décent. Dans certains pays, une partie du problème vient du fait que le système scolaire n'est pas assez équipé pour répondre aux besoins du marché. L'arrivée de l'intelligence artificielle et d'autres avancées du même ordre représentent un défi pour les jeunes, mais aussi pour les travailleurs de manière générale, considérant qu'elles peuvent aboutir à des pertes nettes d'emploi dans l'économie.

La question de la création d'emplois fait également ressortir un plus gros problème, à savoir réconcilier les besoins des jeunes et ceux des personnes plus âgées. À cet égard, de nombreux participants ont insisté sur la nécessité d'un dialogue intergénérationnel comme pilier du programme pour la jeunesse. Les personnes plus âgées ont beaucoup à transmettre à la jeune génération afin d'aider les populations et les sociétés à prospérer.

Enfin, la plupart des participants ont exprimé un vif soutien en faveur du nouveau Bureau pour la jeunesse et ont encouragé M. Paullier pour le chemin qu'il reste à parcourir. Ce Bureau deviendra sans aucun doute un point de rencontre pour l'UIP et les parlements permettant de rapprocher davantage de jeunes parlementaires des processus onusiens. En parallèle, M. Paullier et son équipe ont été encouragés à faire usage du très vaste réseau constitué par les parlementaires de l'UIP pour diffuser des informations et engager le dialogue avec les parlements au sujet des travaux du Bureau.

L'action humanitaire de l'ONU est-elle durable ?

Le Président a présenté le sujet de cette discussion consacrée aux difficultés rencontrées par l'ONU dans le cadre de son travail humanitaire, notamment le manque de financement.

Le Président a noté que l'ONU devait faire face à un nombre croissant de lieux de conflits, de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence exigeant un effort humanitaire sans précédent. Il a présenté les intervenants, des représentants de quatre entités onusiennes responsables du travail humanitaire : Mme G. Connell, Cheffe, Service de l'évaluation, de la planification et du suivi, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), M. G.C. Cirri, Directeur, Bureau global à Genève, Programme alimentaire mondial (PAM), Mme M. Lorenzo, Directrice, Bureau de représentation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en Europe et M. M. Manly, Chef du Service des relations avec les donateurs et la mobilisation des ressources, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Les quatre intervenants se sont presque exprimés d'une seule voix s'agissant d'évoquer les contraintes monumentales pesant à l'heure actuelle sur le dispositif humanitaire des Nations Unies en raison de crises concurrentes. Outre les crises en Ukraine et à Gaza qui font la une des journaux, il y a des crises en République démocratique du Congo, au Soudan et ailleurs, la plupart du temps dans des pays en développement à revenus faibles ou moyens. La situation à Gaza était néanmoins particulièrement grave considérant que la population civile attaquée n'avait nulle part où aller.

L'une des principales préoccupations exprimées était le financement insuffisant pour soutenir l'aide humanitaire, qui provenait principalement de sources volontaires instables. Paradoxalement, alors que les dépenses militaires ont désormais atteint le niveau record de 2 300 milliards d'USD par an, il est attendu de l'ONU qu'elle fournisse une assistance humanitaire à des millions de personnes avec un budget d'à peine quelques milliards d'USD.

En dépit de financements inadéquats, le système humanitaire de l'ONU fonctionne toujours. Les travailleurs humanitaires continuent à apporter un soutien aux réfugiés, aux populations mal nourries ou affamées, aux civils pris dans les feux de la guerre et à beaucoup d'autres, en exploitant au maximum le moindre dollar. Un point clé concernant ce travail est qu'il pourrait être évité si plus d'efforts étaient déployés en amont au niveau politique pour prévenir les conflits et autres situations de crise. En réalité, les crises humanitaires sont presque toujours le résultat d'échecs politiques, dont les gouvernements ne sont pas rendus comptables. Les parlementaires ont un rôle de contrôle essentiel à jouer s'agissant des crises humanitaires et de s'attaquer à leurs causes profondes.

Le travail humanitaire de l'ONU s'appuie sur les principes fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Il est facile de plaider la cause de l'aide humanitaire – qu'il s'agisse d'une aide en espèces ou en nature : elle témoigne de notre humanité commune et de notre obligation morale les uns envers les autres, elle réduit les futurs coûts pour la communauté internationale en étouffant dans l'œuf d'éventuels troubles sociaux et conflits supplémentaires et elle affermit la position des pays donateurs sur la scène internationale.

Les points suivants sont ressortis du débat qui a suivi avec les délégués :

Le travail humanitaire de l'ONU mérite d'être salué et de bénéficier du soutien plein et entier des parlementaires tant dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires. Les parlementaires doivent veiller à ce que ce travail efficace ne soit jamais politisé ou utilisé comme arme par les parties à un conflit ou d'autres nations poursuivant leurs objectifs stratégiques. Certains participants ont dénoncé ouvertement l'hypocrisie de ceux qui, parallèlement, fournissaient des armes aux agresseurs et aidaient les victimes. D'autres ont évoqué les risques d'une "privatisation" du travail humanitaire.

De nombreux participants ont évoqué la situation spécifique de Gaza et fait part de leur solidarité à l'UNRWA pour le travail extraordinaire qu'il déployait en dépit de conditions impossibles. Ils ont dénoncé la punition collective infligée à la population gazaouie et ont appelé la communauté internationale à exiger un cessez-le-feu permettant l'acheminement, de toute urgence et dans la mesure nécessaire, de l'aide humanitaire.

Plusieurs intervenants ont mis en exergue l'assistance bilatérale (fournitures médicales, produits alimentaires, etc.) mise à disposition par leur pays dans le cadre de diverses situations de crise, y compris à Gaza. Il a été noté qu'une telle aide ne devait pas seulement viser à répondre aux besoins immédiats, mais aussi à renforcer la résilience afin de prévenir de nouvelles crises, grâce à des investissements dans des institutions et des infrastructures essentielles.

Motion parlementaire sur la réforme du Conseil de sécurité

Le Président a présenté une motion appelant à l'action parlementaire en faveur de l'accélération des efforts déployés depuis plusieurs décennies pour réformer le Conseil de sécurité en tant que principal organe délibérant des Nations Unies sur les questions de sécurité internationale. Il a expliqué être à l'origine de la motion, qu'il avait préparée et transmise au Bureau pour avis. Le présent projet avait été approuvé par le Bureau et il était désormais demandé aux membres de l'approuver à leur tour.

Un membre du Pakistan s'est prononcé en faveur de la motion, tout en exprimant une réserve. Un membre du Japon a fait part de son soutien plein et entier en faveur de la motion. N'ayant plus suffisamment de temps et en l'absence d'objection, le Président a déclaré la motion adoptée.

Élections au Bureau de la Commission permanente

À la fin de la séance, le Président a annoncé que deux nouveaux membres avaient été nommés au Bureau par leur groupe géopolitique respectif : M. H. Arshakyan (Arménie) et M. M. Salinas (Paraguay). Les deux nouveaux membres ont été élus par acclamation.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été vus, le Président a remercié tous les participants et clos la session.

Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU

*Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP
(Genève, 26 mars 2024)*

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP s'est engagée à promouvoir la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans un contexte de confiance érodée dans le système multilatéral des Nations Unies, la Commission est profondément préoccupée par l'impasse actuelle à l'ONU, où la réforme du Conseil de sécurité est prévue depuis des décennies sans que l'on puisse en voir la fin.

Bien qu'il soit largement admis que la composition du Conseil de sécurité ne reflète pas les réalités géopolitiques du XXI^e siècle, les États membres restent profondément divisés, notamment sur la question de l'élargissement du Conseil, sur les critères d'admission de nouveaux membres et sur les limites éventuelles de l'utilisation du droit de veto par les membres permanents actuels et futurs.

La Commission se félicite de l'adoption de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, qui impose aux membres permanents de rendre des comptes à l'Assemblée générale chaque fois qu'ils font usage de leur droit de veto pour empêcher l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité. Toutefois, comme le montre l'expérience récente, cette mesure n'est pas assez forte pour empêcher l'utilisation abusive du droit de veto.

Sans une réforme efficace du Conseil de sécurité, la Commission estime que l'effort global visant à rendre le système multilatéral plus démocratique et plus transparent aux yeux du public sera gravement entravé. La Commission considère le Sommet de l'avenir prévu cette année comme une occasion de faire état de progrès significatifs afin de restaurer la confiance dans le multilatéralisme au moment où la coopération mondiale est la plus nécessaire.

S'appuyant sur la séance d'information sur la réforme du Conseil de sécurité tenue lors de la 147^e Assemblée (Luanda, Angola, octobre 2023) et réfléchissant à l'action parlementaire possible pour faire avancer les discussions en cours, la Commission exhorte d'urgence chaque Parlement membre de l'UIP à :

1. collaborer avec les dirigeants de son gouvernement et ses représentants permanents auprès de l'ONU afin d'obtenir des informations régulières sur les propositions de réforme du Conseil de sécurité ainsi que sur les progrès accomplis à cet égard ;
2. exiger que le processus de réforme soit entrepris de manière démocratique, inclusive et transparente, tout en gardant à l'esprit que le Sommet de l'avenir prévu en septembre 2024 constituera un tournant décisif ;
3. préparer la ratification de la réforme du Conseil de sécurité dans le cadre d'une approbation finale de l'Assemblée générale et conformément aux procédures nationales ; et
4. participer aux processus parlementaires, tels que les débats, les auditions en commission et les résolutions, afin de peser sur le processus intergouvernemental menant au Sommet de l'avenir et de veiller à ce que les perspectives parlementaires soient reflétées dans son document final, le Pacte pour l'avenir.

Représentant du Secrétaire général de l'ONU

M. Courtenay Rattray

Chef de Cabinet du Secrétaire général de l'ONU

* * * * *

M. Martin Chungong

Secrétaire général de l'UIP

Rapport sur les activités du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 213^e session
(Genève, 27 mars 2024)*

Depuis sa création en mars 2022, le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine s'est attaché à promouvoir le dialogue politique et à soutenir les efforts de consolidation de la paix, notamment en travaillant avec les délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie pour trouver des moyens d'atténuer les conséquences humanitaires de la guerre. Déplorant la poursuite de la guerre et ses innombrables victimes de part et d'autre, le Groupe de travail a continué à plaider en faveur d'un retour des parties à la table des négociations. Parallèlement à cela, les membres du Groupe de travail se sont efforcés de promouvoir la diplomatie parlementaire tout en se concentrant sur les petits pas qui permettront d'aboutir à un dialogue, à une meilleure compréhension et si possible à des avancées sur le plan humanitaire.

Lors de la 146^e Assemblée de l'UIP à Manama, les deux parties sont convenues de porter leur attention sur quatre questions constituant un socle commun dans les différents plans de paix proposés :

1) la sûreté nucléaire, 2) la sécurité alimentaire, 3) l'échange de prisonniers de guerre, leurs conditions de détention ainsi que l'accès humanitaire à ces personnes, et 4) la protection des sites dangereux d'un point de vue écologique. Lors de sa onzième réunion, qui s'est tenue dans le cadre de la 147^e Assemblée de l'UIP à Luanda en octobre 2023, le Groupe de travail a décidé d'ajouter un cinquième sujet de discussion, à savoir la question des enfants déplacés dans le cadre du conflit. Il a en particulier fait part de sa volonté de se pencher sur le problème – soulevé dans des rapports vérifiés par l'ONU – des enfants qui se retrouvent bloqués à la frontière russo-ukrainienne ou le long des lignes de contrôle militaire dans la zone de conflit, sans leurs parents ou leurs tuteurs légaux.

Dans le cadre du suivi de sa onzième réunion, le Groupe de travail a recueilli des informations sur cette question auprès des délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. Il a reçu plusieurs communications fournissant des comptes rendus contradictoires de la situation des enfants déplacés par les conflits. Il a ainsi noté que si les responsables ukrainiens et russes reconnaissent que des milliers d'enfants ont été déplacés de l'Ukraine vers la Fédération de Russie ou les territoires contrôlés par cette dernière depuis le début de la guerre, ce phénomène est expliqué de différentes manières (enlèvements vs évacuations humanitaires).

Le 14 mars 2024, le Groupe de travail a tenu, en collaboration avec le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, une séance d'information en ligne axée sur la situation des enfants. Des experts du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, ont contribué à cette séance. Les membres du Groupe de travail ont été informés qu'un soutien politique accru était nécessaire pour renforcer les mécanismes internationaux destinés à réunir les enfants et leurs parents.

Le Groupe de travail a tenu sa douzième réunion le 25 mars 2024 dans le cadre de la 148^e Assemblée de l'UIP. Il a mené à cette occasion des auditions de suivi avec les délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. Les parties sont convenues d'approfondir la coopération avec l'UIP sur la question des enfants déplacés par les conflits, de partager davantage d'informations selon que nécessaire et d'œuvrer à l'élaboration de procédures plus concrètes et structurées pour soutenir les réunifications familiales. Dans ce contexte, le Groupe de travail entend proposer ses bons offices pour remédier à la situation des enfants déplacés identifiés, et ce en agissant au cas par cas et avec discrétion. Deux ans après sa première visite sur le terrain en Ukraine et en Fédération de Russie, le Groupe de travail a également évoqué la possibilité d'effectuer une deuxième mission à Kyïv et à Moscou, ce qui a été accueilli favorablement par les deux parties.

Le Groupe de travail s'est engagé à poursuivre ses efforts pour contribuer à une résolution pacifique de la guerre en Ukraine.

Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 213^e session
(Genève, 27 mars 2024)*

1. La 37^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 23 mars 2024. Elle a été suivie par 262 personnes, dont 141 parlementaires (129 femmes et 12 hommes) de 91 pays, ainsi que par des personnes représentant diverses organisations internationales.
2. La Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), a assuré la présidence de la 37^e session du Forum, en l'absence de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique). La Présidente de l'UIP, Dr T. Ackson, a souhaité aux participants la bienvenue au Forum et à la 148^e Assemblée de l'UIP.
3. Étant donné que le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP ne s'était pas réuni avant la réunion du Forum, le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, a pris la parole pour annoncer à l'assistance la mise en œuvre pendant cette 148^e Assemblée de la nouvelle politique de l'UIP contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Il a également communiqué des informations sur l'équilibre entre les sexes dans les délégations à la 148^e Assemblée et s'est également réjoui que l'UIP dispose actuellement d'un Comité exécutif dont la composition respecte exactement la parité hommes-femmes.

Initiatives de promotion de l'égalité des sexes

4. Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande) a présenté les travaux de la 50^e session du Bureau des femmes parlementaires, qui s'est déroulée à Luanda en octobre 2023, ainsi que de la 51^e session, tenue immédiatement avant la réunion du Forum.
5. L'assistance a été informée des activités récentes et futures de l'UIP sur la question de l'égalité des sexes. Mme Z. Hilal, Secrétaire du Forum, a présenté aux participants les éléments clés du rapport de l'UIP sur *Les femmes au parlement en 2023*. Mme V. Riotton (France) a rendu compte de la réunion parlementaire et d'autres événements organisés lors de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme, tenue en mars 2024 à New York. Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) a présenté le rapport de la Conférence régionale en ligne, organisée avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), en janvier 2024, sur la promotion de l'égalité dans le partage du travail lié aux soins comme moyen d'éliminer les obstacles à la pleine autonomisation économique des femmes. Enfin, Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte), Deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a rendu compte du webinaire pour les parlements africains intitulée *Prévenir et répondre à la violence à l'encontre des femmes dans les parlements*, organisé en novembre 2023.

Contribution aux travaux de la 148^e Assemblée dans une perspective de genre

6. À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulée *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*. Le débat a été précédé d'un exposé des co-rapporteurs de la résolution, Mme L. Crexell s'exprimant au nom de Mme M. Stolbizer (Argentine) et M. C. Lacroix (Belgique), ainsi que d'un exposé de Mme S. Mohan, chercheuse associée sur le genre et le désarmement, la sécurité et la technologie à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Le débat s'est poursuivi en séance plénière, sous la conduite de Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte) et avec Mme L. Reynolds (Australie) comme rapporteure.
7. Les discussions ont mis en lumière des préoccupations et des craintes concernant les systèmes d'armes autonomes qui pourraient conduire à un monde où les armes peuvent tuer des personnes sans aucune intervention humaine, en se basant uniquement sur des algorithmes. Les participants ont souligné que cela est d'autant plus inquiétant que les algorithmes qui constituent la base des systèmes d'IA ont déjà intégré des normes et préjugés liés au genre. D'où l'urgence d'agir pour éliminer ces préjugés de tous les algorithmes et ensembles de données d'IA, en appliquant une perspective de genre. Une participation des femmes aux processus décisionnels liés au développement, à la réglementation et à l'utilisation de l'IA et des systèmes d'armes autonomes s'impose également de toute urgence. Le défi est de taille puisque seulement 8 % des développeurs de logiciel sont des femmes et que les femmes ne représentent qu'une infime partie des forces armées dans la majorité des pays, d'où le besoin d'encourager les filles et les femmes à étudier dans les filières liées aux STIM. La

discussion a également porté sur la nécessité d'adopter des lois et politiques nationales et un instrument international visant à réglementer les systèmes d'IA militaires et les armes autonomes, y compris avec une perspective de genre.

8. Le débat a débouché sur la formulation de deux amendements au projet de résolution de la Commission permanente. Les amendements proposés ont été intégrés au texte du projet de résolution, renforçant la perspective de genre de celui-ci.

Réunion-débat sur le thème *Les femmes bâtisseuses de paix au service d'une paix durable*

9. Au cours de cette réunion-débat, les participants ont examiné les manières dont les parlementaires peuvent améliorer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et travailler avec les femmes bâtisseuses de paix pour promouvoir des processus inclusifs et sensibles au genre, mieux à même de conduire à une paix durable.

10. Les discussions ont été ouvertes par un discours liminaire de Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, suivi des exposés de Mme A. Quiñones, Responsable des droits de l'homme et du développement, Bureau de ONU Femmes Genève, de M. T. Greminger, Directeur exécutif du Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), et de Mme M. Cabrera Balleza, PDG du Réseau mondial des femmes bâtisseuses de paix (GNWP). Les témoignages vidéo de deux femmes bâtisseuses de paix ont également été visionnés.

11. L'intensification des conflits armés dans le monde et des déplacements dus aux conflits exposent les femmes et les filles à un risque accru de violence sexuelle fondée sur le genre. Dans ce contexte, les participants ont déploré que bien qu'il y ait des progrès dans l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les parties qui négocient la résolution des conflits continuent d'exclure les femmes et les processus de paix restent un domaine presque exclusivement masculin. Les discussions ont mis en évidence le fait que pour que la paix soit durable, il est essentiel que les femmes jouent un rôle important et participent sur un pied d'égalité à la construction de la paix. La contribution des femmes est essentielle dans les zones de conflit, les processus de paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et les efforts de sécurité. Il n'y aura pas non plus de justice ou de réparation complète sans l'inclusion des femmes dans les processus de reconstruction après les conflits. Les participants ont demandé que les femmes bâtisseuses de paix, qui sont en première ligne des conflits, qui ont accès aux informations sur le terrain et qui sont en contact étroit avec les victimes et les survivants des conflits violents et des urgences humanitaires, soient présentes à la table des négociations et participent aux processus décisionnels en matière de paix et de sécurité. En collaborant avec les parlementaires, les femmes bâtisseuses de paix peuvent également informer et influencer de meilleures politiques et améliorer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Élection au Bureau des femmes parlementaires

12. Le Forum a élu Mme Z. Mashaba (Eswatini) pour pourvoir le siège vacant du Groupe africain.

Bureau des femmes parlementaires

13. Le Bureau s'est réuni les 23 et 27 mars 2024. Il a consacré sa réunion du 23 mars aux délibérations du Forum et celle du 27 mars aux discussions visant à dresser un bilan des résultats de la 148^e Assemblée dans une perspective de genre et à envisager les futurs travaux du Forum.

Rapport du Forum des jeunes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 213^e session
(Genève, 27 mars 2024)*

Le Forum des jeunes parlementaires s'est tenu le 24 mars 2024. Il a rassemblé près de 130 participants, notamment 70 parlementaires (29 jeunes femmes et 41 jeunes hommes) venus de 60 pays, ainsi que des représentants de diverses organisations. La réunion était présidée par M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Lors de la séance d'ouverture du Forum, le Président du Conseil a attiré l'attention sur le fait que les jeunes parlementaires n'ont pas suffisamment la possibilité de prendre activement part à la diplomatie parlementaire et a appelé à rectifier cet état de fait. Il a également appelé les parlements à contribuer à

la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité. La Présidente de l'UIP, Dr T. Ackson, s'est de nouveau engagée à promouvoir l'inclusivité au cours de son mandat et à élever les voix des jeunes à l'UIP et dans les parlements. Les jeunes parlementaires sont bien placés pour plaider en faveur de la promotion et de la protection des droits humains des jeunes hommes et femmes, en particulier en période de conflit. Le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, a souligné que le mouvement de la jeunesse au sein de l'UIP continuait à s'élargir. Il a signalé que de plus en plus de jeunes parlementaires étaient présents aux Assemblées et exprimé l'espoir que leur participation se renforce encore davantage. Il a salué la présence du Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse, M. F. Paullier, et exprimé le soutien de l'UIP en faveur de ce nouveau poste, qui laisse espérer un renforcement de la promotion de la jeunesse au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Les jeunes parlementaires ont tenu le Forum informé des évolutions récentes en matière de promotion de la participation des jeunes dans leurs pays et parlements respectifs. Peuvent notamment être cités en exemple, l'officialisation des groupes de jeunes en Thaïlande, l'adoption de nouveaux quotas de jeunes en Équateur et une meilleure participation des jeunes dans les partis politiques au Népal. Les jeunes parlementaires ont également mis en exergue qu'il importe de mettre en œuvre le deuxième engagement de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin d'abaisser l'âge requis pour briguer un mandat parlementaire, comme cela a été fait au Mexique, au Nigéria, au Paraguay et en Türkiye. Malgré ces avancées, des préoccupations ont été soulevées concernant la montée de la violence à l'endroit des jeunes parlementaires, notamment les assassinats et les menaces de mort proférées par des cartels de la drogue et des groupes criminels, le sexisme et la violence fondée sur le genre à l'égard des jeunes femmes, et la violence et le harcèlement en ligne sur les réseaux sociaux. Ces violences dissuadent les jeunes de se lancer dans la politique et il convient d'y remédier.

Apportant leur contribution aux travaux de la 148^e Assemblée, les participants ont examiné le thème du débat général, *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*, du point de vue des jeunes. Le Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse, M. F. Paullier, a salué l'UIP et les jeunes parlementaires comme des alliés s'agissant du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Il a appelé les jeunes parlementaires à soutenir ce programme au sein des commissions parlementaires afin de rendre les gouvernements comptables de leur action, à créer des organes de jeunes au parlement, à plaider en faveur de l'adoption de plans d'action nationaux pour la paix et à promouvoir la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Dans leurs observations, plusieurs participants ont insisté sur le rôle important des jeunes s'agissant de faciliter des dialogues de paix et de s'engager dans les processus de paix. Ils ont mis en exergue qu'il ne peut y avoir aucune paix durable sans participation et leadership des jeunes en matière de démocratie et de consolidation de la paix. Ils ont plaidé en faveur d'une concentration et de financements accrus afin de promouvoir les droits des jeunes, d'offrir une formation et des possibilités d'emploi aux jeunes touchés par des situations de conflit et ont pris l'engagement de mener ces tâches à bien.

Évoquant les deux projets de résolution soumis à l'examen de l'Assemblée : *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* et *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*, les jeunes parlementaires ont été informés des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes présentés dans le cadre des processus de rédaction pertinents. Les jeunes parlementaires ont insisté sur l'importance d'une meilleure formation en matière de systèmes d'armes autonomes, notamment grâce à une sensibilisation via les réseaux sociaux. Ils ont également plaidé en faveur de plus d'investissements dans l'énergie verte, notamment par la mise en œuvre de réseaux intelligents, et se sont engagés à poursuivre leurs travaux en matière d'action climatique.

Dans le cadre des préparatifs de la 149^e Assemblée de l'UIP qui se tiendra à Genève en octobre 2024, le Forum a chargé un membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, M. F. Fakafanua (Tonga), de préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes sur la proposition de résolution intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

Le Conseil du Forum des jeunes parlementaires s'était réuni plus tôt dans la journée. Il a fait le point sur la participation des jeunes à la 148^e Assemblée et a indiqué attendre avec impatience le processus de révision des Statuts et Règlements de l'UIP afin d'abaisser à 40 ans la limite d'âge pour être considéré comme un jeune parlementaire. Le Conseil a également salué les préparatifs en cours en vue de la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui se tiendra en Arménie du 12 au 14 septembre 2024. Elle aura pour thème : préserver la formation et l'emploi des jeunes en toutes

circonstances, afin d'éviter une génération perdue. Le Conseil a approuvé la mise en place d'un groupe de jeunes au sein du Centre pour l'innovation au parlement, celui-ci va désormais se lancer dans un effort de sensibilisation auprès des membres intéressés.

Enfin, les membres du Conseil ont fait le point sur les travaux menés pendant la première moitié de leur mandat. Cette première partie de mandat a été très productive grâce à leur rôle moteur, leur sens aigu des responsabilités et la vitalité des résultats atteints en matière de renforcement de la participation des jeunes à l'action climatique et de création de liens avec d'autres mouvements et organisations de jeunes. Se tournant vers la seconde moitié de leur mandat jusqu'en mars 2025, les membres sont convenus de redoubler d'efforts dans l'optique d'augmenter le nombre de jeunes parlementaires présents aux Assemblées de l'UIP et de promouvoir la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Ils ont également donné des orientations en matière de sujets pour la future série sur l'autonomisation et se sont engagés à continuer à rencontrer des groupes et mouvements de jeunes de différents secteurs.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 213^e session (Genève, 27 mars 2024)

Depuis la dernière Assemblée, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni trois fois, les 5 février, 24 mars et 26 mars 2024, en présence d'au moins sept membres à chaque séance. Les membres ont souligné l'importance du Comité en tant que forum mondial unique incluant des représentants d'Israël et de la Palestine. Son rôle prépondérant dans l'encouragement du dialogue souligne sa pertinence dans la crise actuelle et dans la recherche d'une solution de paix. Lors de sa séance du 24 mars 2024, les membres du Comité ont élu M. H.-J. Talsma (Pays-Bas) en tant que président du Comité.

Lors de sa séance du 5 février 2024, la Présidente de l'UIP a félicité les membres d'avoir veillé à ce que leurs parlements et le monde entier prêtent attention aux questions relatives au Moyen-Orient. Le Président du Comité lors de cette séance, M. H. Julien-Laferrière (France), a souligné l'importance de trouver des points de consensus au sein du Comité, et de l'UIP, pour poursuivre l'objectif commun d'établir la paix dans la région.

Le Président du Comité a informé les membres des récents événements en Israël et en Palestine, notamment du conflit dans la bande de Gaza et des otages qui s'y trouvent encore. La situation humanitaire à Gaza est grave. Entre autres problèmes, plus de la moitié des logements de la région ont été détruits ou endommagés, toute la population de Gaza est exposée à un risque imminent de famine et seul un tiers des hôpitaux de Gaza fonctionnent encore. Les membres ont également été informés des efforts internationaux et régionaux déployés en vue d'un cessez-le-feu et d'un accord de libération des otages. Les membres du Comité ont exprimé leur inquiétude quant à une éventuelle offensive israélienne sur Rafah et aux éventuelles ramifications humanitaires d'une telle invasion. Ils ont souligné qu'il était important que les représentants palestiniens et israéliens s'assoient à la table des négociations pour discuter de l'avenir. Le Comité a entendu M. D. Danon (Israël) et M. M. Hadid (Palestine) au sujet de la situation à Gaza.

Lors de cette même séance, la Présidente de l'UIP a informé les membres du Comité des résultats de sa mission en Israël et en Palestine (25-29 novembre 2023). L'une des principales questions soulevées lors de sa rencontre avec les représentants palestiniens a été le financement de la collecte des impôts en Palestine. Les taxes sont perçues par Israël, mais ne sont pas reversées à l'Autorité palestinienne. Lors de la réunion de la Présidente de l'UIP avec des représentants israéliens, la crainte a été exprimée que les recettes fiscales, si elles étaient mises à disposition, soient versées aux familles de personnes ayant tué des Israéliens. Les réunions avec les deux parties ont permis à la Présidente de l'UIP d'acquérir de nombreuses connaissances dont le Comité pourrait tirer profit. Il est important, dans l'évaluation du conflit, de se rappeler que les personnes tuées en Israël et à Gaza ne sont pas de simples statistiques, mais des âmes humaines qui ont été perdues. Le Comité a un rôle essentiel à jouer en tant que plateforme de dialogue, en écoutant les préoccupations des deux parties et en réfléchissant à la manière d'établir une paix durable.

Les membres du Comité ont affirmé leur souhait de se rendre dans la région, afin d'évaluer la situation sur le terrain et de savoir comment ils pourraient contribuer aux efforts de consolidation de la paix. Les représentants israéliens et palestiniens ont tous deux assuré le Comité qu'une telle mission serait la bienvenue. Lors de sa séance du 24 mars 2024, le Comité est convenu qu'il souhaitait, si possible, que la visite dans la région ait lieu en une seule fois et le plus tôt possible. Les membres ont suggéré d'organiser une visite en concertation avec le Coordonnateur principal des Nations Unies de l'aide humanitaire et de la reconstruction pour Gaza et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

Lors de sa séance du 5 février 2024, le Comité a entendu un appel de M. M. Hadid (Palestine) en faveur d'une aide humanitaire pour soutenir le peuple palestinien tout au long de la crise actuelle. Les parlementaires du monde entier doivent réfléchir à la manière de soulager et de soutenir les plus de deux millions de Palestiniens de Gaza, qui n'ont ni abri, ni nourriture, ni éducation, ni maison, ni école, ni avenir.

Lors de sa séance du 5 février 2024, le Comité a décidé de publier un communiqué exposant ses recommandations à l'issue de la réunion. Le communiqué réitère l'appel de l'UIP en faveur d'un accès humanitaire immédiat et sans entrave à la bande de Gaza. Il appelle les Parlements membres de l'UIP à collaborer avec leurs gouvernements et d'autres entités dans ce but. Le Comité a appelé à la cessation immédiate des hostilités et a imploré les parlementaires du monde entier de concentrer leurs efforts sur l'arrêt de nouvelles effusions de sang. Les membres sont en outre convenus qu'il était impératif de recevoir des assurances concernant la libération de tous les otages israéliens restants. Ils ont souligné l'importance du dialogue en tant qu'outil de consolidation de la paix et ont remercié les représentants de la Knesset et du Conseil national palestinien qui ont participé à la réunion.

Lors de ses séances du 5 février et du 26 mars 2024, le Comité a entendu un représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sur les évolutions récentes. Les membres ont été informés des événements en cours à Gaza et en Cisjordanie, ainsi que de la réponse de l'Office aux allégations formulées à l'encontre de certains membres de son personnel, et de l'enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies. L'UNRWA s'est engagé à coopérer pleinement à l'enquête. Néanmoins, le retrait du financement de l'UNRWA à la lumière de ces allégations met en péril la vie de 2,2 millions de personnes à Gaza, ainsi que de millions d'autres qui dépendent de l'aide de l'UNRWA en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.

Le représentant a demandé au Comité d'exhorter les pays qui ont suspendu leur financement à reconsidérer leur décision. Le Comité a souligné l'importance d'une enquête approfondie sur les allégations, tout en reconnaissant que l'UNRWA doit être en mesure de continuer à fournir une aide essentielle aux millions de Palestiniens qui dépendent de lui, et en reconnaissant le rôle de l'UNRWA dans l'instauration de la stabilité dans la région. L'UNRWA a appelé à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, à l'accès adéquat, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza et à l'adhésion totale de toutes les parties au conflit au droit international humanitaire. La situation humanitaire à Gaza est marquée par un accès restreint à la nourriture, à l'eau et aux fournitures médicales. Environ un tiers des enfants de la partie nord de Gaza souffrent de malnutrition sévère et risquent de mourir de faim. Les membres sont convenus que le soutien politique à l'UNRWA est impératif et que son effondrement mettrait en péril l'ensemble de l'effort humanitaire.

Le Comité a souligné l'importance de s'occuper du rétablissement de la santé mentale des enfants et des habitants de Gaza, considéré comme un défi majeur, en soulignant que la violence perpétue d'autres violences.

Le Comité a débattu de l'incapacité des Parlements membres de l'UIP à adopter un point d'urgence pour une résolution sur Gaza pour la deuxième fois. Il a été souligné que les deux résolutions (l'une proposée par l'Afrique du Sud et l'autre par le Danemark) partageaient quatre grands principes : un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages, l'accès à l'aide humanitaire et le respect du droit international. L'ensemble des parlementaires du monde était parvenu à un consensus sur ces principes, avec un soutien unanime. Le seul point de désaccord portait sur la question des détenus palestiniens.

La délégation palestinienne a indiqué qu'il était injuste de faire la distinction entre les otages israéliens détenus par le Hamas et les plus de 4 000 détenus palestiniens aux mains d'Israël depuis le 7 octobre 2023 sans aucune accusation judiciaire.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 213^e session
(Genève, 27 mars 2024)*

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 26 mars 2024.

Examen de questions particulièrement préoccupantes sur le plan humanitaire

Le Comité a entendu une présentation de faits nouveaux concernant des situations liées au DIH et à la protection des réfugiés, dont il suit l'évolution depuis plusieurs années. Il a accordé une attention particulière à trois situations préoccupantes : l'Afghanistan, la République démocratique du Congo (RDC) et le Soudan.

En ce qui concerne la situation en Afghanistan, le Comité a souligné que les efforts déployés pour sauver des vies sont devenus une priorité pour les organismes de soutien présents dans le pays. Le Comité a rappelé qu'en 2024, 23,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire de toute urgence pour survivre. Au 30 juin 2023, 1 619 145 réfugiés afghans avaient été déplacés dans les pays voisins depuis la prise de pouvoir des talibans et quelque 3,25 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays. La situation des femmes s'est dégradée, en particulier compte tenu de la décision prise par les talibans en janvier 2024 d'imposer un code vestimentaire encore plus strict, ce qui a entraîné des arrestations arbitraires de nombreuses femmes. Le Comité accorde également une attention particulière à la situation des parlementaires afghans qui sont en danger et qui cherchent à fuir. Actuellement, 38 anciens membres du Parlement afghan, 12 fonctionnaires parlementaires, et leurs proches sont toujours en danger en Afghanistan et dans les pays voisins. Le Comité a exhorté les Membres de l'UIP à envisager d'accueillir ces collègues en examinant les possibilités existantes dans leur pays. Il a pris connaissance de l'action menée par l'[Opération Snow Leopard](#) et a encouragé les Membres à se rapprocher de cette initiative s'ils envisageaient d'apporter leur aide (en écrivant à l'adresse : jason.hatch@opsnowleopard.org). Le Comité a également souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes des déplacements dans ce contexte.

Le Comité a pris acte de la situation actuelle en RDC, qui s'est aggravée depuis janvier 2024 en raison d'affrontements armés dans tout le pays (en particulier dans la province du Nord-Kivu). La RDC compte actuellement 6,1 millions de personnes déplacées, en plus des 500 000 réfugiés et demandeurs d'asile ayant fui d'autres pays voisins. Cette crise de déplacement est l'une des plus importantes au monde et se situe juste après le Soudan en termes de gravité. Le Comité a souligné la nécessité d'attirer davantage l'attention sur la situation des personnes internationalement déplacées dans le monde en général et en RDC en particulier. Entre juillet et décembre 2023, 23,4 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë en RDC, dont 2,8 millions d'enfants en situation de malnutrition aiguë. Le Comité a appelé les parlementaires à faire connaître la situation en RDC, à attirer l'attention sur le sort des déplacés internes, à faire entendre la voix des Congolais et à envisager d'encourager la fourniture d'un soutien aux organisations humanitaires œuvrant à la protection de ces populations dans le pays.

Le Comité a également constaté avec préoccupation la situation désastreuse au Soudan, en particulier depuis l'éclatement du conflit armé en avril 2023. Ce conflit avait déplacé près de 6 millions de personnes au Soudan en octobre 2023 et poussé plus de 1,4 million de personnes à fuir dans cinq pays voisins : l'Égypte, l'Éthiopie, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Tchad. La moitié de la population soudanaise a maintenant besoin d'une assistance humanitaire et d'une protection. Le Soudan est actuellement confronté à la plus grande crise de déplacement interne au monde et à la crise de déplacement d'enfants la plus importante, avec plus de 3 millions d'enfants déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. En mars 2024, le Plan d'intervention humanitaire du Soudan n'avait reçu que 4 % des fonds prévus. Le Comité a lancé un appel aux parlementaires pour qu'ils sensibilisent le public à cette situation et appellent leurs gouvernements respectifs à soutenir la fourniture de l'aide humanitaire au pays.

Le Comité a appelé, de manière vive et urgente, à mettre un terme aux conflits armés, à respecter le DIH et à acheminer une assistance humanitaire à tous les civils touchés, y compris les réfugiés et les populations internationalement déplacées.

Engagements parlementaires visant à mettre fin à l'apatridie

Le Comité a évoqué les efforts parlementaires déployés pour mettre fin à l'apatridie. Ils s'appuient sur les engagements pris par l'UIP dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés de 2023 de mobiliser les parlements en faveur de l'universalisation de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Le Comité a reconnu les progrès réalisés dans ce domaine depuis le lancement de la campagne *#Jexiste* en 2014. Il a également été informé à propos de l'[Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie](#) (qui sera lancée en octobre 2024) – une plateforme multipartite dont la vision sera celle d'un monde sans apatridie dans lequel tout le monde pourra jouir du droit à la nationalité. Le Comité s'est aussi dit inquiet de l'existence de critères discriminatoires fondés sur le genre dans la législation en matière de nationalité, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique et de l'absence d'enregistrement des naissances comme causes de l'apatridie. La mise en place d'un enregistrement universel des naissances a été mise en avant comme une solution permettant de s'attaquer à certaines de ces inquiétudes.

L'année 2024 marque le soixante-dixième anniversaire de la Convention de 1954. Le Comité a appelé les Parlements membres de l'UIP à vérifier l'état des ratifications s'agissant des Conventions de 1954 et de 1961 et à envisager d'y adhérer, à revoir les cadres juridiques actuels afin de s'attaquer aux dispositions susceptibles d'aboutir à l'apatridie, à sensibiliser la population à la situation des hommes et des femmes apatrides, et à envisager de rejoindre l'Alliance mondiale. Le Comité a également recommandé à ses membres d'œuvrer en véritables défenseurs dans ce domaine au sein de leurs groupes géopolitiques et de présenter un rapport sur les progrès réalisés en matière d'adhésion aux deux Conventions sur l'apatridie à la session suivante du Comité.

Engagements parlementaires dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Le Comité a discuté des travaux visant à l'universalisation et à la mise en œuvre nationale de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Le Comité a pris acte que seuls 33 États ne sont pas encore Parties à la Convention et de l'objectif d'obtenir plusieurs nouvelles ratifications d'ici la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui aura lieu en novembre 2024 au Cambodge.

Le Comité a également examiné un récapitulatif des actions proposées aux parlements en vue de l'universalisation et de la mise en œuvre au niveau national des principales obligations découlant de la Convention. Le Comité a appelé les parlementaires à : commencer par promouvoir les débats sur la Convention dans les parlements ; dénoncer les mines antipersonnel ; contribuer à sensibiliser la population à l'impact de l'utilisation de ces armes et à sa stigmatisation ; si leur État n'est pas encore Partie à la Convention, évaluer les raisons et envisager la ratification ; s'ils ont des Comités nationaux de DIH, collaborer avec ceux-ci ; et examiner le statut de la Convention au niveau national, en particulier en termes de mise en œuvre de la législation et de la destruction des stocks.

Le Comité est également convenu d'organiser une séance publique lors de l'Assemblée suivante de l'UIP en octobre 2024 sur le thème du handicap et des conflits armés, notamment en lien avec l'utilisation des mines antipersonnel, afin de marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.

Soixante-quinzième anniversaire des Conventions de Genève de 1949

Le Comité a examiné différentes priorités liées à la mise en œuvre du DIH dans la perspective du soixante-quinzième anniversaire des Conventions de Genève de 1949. Il a reconnu que cet anniversaire serait l'occasion de se pencher sur les guerres contemporaines et de renforcer l'engagement en faveur du respect du DIH.

Le Comité a demandé aux Parlements membres de l'UIP d'œuvrer à l'universalisation des traités de DIH, notamment en ce qui concerne les deux Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève, et de soutenir les efforts visant à évaluer le niveau de mise en œuvre des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels dans leurs pays respectifs. En outre, le Comité a appelé les parlementaires à s'exprimer davantage sur les questions de DIH, notamment en faisant du DIH une priorité de premier plan au niveau national, en le promouvant auprès de leurs électeurs et en demandant aux autres États de rendre compte de leurs obligations au titre du DIH.

Enfin, le Comité a décidé d'inclure la situation du camp de réfugiés d'al-Hol en République arabe syrienne à l'ordre du jour de la session suivante du Comité en octobre 2024, en raison des préoccupations liées au DIH et à la protection des réfugiés.

Rapport du Groupe consultatif sur la santé

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 213^e session
(Genève, 27 mars 2024)*

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 23 mars 2024 en présence de cinq membres sur neuf, ainsi que de partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et de l'ONUSIDA.

Le Groupe a discuté de ses principaux sujets de travail, à savoir la santé des femmes, des enfants et des adolescents, la sécurité sanitaire mondiale et la couverture sanitaire universelle. Le plan de travail pour cette année met l'accent sur la santé et les droits sexuels et génésiques des populations vulnérables et marginalisées. Une attention particulière sera accordée à la place que réservent les politiques à la santé, à la santé des filles et à la santé dans les situations d'urgence.

Le Groupe a été informé par l'OMS des négociations en cours concernant un instrument international sur la préparation aux pandémies. Les discussions du Groupe ont mis en évidence l'importance de parvenir à un accord et d'impliquer les parties prenantes dans le processus. Il a également noté le contexte actuel difficile, caractérisé par de nombreuses crises qui perturbent les systèmes de santé nationaux et limitent les capacités des pays à réagir face aux situations d'urgence.

Le Groupe consultatif a examiné les résultats préliminaires d'une étude portant sur les stratégies et pratiques parlementaires visant à rendre les parlements plus réceptifs aux besoins des femmes, des enfants et des adolescents en matière de santé. Le Groupe a évoqué la visite qu'il a effectuée à l'OMS le jour précédent et noté que l'espace politique consacré à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation était de plus en plus restreint. Il s'est engagé à faire participer les parlements et les parlementaires aux débats sur les questions clés concernant l'égalité des sexes et le droit à la santé pendant les Assemblées de l'UIP.

En tant que point focal chargé de rendre compte de la mise en œuvre de la résolution de l'UIP de 2019 sur la couverture sanitaire universelle, le Groupe consultatif a demandé à ses partenaires techniques de fournir des outils de suivi afin de mieux suivre les progrès et les lacunes liés à la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle à l'échelon national.

Les activités futures du Groupe consultatif comprennent une série de podcasts destinés à communiquer et à faire connaître ses thèmes prioritaires. Le Groupe est convenu de travailler avec l'OMS pour organiser un événement pendant l'Assemblée mondiale de la Santé en mai et d'organiser un événement parallèle lors de la 149^e Assemblée de l'UIP. Mme Luna Morales (Cuba) a fait savoir qu'elle était intéressée par l'organisation d'une visite du Groupe consultatif dans son pays.

Enfin, le Groupe s'est félicité de la signature d'un nouveau protocole d'accord entre l'UIP et l'OMS au cours de l'Assemblée, visant à renforcer un partenariat de longue date, ainsi que de la collaboration en cours avec le PMNCH dans le domaine de la santé des femmes, des enfants et des adolescents.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 213^e session
(Genève, 27 mars 2024)*

Le Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa 16^e réunion le 23 mars 2024. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, le Secrétaire général de l'UIP a souligné le rôle central du Groupe consultatif, en particulier dans la région du Sahel, où les pays demeurent exposés à des menaces terroristes persistantes. Après avoir souligné l'escalade du terrorisme et de l'instabilité dans la région ces dernières années, il a rappelé combien les travaux du Groupe consultatif étaient fondamentaux. Il a également abordé l'aspect financier du Programme sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent de l'UIP et exhorté les membres du Groupe consultatif à participer à des activités de collecte de fonds pour soutenir ses activités. En outre, il s'est dit optimiste à la suite de discussions tenues récemment avec Bahreïn et les Émirats arabes unis en matière de collecte de fonds.

Lors de la réunion, les membres ont élu M. Mattias Karlsson, de la Suède, président du Groupe consultatif et Mme Marcela Guerra Castillo, du Mexique, vice-présidente. Tous deux sont nommés pour un mandat d'un an, avec possibilité de réélection pour une année supplémentaire.

Les discussions ont principalement porté sur la situation au Sahel et la mise en œuvre des résultats du deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent intitulé *La réponse mondiale à l'Appel du Sahel*. Le Groupe consultatif a renouvelé son engagement à faire progresser les objectifs énoncés dans *l'Appel du Sahel*, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion du développement et de la croissance économique afin de créer des possibilités en matière d'emploi pour les jeunes. Au vu de l'abondance des ressources naturelles dans ces pays, les participants ont tous reconnu l'importance d'encourager les investissements pour appuyer les efforts de développement. Les membres ont souligné la nécessité de fournir un soutien en matière de sécurité tout en insistant sur le respect de la souveraineté et des objectifs des pays du Sahel.

Une recommandation importante a été formulée au deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, tenu en octobre 2023, en vue de créer un mécanisme ad hoc au sein du Groupe consultatif pour coordonner, contrôler et suivre la deuxième phase de *l'Appel du Sahel*. Ce mécanisme comprendra des projets et des initiatives en faveur du développement dans les pays du Sahel. Les membres sont convenus de l'importance de lancer ce groupe ad hoc au sein du Groupe consultatif. Il comprendra cinq facilitateurs responsables de chacun des cinq domaines prioritaires : la communauté, la sécurité, l'environnement, le développement et l'éducation. Les membres ont demandé au Secrétariat de formuler une proposition complète décrivant la composition et les fonctions de ce groupe.

Le Secrétariat a communiqué des informations en matière de financement, indiquant que des activités de collecte de fonds étaient en cours. Plusieurs pays, notamment l'Algérie, Bahreïn, la Chine et les Émirats arabes unis, ainsi que le Centre mondial du Roi Hamad pour la coexistence pacifique de Bahreïn, ont exprimé le désir de soutenir le Programme sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Certains pays ont également manifesté leur souhait d'appuyer des activités spécifiques, tandis que d'autres, comme l'Algérie, se sont montrés enthousiastes pour soutenir la mise en œuvre de *l'Appel du Sahel*. La Chine a confirmé sa détermination à renouveler son soutien au Programme sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent dans son intégralité. En outre, des consultations avec l'Arabie saoudite devraient avoir lieu dans un proche avenir.

De plus, le Secrétariat a informé les participants d'une proposition que la présidente du Forum des femmes parlementaires avait reçue du groupe parlementaire Qatar-BLT (Bureau du programme sur l'engagement parlementaire dans la prévention et la lutte contre le terrorisme) d'organiser une conférence à Mexico sur le rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme. Les membres ont soulevé des objections relatives à cette proposition, arguant de l'absence de consultations avec le Groupe consultatif, qui sert de centre de coordination parlementaire mondial pour les activités de lutte contre le terrorisme et les activités connexes. Enfin, des participants ont exprimé des préoccupations concernant les activités générales du groupe parlementaire Qatar-BLT, qui chevauchent le mandat de l'UIP en tant qu'organisation internationale représentant les parlements et les assemblées parlementaires régionales partout dans le monde.

Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 213^e session
(Genève, 27 mars 2024)*

Le Groupe de travail s'est réuni à deux reprises, une fois en ligne le 22 janvier 2024 et une fois à Genève le 25 mars 2024. Au moins dix membres ont participé à chaque réunion, en personne ou à distance.

Lors de la séance du 22 janvier 2024, les membres du Groupe de travail ont discuté des progrès accomplis pour mener à bien leur initiative visant à élaborer une Charte de l'UIP pour un usage éthique des sciences et des technologies. Ils ont décidé de distribuer le premier projet de Charte ayant fait l'objet d'un accord aux Membres de l'UIP à la 148^e Assemblée de l'UIP, à Genève, afin de collecter des réactions et des points de vue. Les membres ont également convenu de présenter la Charte aux organes compétents de l'ONU et de l'UNESCO à un stade ultérieur, afin de recueillir des commentaires

d'experts et de finaliser le texte en vue de présenter la Charte à la 149^e Assemblée de l'UIP pour adoption formelle. Le Président a fait le point avec les membres sur la progression de l'enquête visant à déterminer l'usage de la recherche scientifique par les parlementaires et il la leur a distribuée pour qu'ils la commentent et la finalisent, afin de la lancer à la 148^e Assemblée, à Genève.

À la réunion du 25 mars 2024, le Président a informé le Groupe de travail qu'il avait participé à la Conférence de Munich sur la sécurité, du 16 au 18 février 2024, où il a présenté le Groupe de travail et ses différentes initiatives et activités. Le Président a également représenté le Groupe de travail à des réunions dans le cadre du Processus de Montpellier, organisé par le CGRAI les 19 et 20 mars 2024, qui porte sur les défis complexes engendrés par la polycrise et qui vise à élaborer des approches novatrices dans les domaines du climat, de la biodiversité, de la santé et des systèmes alimentaires, en fournissant des données probantes au processus politique global.

Les membres du Groupe de travail ont été encouragés à participer au neuvième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui se tiendra les 9 et 10 mai 2024 à New York. Les membres ont proposé de coordonner leur participation, afin de promouvoir et de faire avancer les travaux qu'ils mènent en vue d'élaborer la Charte de l'UIP pour un usage éthique des sciences et des technologies.

Les membres ont également discuté d'autres projets du Groupe de travail en cours, notamment de la première édition des Écoles de la science pour la paix, sur le thème de l'eau, et l'ensemble des recommandations qui ont été formulées à la suite de la Réunion parlementaire sur la science au service de la paix intitulée *Sécurité hydrique et insécurité : reconstruire la coexistence pacifique grâce à la science*, tenue en coopération avec le Centre international pour la science et l'éducation interdisciplinaire (ICISE) du 11 au 13 septembre 2023 à Quy Nhon (Viet Nam). Ils ont souligné l'importance d'harmoniser le programme de la prochaine réunion parlementaire, organisée dans le cadre du 10^e Forum mondial de l'eau, avec les résultats de la Réunion parlementaire sur la science au service de la paix, afin de s'appuyer sur les travaux des experts et des parlementaires qui avaient participé à la manifestation et d'éviter les doubles emplois inutiles.

Afin d'harmoniser également les activités du Groupe de travail avec le projet de Charte de l'UIP pour un usage éthique des sciences et des technologies, ainsi qu'avec les travaux en cours de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme sur le projet de résolution intitulé *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, les membres ont discuté de la possibilité d'adopter le thème *Comprendre l'intelligence artificielle : l'éthique et la Charte* à l'occasion de la prochaine Réunion parlementaire sur la science au service de la paix, qui sera organisée en septembre 2024 en coopération avec l'ICISE à Quy Nhon (Viet Nam).

Au vu du souhait des membres du Groupe de travail de mettre en place une boîte à outils parlementaire fournissant une assistance et des conseils pratiques aux parlementaires sur l'interaction avec la communauté scientifique, les membres ont examiné la structure et le contenu de la dernière version de la boîte, élaborée d'après les projets pilotes qu'ils avaient menés au sein de leurs parlements respectifs et les contributions obtenues à la suite de l'activité de cartographie à laquelle des administrateurs et des membres de personnel parlementaire avaient participé.

À cet égard, les membres du Groupe de travail ont rappelé que les données scientifiques provenaient essentiellement des pays du Nord et qu'il était important de réaliser des investissements en faveur de la science et de la recherche dans les pays en développement et d'établir des commissions parlementaires chargées de superviser les questions et les budgets scientifiques. Ils ont également cité des exemples d'initiatives prises par leurs parlements respectifs en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation et ont souligné les besoins en matière de renforcement des capacités et de développement des compétences.

Les membres du Groupe de travail ont exprimé leur surprise devant la résolution du Conseil de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), adoptée le 15 décembre 2023, mettant fin à l'accord de coopération entre la Fédération de Russie et le CERN. Des membres du Groupe de travail devaient se rendre au CERN le 26 mars 2024. Cependant, l'équipe du CERN a refusé d'accueillir la membre du Groupe de travail de nationalité russe, estimant que sa participation n'était pas compatible avec les décisions prises par le Conseil du CERN sur la Fédération de Russie, qui étaient fondées sur le respect des sanctions internationales et des obligations du CERN envers ses États hôtes.

Les membres du Groupe de travail ont donc tenu une réunion urgente sur cette question dans la soirée et ont décidé que le Groupe ne participerait pas à la visite du CERN tant que la membre de nationalité

russe en serait exclue. Les membres ont affirmé que la décision du CERN n'était pas conforme aux valeurs et aux principes de l'UIP en matière d'inclusion, notamment s'agissant de l'importance du rôle du multilatéralisme pour relever les défis mondiaux, promouvoir la coopération et la collaboration internationales entre les nations et les parlements, et encourager le dialogue et la coopération entre les parlementaires de différents pays et milieux politiques.

Enfin, le Groupe de travail a réélu Mme S. Attia (Égypte) comme vice-présidente et a défini son programme de travail pour 2024.

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 148^e Assemblée de l'UIP (au 27 mars 2024)

Composition des délégations participants aux huit dernières Réunions statutaires de l'UIP (octobre 2019-présent)

Réunion	Nombre total de délégués	Nombre total/pourcentage de déléguées		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme)
		Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage			
Genève (27/03/24)	703	252	35,8	142	15	11,4	2	17	10
Luanda (10/23)	600	217	36,2	128	10	8,3	3	13	8
Manama (03/23)	661	228	34,5	136	21	16	3	24	5
Kigali (10/22)	553	196	35,4	120	14	12,6	4	18	9
Nusa Dua (03/22)	393	153	38,9	101	13	14,4	3	16	11
Madrid (11/21)	509	198	38,9	117	10	9,3	3	13	10
En ligne, Genève (05/21)	755	287	38	133	8	6,2	2	10	4
Belgrade (10/19)	719	221	30,7	149	15	11,4	0	15	17

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Genève (au 27 mars 2024)

N°	Pays	Genève Mar23			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21			Virtuel Mai21			Belgrade Oct19		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Brésil	0	7	7	2	3	5	0	6	6	0	1	1	absent			3	5	8	2	2	4	1	10	11
2	Danemark	0	5	5	1	6	7	1	6	7	2	0	2	3	2	5	2	3	5	2	1	3	2	3	5
3	Espagne	0	2	2	1	2	3	1	5	6	0	6	6	1	3	4	2	4	6	2	6	8	1	3	4
4	Gabon	0	3	3	1	3	4	0	2	2	0	2	2	absent			1	5	6	absent			1	4	5
5	Grèce	0	4	4	1	0	1	1	1	2	1	3	4	0	3	3	1	2	3	1	4	5	1	3	4
6	Guinée	0	2	2	1	4	5	1	3	4	4	5	9	1	2	3	absent			0	4	4	0	1	1
7	Guinée-Bissau	0	5	5	2	5	7	absent			absent			0	1	1	2	0	2	absent			absent		
8	Lettonie	2	0	2	0	1	1	1	3	4	absent			0	2	2	0	3	3	2	2	4	0	2	2
9	Mali	0	4	4	1	2	3	0	2	2	1	3	4	absent			absent			1	1	2	1	2	3
10	Malte*	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	3	3	0	2	2	0	1	1
11	Paraguay*	0	3	3	absent			0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	2	2	1	2	3	0	1	1
12	Qatar*	0	3	3	0	7	7	0	7	7	1	4	5	1	2	3	1	5	6	1	4	5	1	5	6
13	Slovénie	0	2	2	1	1	2	1	2	3	0	1	1	absent			0	1	1	2	0	2	1	3	4
14	Tonga	0	2	2	1	1	2	0	2	2	absent			absent			absent			absent			0	1	1
15	Turkménistan	2	0	2	absent			0	1	1	absent			absent			absent			0	2	2	0	2	2
16	Vanuatu	0	2	2	absent			absent			absent			absent			absent			absent			absent		
17	Yémen*	0	4	4	0	4	4	0	4	4	0	6	6	0	5	5	0	5	5	0	8	8	0	8	8

Délégations composées d'un seul membre présentes à Genève (au 27 mars 2024)

N°	Pays	Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21			Virtuel Mai21			Belgrade Oct19		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Argentine*	1	0	1	3	0	3	4	0	4	2	0	2	absent			absent			4	5	9	1	3	4
2	Bosnie-Herzégovine*	0	1	1	absent			absent			absent			absent			0	1	1	absent			0	2	2
3	Bulgarie	1	0	1	1	1	2	absent			absent			1	0	1	absent			absent			0	2	2
4	Équateur	1	0	1	absent			4	1	5	absent			3	2	5	2	2	4	4	4	8	absent		
5	Liban*	0	1	1	absent			absent			absent			absent			0	1	1	1	2	3	absent		
6	Luxembourg	0	1	1	absent			absent			absent			absent			1	0	1	0	1	1	absent		
7	République dominicaine*	0	1	1	0	1	1	absent			absent			absent			1	1	2	absent			1	1	2
8	Rwanda	1	0	1	1	1	2	1	1	2	3	3	6	1	0	1	2	1	3	2	1	3	2	1	3
9	Slovaquie	1	0	1	absent			0	2	2	absent			absent			absent			absent			0	1	1
10	Trinité-et-Tobago	0	1	1	absent			absent			absent			absent			absent			2	1	3	absent		

* Délégations faisant l'objet de sanctions à la 148^e Assemblée, conformément à l'art. 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des délégués du même sexe pour deux Assemblées consécutives

* * * * *

49^e session du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Genève (Suisse), 27 mars 2024

Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes promeut la parité hommes-femmes au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées au minimum de 40 % et au maximum de 60 % de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 148^e Assemblée de l'UIP.

Il y a un total de 43 délégations équilibrées sur 142 (30,3 %) des Membres de l'UIP qui sont présents à la 148^e Assemblée (au 27 mars 2024).

Pays avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (11) :

Albanie	40%	Afrique du Sud	42,9%
Autriche	40%	RD du Congo	42,9%
Finlande	40%	Rép.-Unie de Tanzanie	42,9%
Pérou	40%	Zambie	42,9%
Rép. arabe syrienne	40%	Zimbabwe	44,4%
Indonésie	41,7%		

Pays avec 50 % de femmes parlementaires (20) :

Australie	Liechtenstein
Azerbaïdjan	Lituanie
Burundi	Monaco
Cameroun	Mongolie
Canada	Namibie
Égypte	Ouzbékistan
Guyana	République de Corée
Hongrie	Saint-Marin
Israël	Serbie
Italie	Tchad

Pays avec 50,1 à 60 % de femmes parlementaires (12) :

Philippines	54,5%	Angola	60,0%
Kenya	55,6%	Arabie saoudite	60,0%
Pologne	55,6%	Estonie	60,0%
Émirats arabes unis	57,1%	Irlande	60,0%
France	57,1%	Norvège	60,0%
Suède	57,1%	Pays-Bas	60,0%

Calendrier des futures réunions et autres activités

*approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 213^e session
(Genève, 27 mars 2024)*

Cinquième Table ronde d'experts sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements	GENÈVE (Suisse) 28 mars 2024
Réunion parlementaire à l'occasion du 10 ^e Forum mondial de l'eau	BALI (Indonésie) 19-22 mai 2024
Séminaire régional pour les parlements des Caraïbes	PORT OF SPAIN (Trinité-et-Tobago) 27-29 mai 2024
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants francophones)	GENÈVE (Suisse) 28-31 mai 2024
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays anglophones qui ont récemment fait ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme – organisé en collaboration avec l'Association parlementaire du Commonwealth et le HCDH	GENÈVE (Suisse) Mai 2024 (dates à confirmer)
Session parallèle du volet parlementaire du Forum des femmes d'Asie : <i>Le rôle du parlement s'agissant d'accroître la participation et les opportunités économiques des femmes</i> . Événement accueilli et organisé par le Parlement d'Ouzbékistan, avec le soutien de l'UIP et d'autres partenaires	Ouzbékistan Mai 2024 (dates à confirmer)
Réunion du Comité exécutif de l'UIP	Juin 2024 (lieu et dates à confirmer)
Dix-septième Colloque de parlementaires et de spécialistes des questions parlementaires, organisé par l'UIP et le Centre d'études législatives de l'Université de Hull, Royaume-Uni	WROXTON (Royaume-Uni) Juillet 2024 (dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 16 juillet 2024
Dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP	Arménie 12 – 14 septembre 2024 (dates à confirmer)
Deuxième École de la science au service de la paix	Viet Nam Septembre 2024 (dates à confirmer)
Cinquante-quatrième session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC (dans le cadre du Forum public de l'OMC)	GENÈVE (Suisse) Septembre / Octobre 2024 (dates à confirmer)
149 ^e Assemblée et réunions connexes	GENÈVE (Suisse) 13-17 octobre 2024
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29	Azerbaïdjan Novembre 2024 (dates à confirmer)
Quatorzième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20)	Bésil Novembre 2024 (dates à confirmer)

Événement parlementaire à l'occasion du rassemblement mondial du Mouvement SUN	KIGALI (Rwanda) Novembre 2024 (dates à confirmer)
Segment parlementaire au Forum sur la gouvernance de l'Internet 2024	Arabie saoudite Décembre 2024 (dates à confirmer)
Table ronde parlementaire sur l'apatridie et les lois sur la nationalité	GENÈVE (Suisse) Décembre 2024 (dates à confirmer)
Troisième Sommet des commissions parlementaires du futur (coorganisé avec une commission parlementaire du futur)	Décembre 2024 (lieu et dates à confirmer)
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays francophones qui ont récemment fait ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) 2024 (dates à confirmer)
Sixième Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	BEIJING (Chine) 2024 (dates à confirmer)
Réunion de parlementaires sur la coalition mondiale pour la justice sociale organisée en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT)	GENÈVE (Suisse) 2024 (dates à confirmer)
Atelier régional pour les parlementaires et le personnel parlementaire d'Amérique latine et des Caraïbes, coorganisé avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	GEORGETOWN (Guyana) 2024 (dates à confirmer)
Réunion régionale sur la sécurité sanitaire en Asie	Thaïlande 2024 (lieu et dates à confirmer)
Atelier régional pour les parlements et les instituts d'audit d'État coorganisé avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)	Caraïbes 2024 (lieu et dates à confirmer)
Séminaire régional sur l'action climatique et le développement durable pour les parlements de l'Amérique latine et des Caraïbes	Mexique 2024 (dates à confirmer)
Conférence mondiale sur l'e-Parlement 2024	2024 Lieu et dates à confirmer
Troisième Séminaire régional pour les parlements africains sur la réalisation des ODD	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud ou pour les parlements de l'Afrique de l'Ouest	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe africain	2024 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	2024 Lieu et dates à confirmer
Série d'ateliers sur la sécurité humaine et la sécurité collective avec des partenaires tels que le Bureau international de la paix et l'Académie mondiale des arts et des sciences	En ligne 2024 (dates des ateliers de la série à confirmer)

Événement conjoint avec la CCNUCC sur le financement de la lutte contre les changements climatiques	En ligne – préparatifs en vue de la COP29 2024 (dates à confirmer)
Séance d'information sur les résultats de la Conférence parlementaire sur l'OMC et de la 13 ^e Conférence ministérielle de l'OMC tenues à Abou Dhabi	En ligne 2024 (dates à confirmer)
Série d'ateliers sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération ainsi que sur les dépenses militaires, coorganisés avec les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre et d'autres partenaires	En ligne 2024 (dates des ateliers de la série à confirmer)
Dialogue régional africain sur l'action climatique coorganisé avec le PNUÉ	En ligne 2024 (dates à confirmer)
Événement en ligne conjoint sur les ODD avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	En ligne 2024 (dates à confirmer)
Série de séances d'information à l'intention des parlements des pays qui feront l'objet d'un examen en 2023 et au début de 2024 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de son Examen périodique universel, par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, par le Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2024
Série de webinaires sur la participation du public au travail parlementaire, dans le cadre du suivi du Rapport parlementaire mondial 2022	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2024
Série de webinaires sur la transformation numérique dans les parlements, organisée par le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP	En ligne Webinaires périodiques tout au long de 2024
Série sur l'autonomisation à l'échelle mondiale : séances d'information et formations pour les jeunes parlementaires	En ligne 2024 (trimestriel)
Série d'ateliers régionaux et mondiaux en ligne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2024 (dates des ateliers de la série à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants hispanophones)	En ligne 2024 (dates à confirmer)
Série de webinaires sur les types d'audit organisés en coopération avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI	En ligne Webinaires périodiques 2024
Conférence annuelle des femmes parlementaires	MEXICO (Mexique) Février 2025 (dates à confirmer)
150 ^e Assemblée et réunions connexes	TACHKENT (Ouzbékistan) 5-9 avril 2025

Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel	ROME (Italie) 19-21 juin 2025
Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, précédée par le Quinzième Sommet des présidentes de parlement	GENÈVE (Suisse) Fin juillet/début août 2025 (dates à confirmer)
Quatrième Séminaire régional sur la mise en œuvre des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus	2025 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)	2025 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud ou pour les parlements de l'Afrique de l'Ouest	2025 Lieu et dates à confirmer

Ordre du jour de la 149^e Assemblée

(Geneva, 13-17 octobre 2024)

1. Élection du Président de la 149^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit* (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
6. Rapports des commissions permanentes
7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 151^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP